



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2023-2030

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE APPLICABLE AU PGMR	4
1.1 Description générale.....	4
1.2 Description géographique.....	6
1.3 Orientations et affectations du territoire du schéma d'aménagement	10
1.3.1 Caractéristiques géographiques ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles.....	14
1.4 Démographie	14
1.4.1 Population saisonnière	16
1.4.2 Projections démographiques.....	16
1.5 Portrait socio-économique	16
1.5.1 Catégories d'habitation	16
1.5.2 Âge, scolarité de la population	17
1.5.3 Revenu des ménages.....	18
1.5.4 Structure économique.....	19
2. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS	21
2.1 Encadrement législatif	21
2.2 Responsabilités de la MRC d'Abitibi et des municipalités.....	23
2.3 Ententes intermunicipales	23
2.4 Règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles.....	27
3. RECENSEMENT DES SERVICES OFFERTS ET DES PRINCIPAUX INTERVENANTS ET GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	30
3.1 Gestion des matières résiduelles spécifiques au secteur ICI et principaux générateurs.....	30
3.2 Collecte des matières recyclables, matières organiques et des déchets résidentiels.....	31
3.3 Collecte des encombrants, des RDD et autres matières	32
3.4 Traitement des matières recyclables	32
3.5 Enfouissement	34
3.6 Boues de fosses septiques et boues municipales	35
3.6.1 Gestion et traitement des boues municipales.....	36
3.7 Traitement des résidus verts, résidus alimentaires et autres résidus organiques	36
3.8 Écocentres	37
3.8.1 Écocentre de la Ville d'Amos	37
3.8.2 Écocentres ruraux	39
3.9 Tri et traitement des encombrants et des RDD	39
3.9.1 Métaux	40
3.9.2 Résidus de CRD.....	40
3.9.3 Pneus.....	42
3.9.4 RDD.....	42
3.10 Textiles.....	43
3.11 Garages municipaux et conteneurs publics	44

3.12	Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	44
3.13	Répartition spatiale des points de dépôt, évènements et collectes porte-à-porte saisonnières.....	45
4.	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE	47
4.1	Secteur résidentiel.....	47
4.1.1	Inventaire de la quantité de matières générées par le secteur résidentiel	49
4.2	Secteur ICI.....	53
4.2.1	Inventaire des matières générées, récupérées et éliminées par le secteur ICI	54
4.3	Secteur CRD	57
4.3.1	Inventaire des matières générées, récupérées et éliminées par le secteur CRD.....	58
4.4	Résultats globaux.....	58
5.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ENJEUX ET OBJECTIFS.....	60
5.1	Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020	60
5.2	Objectifs nationaux	60
5.3	Diagnostic	61
5.3.1	Constats sur la gestion actuelle des matières résiduelles de la MRC	61
5.3.2	Performance territoriale et objectifs territoriaux.....	62
6.	PLAN D'ACTION 2023-2030	64
6.1	Énoncé des orientations du PGMR	64
6.2	Plan d'action	65
6.3	Coûts et revenus de la mise en œuvre du PGMR 2023-2030	67
7.	PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU PGMR	70
	Annexe 1 - État d'avancement du premier PGMR.....	71
	Annexe 2 - Mesures et calendrier de réalisation de l'ensemble des actions.....	72

ÉQUIPE DE TRAVAIL

RÉVISION

M. Régis Fortin	Directeur du Service des immobilisations et de l'environnement, Ville d'Amos
Mme Isabel Dufresne	Coordonnatrice en environnement, Ville d'Amos
Mme Josée Beauregard	Directrice générale, municipalité de Barraute
Mme Marie-Ève Strzelec	Directrice générale, municipalité de Berry
Mme Fatima Akoumal	Directrice générale, municipalité de Champneuf
Mme Magella Guévin	Directrice générale, municipalité de La Corne
Mme Nathalie Lyrette	Directrice générale, municipalité de La Morandière-Rochebaucourt
Mme Rachel Cossette	Directrice générale, municipalité de La Motte
M. Mario Tardif	Directeur général, municipalité de Landrienne
Mme Manon Lampron	Directrice générale, municipalité de Launay
M. Gérard Pétrin	Directeur général, municipalité de Preissac
Mme Katy Fortier	Directrice générale, municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire
Mme Fanny Marcoux	Directrice générale, municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier
Mme Martine Lachaine	Directrice générale, municipalité de Saint-Marc-de-Figuery
Mme Nathalie Boire	Directrice générale, municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana
Mme Sandra Boutin	Directrice générale, municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville
M. Guy Nolet	Directeur général par intérim, municipalité de Trécesson

SUPERVISION

Mme Mélanie Falardeau, directrice du Service d'aménagement de la MRC d'Abitibi

RECHERCHE ET RÉDACTION

M. Philippe Angers, chef d'équipe en aménagement et environnement, MRC d'Abitibi

GRAPHISME, MISE EN PAGE ET ASSISTANCE TECHNIQUE

De la MRC d'Abitibi : Mme Kim St-Pierre, technicienne en administration, M. Stéphane Vachon, technicien en géomatique.

REMERCIEMENTS

Le service d'aménagement de la MRC d'Abitibi tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué de près ou de loin à la rédaction du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé. D'abord, merci aux personnes ayant participé à la consultation publique. Nous tenons ensuite à remercier l'équipe de révision, les personnes ressources des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles pour les précisions et commentaires concernant le contenu ainsi que les élus qui ont su par leur connaissance du terrain bonifier notre diagnostic et les actions proposées. Merci également aux répondantes de Recyc-Québec pour leur aide à l'ensemble du processus de révision du PGMR. Finalement, un merci tout spécial à l'équipe de la MRC pour la supervision et le soutien technique à la rédaction.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE APPLICABLE AU PGMR

1.1 Description générale

La MRC d’Abitibi est située au centre nord de la région de l’Abitibi-Témiscamingue (voir la figure 1-1). Elle est constituée d’une ville centre (Amos), de 16 municipalités, de 2 territoires non organisés (TNO) et d’une réserve autochtone (Pikogan). Au total, la MRC couvre une superficie de 7 933 km². À l’ouest, elle est adjacente à la MRC d’Abitibi-Ouest, au sud-ouest à la Ville-MRC de Rouyn-Noranda, à l’est par la MRC de La Vallée-de-l’Or. Au nord, la MRC partage sa frontière avec le Gouvernement Régional Eeyou Istchee. Le territoire d’application du PGMR révisé comprend l’ensemble du territoire de la MRC d’Abitibi, incluant la réserve autochtone de Pikogan (Première nation Abitibiwinni).

En termes de superficie, le TNO Lac-Despinassy (1 873 km²), le TNO Lac-Chicobi (747 km²), les municipalités de Berry (580 km²) et Barraute (508 km²) sont les plus étendues. Selon le ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation (MAMH 2022), les municipalités les plus peuplées sont respectivement la Ville d’Amos (12 721 personnes), Barraute (2 008 personnes) et Trécesson (1 241 personnes).

Selon les critères définis dans le lexique du système du code géographique du Québec l’ensemble des municipalités de la MRC ont un caractère rural (ISQ, 2021). Par contre, en considérant seulement la densité de la population à l’intérieur des périmètres urbains, la Ville d’Amos et la municipalité de Barraute auraient également un caractère urbain, soit une densité supérieure à 400 pers/m² (MRC d’Abitibi, 2015).

Carte 1-1 : Localisation géographique de la MRC d'Abitibi



Source : MRC d'Abitibi, 2022.

1.2 Description géographique

Le relief de la MRC d'Abitibi est marqué par son appartenance à la région géologique du Bouclier canadien et à la région naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la Baie-James, ce qui lui confère une topographie relativement plane. Ses altitudes varient relativement peu, allant d'environ 280 m d'altitude au-dessus du niveau de la mer (rivière Kinojévis) à plus de 472 m (mont Vidéo). La dénivellation totale est d'environ 200 m.

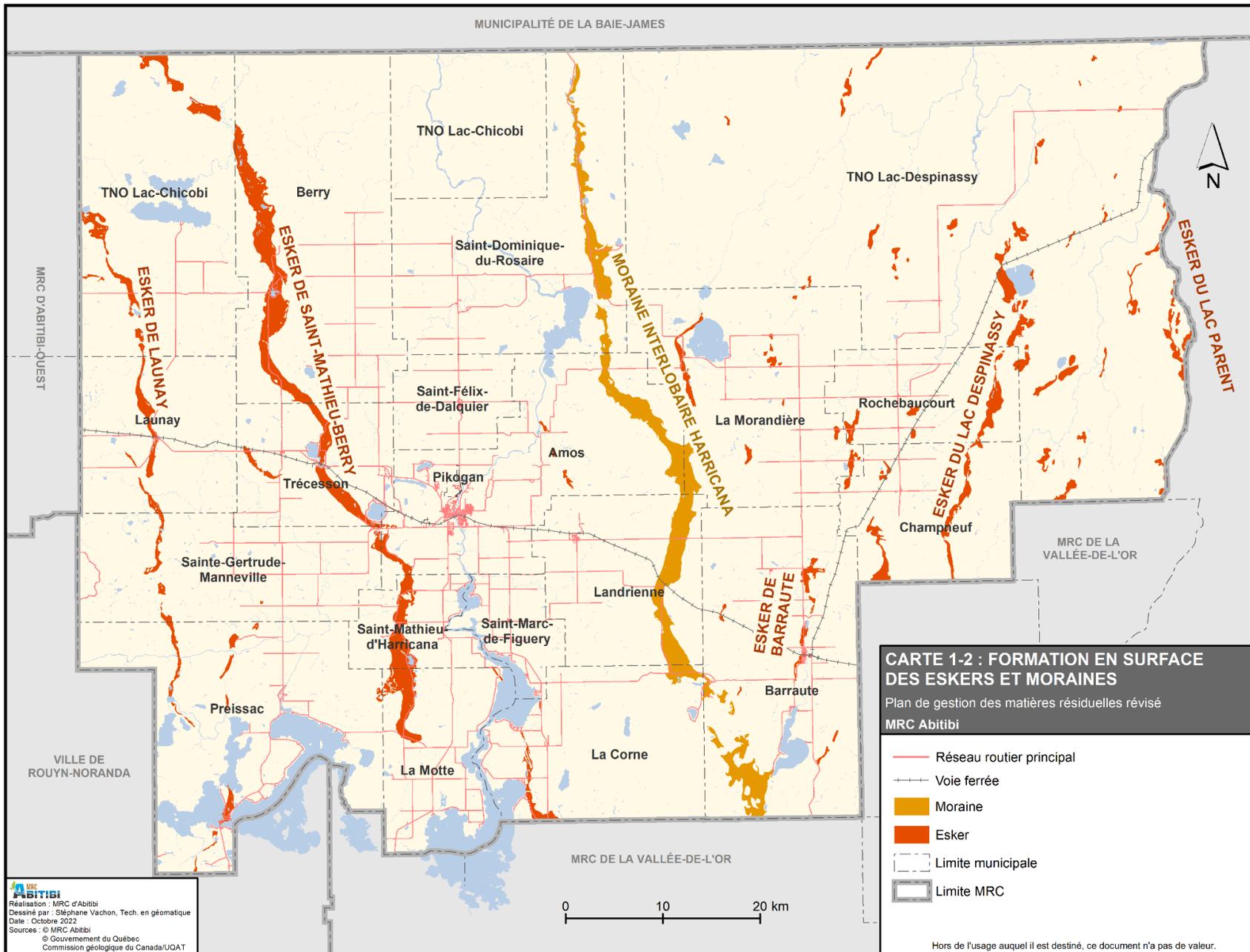
Les collines sont rares, sont de faibles altitudes et ont une forme plutôt arrondie, comme les collines Béarn, Gémini et Saint-Éloi. Cette situation est en partie déterminée par l'effet de rabotage des glaciers qui ont recouvert la région à quelques reprises au cours du dernier cycle glaciaire. À la suite du retrait des derniers glaciers, le lac Barlow-Ojibway a recouvert l'ensemble de la région, à l'exception du sommet des collines, laissant, après son retrait, des couches d'argiles qui accentuent l'aspect plat du relief.

Les derniers glaciers se sont retirés il y a environ 10 000 ans et ont laissé des dépôts sous forme de buttes allongées constituées de sables et graviers que sont les moraines et les eskers. Quatre eskers d'importances se trouvent principalement sur le territoire de la MRC soit ceux de Launay, Saint-Mathieu – Berry, Barraute et Lac-Despinassy ainsi que la moraine Harricana. Cette dernière est l'une des plus importantes de l'Amérique du Nord. Ces formations géomorphologiques couvrent plus de 300 kilomètres carrés ce qui représente environ 4 % du territoire de la MRC.

À plusieurs endroits, les eskers et la moraine Harricana recèlent d'immenses réservoirs d'eau souterraine, qui est souvent emprisonnée par les argiles imperméables de chaque côté de ces formations. Ces réserves d'eau se renouvellent continuellement par les précipitations et par l'infiltration dans le sol. Généralement de grande qualité, ces réserves d'eau caractérisent la MRC d'Abitibi et la distinguent de la plupart des autres régions où l'on retrouve des eskers et des moraines similaires (carte 1-2).

Les principaux lacs et rivières de la MRC occupent environ 4 % du territoire. Au sud de la MRC, d'ouest en est, on retrouve les lacs Chassignole, Preissac, Malartic, La Motte, Figuery et Fiedmont. Au nord, toujours d'ouest en est, on retrouve les lacs Chicobi, Obalski, Castagnier et Despinassy. Le territoire est également couvert de zones humides (marais, tourbières et aulnaies) sur plus de 48 % de sa superficie. Ces zones se développent principalement sur des sols argileux relativement imperméables et en terrain relativement plat.

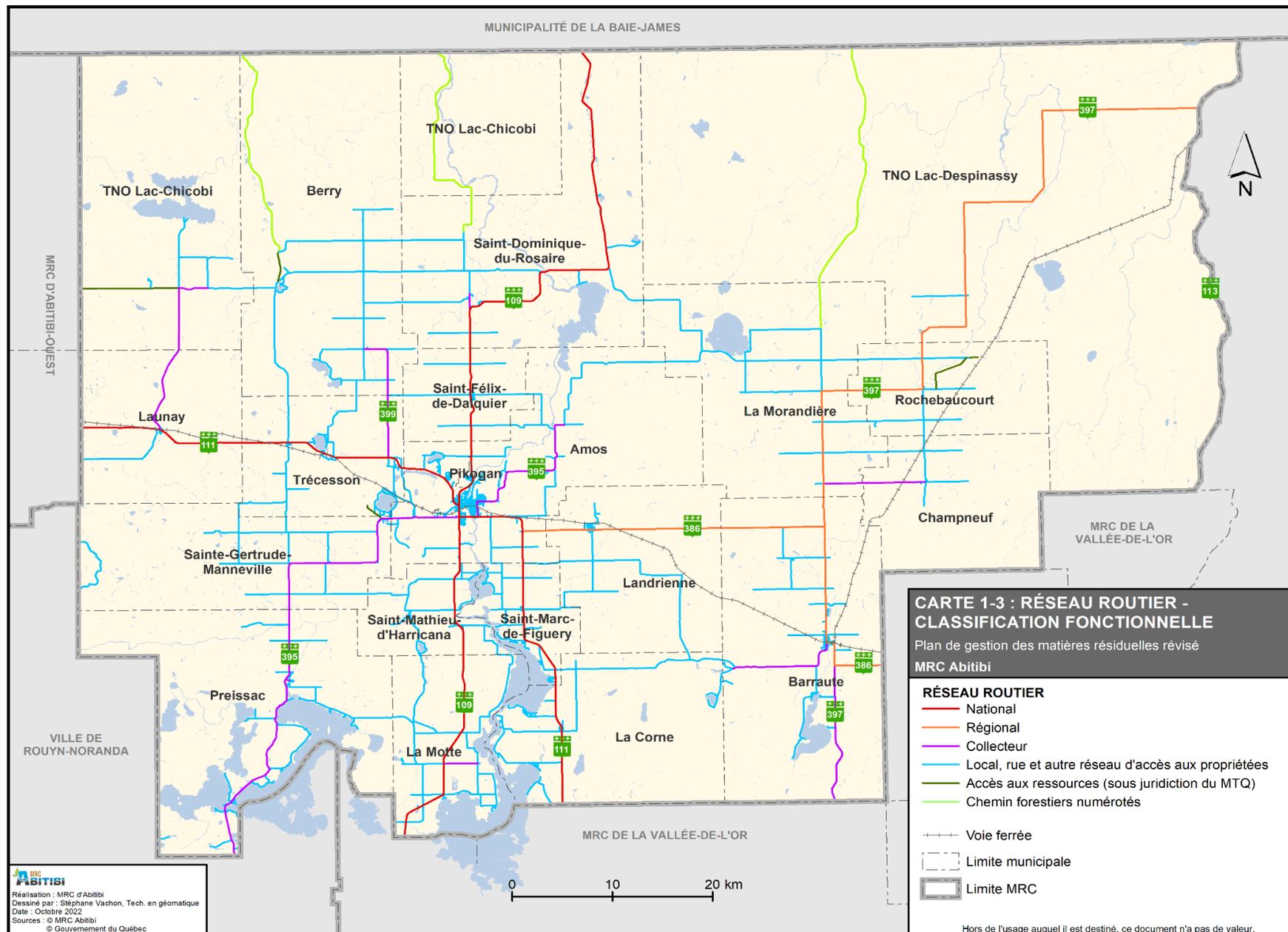
Carte 1-2 : Formation en surface des eskers et moraines



Source : MRC d'Abitibi, 2022

Le réseau routier permanent de la MRC s'étend sur 1 229 km et est composé des routes nationales 109, 111 et 113, des routes régionales 386 et 397 et des routes collectrices 395 et 399. Le réseau routier local de la MRC ainsi que les chemins d'accès à la ressource complète le portrait routier de la MRC. Fait à noter, les municipalités doivent parcourir en moyenne 43 kilomètres pour enfouir leurs déchets ou avoir accès au service d'écocentre de la Ville d'Amos

Carte 1-3 Réseau routier sur le territoire de la MRC d'Abitibi – Classification fonctionnelle



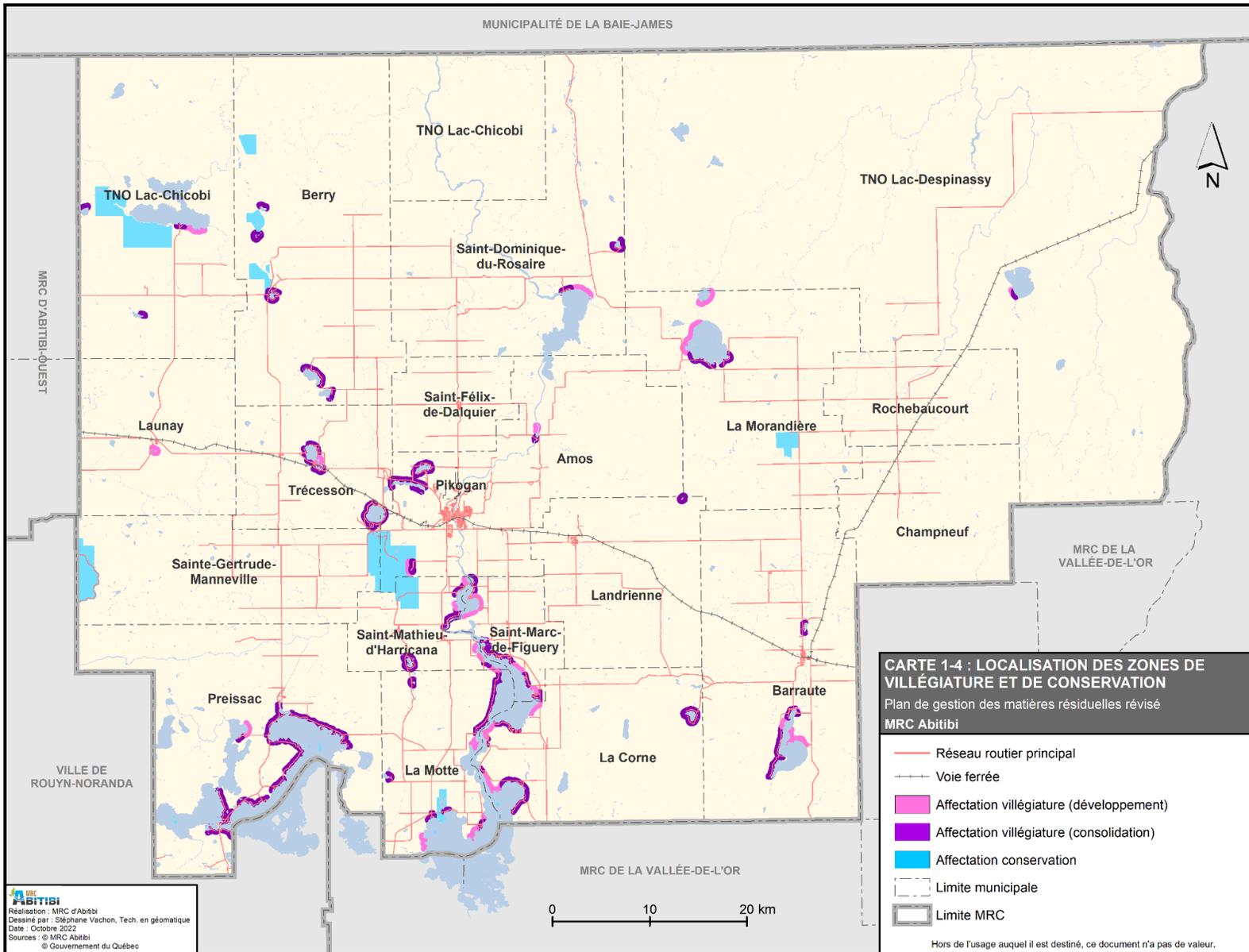
Source : MRC d'Abitibi, 2022

1.3 Orientations et affectations du territoire du schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de développement (SAD) de la MRC en vigueur présentement n'énonce pas d'orientations concernant la gestion des matières résiduelles.

Il est intéressant de noter la présence de sites au potentiel de villégiature qui se retrouvent principalement en bordure des lacs Chassignole, Preissac, Malartic, La Motte, Figuery et Fiedmont (carte 1-4). La plupart de ces sites sont occupés par des résidences permanentes. Quoiqu'il y ait généralement très peu de résidents saisonniers sur le territoire de la MRC, ils constituent une part significative de la population dans les municipalités de Berry (15 %), La Corne (15 %) Preissac (13 %) et La Motte (11 %). Notons que la rivière Harricana, qui intercepte les lacs Figuery, La Motte et Malartic, constitue une voie navigable entre la Ville d'Amos à la Ville de Val d'Or (MRC de La Vallée-de-l'Or).

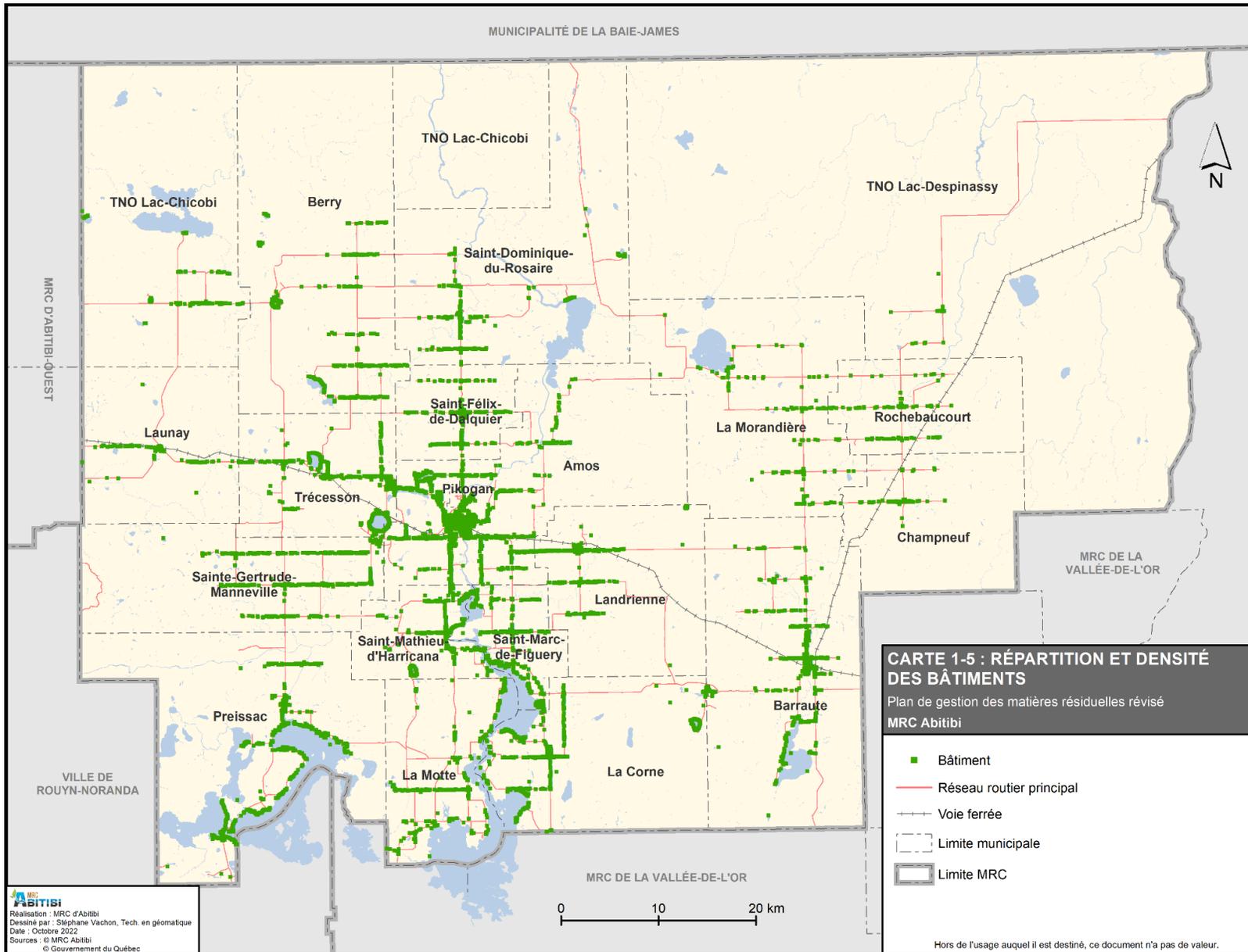
Carte 1-4 : Carte de localisation des zones de villégiature et de conservation sur le territoire de la MRC d'Abitibi



Source : MRC d'Abitibi, 2022

En ce qui concerne les activités humaines concentrées, elles se trouvent principalement à l'intérieur des périmètres urbains. Ceux-ci se composent en grande partie de résidences mais également de commerces et services dans une moindre mesure. La carte 1-5 illustre la répartition et la densité des bâtiments sur le territoire d'application. On y constate que les noyaux urbains de plus fortes densités sont ceux de la Ville d'Amos (incluant Pikogan), de Barraute, de Saint-Félix-de-Dalquier et de Landrienne.

Carte 1-5 : Répartition et densité des bâtiments sur le territoire de la MRC d'Abitibi



Source : MRC d'Abitibi, 2022.

1.3.1 Caractéristiques géographiques ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles

Intimement liée au profil des régions dites éloignées, l'organisation spatiale de la MRC d'Abitibi s'établit dans un cadre d'aménagement rural qui se caractérise par l'omniprésence des ressources naturelles, des grands espaces et d'une faible densité de population. Elle se définit par une dispersion sur le territoire de plusieurs noyaux de peuplement faiblement urbanisés; ces noyaux sont relativement éloignés les uns par rapport aux autres et établis, pour la plupart, en fonction des réseaux routiers et ferroviaires.

La collecte des matières résiduelles se fait donc sur un territoire relativement vaste et à faible densité d'habitation, ce qui entraîne des coûts importants pour la collecte de matières résiduelles domestiques.

1.4 Démographie

En 2021, la population de la MRC d'Abitibi se chiffre à 24 757 habitants. Globalement, la population saisonnière représente environ 3,5 % des résidents. Le tableau 1-3 permet également de constater une légère baisse de la population depuis 2016.

Tableau 1-3 : Informations générales sur les municipalités de la MRC d’Abitibi

Municipalité	Population					Totale 2021	Superficie (km ²) ⁽³⁾	Densité de pop. (hab/km ²) ⁽³⁾
	Permanente			Saisonniers ⁽³⁾				
	2016 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾	Variation 2016-2021	Nombre	%			
Amos	12 821	12 721	-0,78 %	45	0,4	12 766	437,2	29,1
Barraute	2 000	2 008	0,4 %	156	7,7	2 164	508,1	4,0
Berry	609	534	-12,32 %	97	18,2	631	579,8	0,9
Champneuf	130	135	3,85%	0	0,0	135	242,6	0,6
La Corne	728	757	3,98 %	136	18,0	893	332,2	2,3
La Morandière	226	207	-8,4%	9	4,1	216	425,6	0,5
La Motte	462	447	-3,25 %	53	12,0	500	216,1	2,1
Landrienne	997	900	-9,73 %	11	1,2	911	277,4	3,2
Launay	222	217	-2,25 %	9	3,9	226	259,3	0,8
Pikogan	538	540	0,37 %	-	-	540	2,7	200,0
Preissac	818	926	13,20 %	136	14,7	1 062	499,3	1,9
Rochebaucourt	166	129	-22,3 %	0	0,0	129	184,9	0,7
Saint-Dominique-du-Rosaire	454	427	-5,95 %	39	9,1	466	505,5	0,8
Saint-Félix-de-Dalquier	914	948	3,72 %	0	0,0	948	113,6	8,3
Saint-Marc-de-Figuery	881	898	1,93 %	45	5,0	943	92,1	9,8
Saint-Mathieu-d'Harricana	724	778	7,46 %	35	4,5	813	111,7	7,0
Sainte-Gertrude-Manneville	784	788	0,51 %	4	0,5	792	321,1	2,5
TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	203	146	-28,08 %	16	10,8	162	747,2	0,2
TNO Lac-Despinassy	15	10	-33,33 %	6	60,8	16	1 873,6	0,0
Trécesson	1 173	1 241	5,80 %	68	5,5	1 309	203,3	6,1
MRC	24 865	24 757	-0,43 %	864	3,5	25 621	7 933	3,1

Sources :

1) Gazette officielle du Québec, 2015

2) Gazette officielle du Québec, 2020

3) La population saisonnière a été estimée en multipliant le nombre de chalet par le nombre moyen d’habitant par résidence de la MRC (2,43 habitants/résidence) et par 0,5 (chaque habitant saisonnier est considéré résident 6 mois sur 12).

Population et superficies et densité des municipalités

Plus de la moitié (51,38 %) de la population habite sur le territoire de la Ville d’Amos. Les municipalités de Barraute et de Trécesson sont les municipalités rurales les plus peuplées avec respectivement 8,1 % et 5 % de la population. En termes de superficie, le TNO Lac-Despinassy est le territoire le plus important, suivi par le TNO Lac-Chicobi et la municipalité de La Morandière. Enfin, la densité moyenne de la population est nettement plus élevée sur le territoire de la réserve de Pikogan, ce qui s’explique par le contexte particulier de cette communauté. Ailleurs sur le territoire, la densité moyenne la plus élevée est celle de la Ville d’Amos. Viennent ensuite les municipalités de la 1^{re} couronne (sauf Landrienne), de la 2^e et enfin de la 3^e couronne.

Fait à noter, les municipalités les plus grandes en superficie et ayant les plus faibles densités moyennes d'habitants sont généralement des municipalités les plus éloignées de la Ville d'Amos, ce qui défavorise ces dernières pour le transport des matières résiduelles.

1.4.1 Population saisonnière

Tel que mentionné au tableau 1-3, la population saisonnière de l'ensemble de la MRC est estimée à 3,6 %. Cela semble peu, mais la carte 1-5 démontre que l'impact est significatif pour certaines municipalités dont Berry, Preissac, La Corne et La Motte. Le tout devra être considéré dans l'analyse des actions de sensibilisation à mettre en place auprès des populations locales.

1.4.2 Projections démographiques

Le tableau 1-4 relève une hausse de la population de la MRC jusqu'en 2031 suivi par une baisse jusqu'en 2041. Le bilan 2021-2041 demeure positif (0,2 %) mais de façon négligeable. Le constat est relativement le même pour le nombre de ménage privé. Il demeure que le bilan 2021-2041 s'avère négatif (-0,9 %).

Tableau 1-4. Projections démographiques pour la MRC d'Abitibi

Indicateur	2021	2026	2031	2036	2041	
Population ¹	24 943	25 106	25 127	25 069	24 983	
Nombre de ménages privés ²	10 735	10 844	10 843	10 870	10 644	
Nombre moyen de personnes par ménage	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	
Indicateur	2016-2021	2021-2026	2026-2031	2031-2036	2036-2041	2021-2041
Variation de la population (%)	1,2%	0,65%	0,08%	-0,2%	-0,3%	0,2 %
Variation du nombre de ménages (%)	2%	1,02%	1%	0%	-2%	-0,9 %

Sources :

1) ISQ, 2022.

2) ISQ, 2022a

1.5 Portrait socio-économique

Le portrait socio-économique du territoire d'application est dressé à partir des variables suivantes : les catégories d'habitation, l'âge et la scolarité de la population, le revenu des ménages, l'emploi et la structure économique.

1.5.1 Catégories d'habitation

Le tableau 1-5 indique que 69,7 % des unités d'occupation du territoire sont des résidences unifamiliales et que 27,2 % se trouvent dans de petits immeubles à logement. Seulement 3,8 % des unités d'occupations sont localisées dans de grands immeubles. 6 % des unités d'occupations sont utilisées en tant que résidence secondaire (chalets).

Tableau 1-5 Nombre d'unité d'occupation par type de logement

Municipalités	Unifamilial	Petits multilogements (2 à 9 logements)	Grands multilogements (10 logements et +)	Nombre total d'unité d'occupation	Chalets	
					Nb	%
Amos	3 290	2339	360	5909	37	1
Barraute	657	258	30	945	128	14
Berry	209	7	0	216	80	37
Champneuf	52	0	0	52	0	0
La Corne	331	25	15	371	112	30
La Morandière	95	6	0	101	7	7
La Motte	194	23	0	217	44	20
Landrienne	346	61	15	422	9	2
Launay	86	8	0	94	7	7
Preissac	414	32	0	446	112	25
Rochebaucourt	56	0	0	56	0	0
Saint-Dominique-du-Rosaire	169	16	0	185	32	17
Saint-Félix-de-Dalquier	355	63	0	418	0	0
Saint-Marc-de-Figuery	310	58	0	368	37	8
Saint-Mathieu-d'Harricana	294	12	0	306	29	10
Sainte-Gertrude-Manneville	263	20	0	283	3	1
TNO Lac-Chicobi	50	12	0	63	13	21
TNO Lac-Despinassy	12	2	0	14	5	36
Trécesson	467	42	0	509	56	11
Total MRC d'Abitibi	7 650	2 984	420	10 975	711	6 %
	69,7 %	27,2 %	3,8 %	100%		

Source : MRC d'Abitibi (Sommaire du rôle d'évaluation)

1.5.2 Âge, scolarité de la population

Selon le tableau 1-6, la moyenne d'âge de la population de la MRC d'Abitibi est similaire mais légèrement plus élevée que le Québec. Sur un horizon de 20 ans, l'ISQ anticipe un vieillissement de la population de la MRC d'Abitibi similaire à celui de l'ensemble du Québec.

Tableau 1-6 : Évolution de l'âge moyen de la population

Échelle territoriale	Âge moyen	
	2021	2041
MRC d'Abitibi	42,4	45,0
Abitibi-Témiscamingue	41,9	45,6
Ensemble du Québec	40,9	45,7

Source : ISQ 2019

En ce qui concerne l'éducation, le portrait de la MRC d'Abitibi diffère de celui de l'ensemble du Québec. Le tableau 1-7 indique trois différences importantes. D'abord, le taux de non diplômés est de 7 % supérieur à la moyenne québécoise, Ensuite, on retrouve 12,1 % de plus de diplômés d'une école de métiers et 14,5 % moins de professionnels ayant un diplôme universitaire. Ce profil de niveau général de diplomation inférieur à la moyenne est typique des régions ressources et doit être considéré dans l'élaboration des actions de sensibilisation de la population.

Tableau 1-7 Répartition de la population de 15 à 64 ans selon le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu

Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu	MRC d'Abitibi	Abitibi-Témiscamingue	Québec
Aucun certificat, diplôme ou grade	18,8 %	18,0 %	11,8 %
Diplôme d'études secondaires ou équivalent	16,4 %	16,8 %	17,0 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou de métiers	31,0 %	28,8 %	18,9 %
Certificat ou diplôme collégial	16,2 %	17,0 %	18,9 %
Certificat ou diplôme inférieur au baccalauréat	2,8 %	3,3 %	3,9 %
Grade universitaire (baccalauréat, maîtrise et doctorat)	15,0 %	16,2 %	29,5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Statistique Canada, 2022.

1.5.3 Revenu des ménages

Le tableau 1-8 révèle qu'en moyenne, les citoyens de la MRC d'Abitibi sont légèrement plus fortunés que ceux de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'ensemble du Québec.

Tableau 1-8 : Revenus disponibles par habitant en 2020

Territoire	Revenus disponibles (\$/habitant)
MRC d'Abitibi	33 843 \$
Abitibi-Témiscamingue	33 097 \$
Ensemble du Québec	33 093 \$

Source : ISQ, 2022b

Le tableau 1-9 indique que le taux d'activité et le taux d'emploi sont supérieurs à la moyenne québécoise et le taux de chômage 1,5 % inférieur à celui du Québec.

Tableau 1-9 : Taux d'activité, taux d'emplois et taux de chômage

Statistique	MRC d'Abitibi	Abitibi-Témiscamingue	Québec
Taux d'activité	65,2 %	62,7 %	64,1 %
Taux d'emploi	61,2 %	59,1 %	59,3 %
Taux de chômage	6,1 %	5,7 %	7,6 %

Source : Statistiques Canada, 2022.

1.5.4 Structure économique

Portrait global

L'économie de la MRC d'Abitibi est basée sur les ressources naturelles dont les trois piliers sont les secteurs forestier et agricole et récemment le secteur minier. Les secteurs institutionnels public et parapublic (santé, éducation et administration publique) et le commerce de détail et de gros sont néanmoins les plus grands générateurs d'emplois.

Nombre d'emplois, d'établissements et taille des entreprises

Le tableau 1-10 permet de constater que le secteur de la santé et celui du commerce de détail et de gros sont les deux plus importants secteurs d'activité. Le secteur de l'hébergement, restauration et industrie culturelle arrive en troisième position. Suivent ensuite les secteurs de l'administration publique et des services d'enseignement. Toutes catégories confondues, les secteurs des services comptent pour une part importante de la population active.

Tableau 1-10 : Répartition des établissements et des emplois par secteurs d'activité (2021)

Secteur d'activité	Nombre d'établissement	Pourcentage
Agroalimentaire	53	6,6 %
Forêt, bois et papier	55	6,8 %
Mines et première transformation des métaux	7	0,9 %
Services publics et construction	70	8,7 %
Fabrication (sauf alimentaire, bois et métaux)	32	4,0 %
Commerce de détail et de gros	123	15,3 %
Transport et entreposage	49	6,1 %
Hébergement, restauration, information, industrie culturelle (arts, spectacles et loisirs)	86	10,7 %
Finances, assurances et services immobiliers	48	6,0 %
Services professionnels et administratifs	54	6,7 %
Enseignement, santé et administration publique	165	20,5 %
Autres services	64	7,9 %
TOTAL	806	100 %

Source : OAT, 2021

Le tableau 1-11 démontre que les gros employeurs sont majoritairement installés sur le territoire de la Ville d'Amos à l'exception des écoles et des services de santé et de services sociaux qui se trouvent sur tout le territoire de la MRC. Le tableau 1-12 indique que seulement 5,1 % des établissements sont de grandes entreprises et que la majorité des établissements emploie moins de 20 employés.

Tableau 1-11 : Liste des employeurs de plus de 100 employés sur le territoire de la MRC d’Abitibi.

Nom de l'employeur	Localisation
Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue	Amos et MRC
Centre de services scolaire Harricana	Amos et MRC
Ben Deshaies - grossiste en alimentation	Amos
La Forêt de demain (division d’Outland Camps Inc.)	Amos
IAMGOLD - mine d'or et d'argent	Preissac
Construction Norascon Inc. - construction de routes, rues et ponts	Amos
Ville d'Amos	Amos
Forages M. Rouillier Inc.	Amos
Club coopératif de consommation d’Amos	Amos
Ministère de la sécurité publique	Amos
Matériaux Blanchet Inc. - scierie	Amos
Forex Amos Inc.	Amos
Scierie Landrienne (Division des Chantiers Chibougamau Ltée.)	Landrienne
Les Pétroles Alcasyna Inc.	Amos
Eska Inc.	St-Mathieu-d’Harricana
Agnico Eagle – Mine Laronde	Preissac

Source : OAT, 2021

Tableau 1-12 : Répartition des emplois et des établissements selon la taille sur le territoire de la MRC d’Abitibi

Taille de l'établissement	MRC d'Abitibi	
	Établissement	
	Nombre	Pourcentage
0 à 4 travailleurs	359	44,5 %
5 à 19 travailleurs	314	39,0 %
20 à 49 travailleurs	85	10,5 %
50 travailleurs et +	41	5,1 %
Total	799	100%

Source : OAT, 2021

2. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

2.1 Encadrement législatif

L'encadrement de la gestion des matières résiduelles est partagé entre trois (3) principaux paliers gouvernementaux soit le fédéral, le provincial et le municipal.

À l'échelle municipale, l'encadrement de la gestion des matières résiduelles se fait par le *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)* de la MRC. Les municipalités locales sont liées par le PGMR qui les concerne. Ajoutons également qu'en vertu de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs règlementaires prévus par la *Loi sur les compétences municipales*, les municipalités locales peuvent adopter différents règlements en matière de gestion des matières résiduelles. Par exemple, elles peuvent adopter des règlements pour définir les modalités des collectes, interdire la mise aux ordures de certaines matières, obliger la vidange des installations septiques, etc.

Tableau 2-1: Distribution de l'exécution des opérations de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi en 2023

Municipalité	Collecte/transport des matières organiques (PFC et Composteurs municipales)		Collecte/transport des matières recyclables		Collecte/transport et élimination des déchets ultimes ⁽¹⁾		Récupération saisonnière des encombrants et RDD ⁽²⁾			Dépôts permanents (encombrants, RDD/produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP), textiles, etc.)		Vidange des fosses septiques	
	Local	Vers les sites de traitements de la m.o.	Local	Vers le transbordement	Local	Vers le lieu d'enfouissement technique (LET)	Collecte porte-à-porte	Évènement	Conteneur	Écocentre	Autres dépôts permanents (commerce, bureau/garage municipal, etc.)	Gestion	Opérations
Amos	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Municipal	Municipal	S/O	Municipal	Privé	Municipal	Privé
Barraute	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal ⁽³⁾	S/O	S/O	Municipal	Privé	S/O	Privé
Berry	Municipal	Municipal	Privé	Privé	Privé	Privé	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	Municipal partiellement	Privé
Champneuf	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	S/O	S/O	S/O	Privé	S/O	Privé
La Corne	Entente municipale	Entente municipale	Entente municipale	Entente municipale	Entente municipale	Entente municipale	S/O	S/O	S/O	Municipal	Municipal	Municipal	Privé
La Morandière	Municipal	Municipal	Municipal	Privé	Municipal	Municipal	Municipal	S/O	Municipal	Municipal	S/O	S/O	Privé
La Motte	Municipal	Municipal	Municipal	Privé	Municipal	Privé	S/O	S/O	S/O	Municipal	S/O	S/O	Privé
Landrienne	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	S/O	S/O	Écocentre municipal	Municipal	Municipal	S/O	Privé
Launay	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	S/O	Municipal	S/O	Municipal ⁽⁵⁾	Municipal/Privé	S/O	Privé
Pikogan	Municipal	Municipal	Privé	Privé	Privé	Privé	S/O	Municipal	Privé	Municipal	Municipal	Privé	Privé
Preissac	Entente municipale	Entente municipal	Entente municipale	Privé	Privé	Privé	Municipal ⁽⁴⁾	Municipal	Privé	Municipal	Municipal	Municipal	Privé
Rochebaucourt	S/O	S/O	Municipal	Privé	Municipal	Privé	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Privé	Privé
Saint-Dominique-du-Rosaire	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal ⁽⁴⁾	1	S/O	Municipal ⁽⁵⁾	Municipal	S/O	Privé
Saint-Félix-de-Dalquier	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	S/O	1	S/O	Municipal ⁽⁵⁾	Municipal/Privé	S/O	Privé
Saint-Marc-de-Figuery	Municipal	Municipal	Privé	Privé	Privé	Privé	S/O	Municipal	S/O	Municipal ⁽⁵⁾	Municipal/Privé	Municipal	Privé
Saint-Mathieu-d'Harricana	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	S/O	Municipal	Municipal	Municipal ⁽⁵⁾	Municipal/Privé	Municipal	Privé
Sainte-Gertrude-Manneville	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Municipal	S/O	S/O	Municipal ⁽⁵⁾	Municipal	S/O	Privé
TNO Lac-Chicobi	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	S/O	1	S/O	S/O	Privé	S/O	Privé
TNO Lac-Despinassy	S/O	S/O	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	S/O	S/O	Municipal ⁽⁵⁾	S/O	S/O	Privé
Trécesson	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	S/O	S/O	S/O	Municipal	Privé	Municipal	Municipal

(1) Exceptionnellement, plusieurs municipalités acceptent l'ajout de sacs de résidus verts en dehors du bac roulant. Pour plus d'information, communiquez avec la municipalité.

(2) Les encombrants et les RDD sont collectés à des dates précises au printemps et/ou à l'automne dans ces municipalités. Pour connaître la liste complète des matières acceptées, communiquez avec la municipalité.

(3) Collecte uniquement les sapins de Noël en janvier.

(4) Collecte offerte sur demande.

(5) Service de l'écocentre de la ville d'Amos (voir le tableau 2-3)

2.2 Responsabilités de la MRC d’Abitibi et des municipalités

La MRC intervient principalement au niveau de la planification régionale et de l’information, sensibilisation et éducation (ISÉ). Les municipalités interviennent en ISÉ, mais elles sont surtout responsables de l’ensemble des opérations de collecte, transport et traitement de l’ensemble des matières résiduelles. Le tableau 2-1 indique que certaines municipalités préfèrent réaliser elles-mêmes les opérations tandis que d’autres choisissent de gérer les opérations par l’octroi de contrats à des entreprises privées. Les contrats au secteur privé sont principalement octroyés pour la collecte porte-à-porte des déchets, du recyclage et des matières organiques ainsi que pour les opérations de vidange et transport des boues de fosses septiques. Enfin, la récupération des textiles est effectuée par des organismes sans but lucratif (OSBL).

La liste des contractuels de collecte porte-à-porte sur l’ensemble du territoire de la MRC d’Abitibi en 2023 est présentée dans le tableau 2-2. Le principal contractuel de la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la MRC est l’entreprise Sanimos avec dix (10) municipalités desservies. Suivent ensuite les municipalités de Saint-Félix-de-Dalquier et de Landrienne avec respectivement trois (3) municipalités chacune et Ferme JMC Sylvain avec une (1) municipalité. Dans les municipalités de Champneuf, La Morandière, La Motte et Rochebaucourt, les matières résiduelles sont collectées localement par un contractuel (municipal ou privé), puis transportées vers le LET (déchets) ou transportées vers un site de transbordement (recyclage) pour ensuite être dirigées vers un centre de tri par un autre transporteur (recyclage). Soulignons que l’entreprise Sanimos est responsable de la collecte des matières recyclables vers le site de transbordement pour ces quatre (4) municipalités.

La collecte porte-à-porte saisonnière des encombrants et autres matières est organisée par huit (8) municipalités et deux (2) autres municipalités organisent des collectes sur demande (Tableau 2-1). Enfin, les municipalités d’Amos et Barraute collectent les sapins en début janvier.

2.3 Ententes intermunicipales

La liste des ententes intermunicipales sur le territoire de la MRC d’Abitibi en 2023 est présentée dans le tableau 2-3. Il apparaît que onze (11) des vingt (20) municipalités utilisent l’écocentre de la Ville d’Amos. Les autres municipalités ont leur propre écocentre. Les deux (2) TNO n’ont pas ratifié d’entente bien que dans les faits ils utilisent les services de l’écocentre de la Ville d’Amos. Bien que la communauté de Pikogan dispose d’un écocentre, il arrive qu’elle utilise également le service d’écocentre de la Ville d’Amos en payant un montant à la tonne. De plus, douze (12) des vingt (20) municipalités ont une entente pour utiliser la plateforme de compostage de la MRC d’Abitibi alors que quatre (4) autres municipalités en ont une pour utiliser le composteur rotatif industriel de Landrienne. Les deux municipalités restantes n’avaient pas encore implanté la gestion des matières organiques. Les autres ententes concernent la collecte porte-à-porte et l’harmonisation des horaires de collecte.

Tableau 2-2 : Liste des contractuels de collecte porte-à-porte sur le territoire de la MRC d'Abitibi en 2023

Municipalité	Contractuel	Fréquence (nb de collectes/année)					Contrat	
		Déchet	Recyclage	Matières organiques	Encombrants, pneus, TIC, RDD, etc.	Sapins	Durée (années)	Échéance
Amos	Sanimos	23	26	23	2	-	5	31 déc. 2023
	Ville	-	-	-	-	1	N/A	N/A
Barraute	Municipalité	26	26	39	-	1	N/A	N/A
Berry	Sanimos	17	26	19	-	-	5	31 déc. 2023
Champneuf	Ferme JMC Sylvain	39	22	39	2	-	1	31 déc. 2023
	Sanimos	-	T *	-	-	-	Sur demande	N/A
La Corne	Entente intermunicipale Landrienne	26	26	52	-	-	10	31-déc-2030
La Morandière	Municipal	39	26	39	2	-	1	N/A
	Sanimos	-	T	-	-	-	-	31 déc. 2023
La Motte	Municipalité	26	26	26	-	-	N/A	N/A
	Envirobi	T	-	-	-	-	-	31 déc. 2023
	Sanimos	-	T	-	-	-	-	31 déc. 2023
Landrienne	Municipalité	26	26	52	-	-	N/A	N/A
Launay	Sanimos	26	26	20	-	-	5	31 déc. 2023
Pikogan	Saint-Félix-de-Dalquier	26	26	-	-	-	-	31 déc. 2023
	Communauté	-	-	52	-	-	-	-
Preissac	Entente intermunicipale Landrienne	26	26	26	-	-	10	31-déc-2030
	Municipalité	-	-	-	Sur demande	-	N/A	N/A
Rochebaucourt	Municipalité	36	36	N/A	2	-	N/A	N/A
Saint-Dominique-du-Rosaire	Municipalité	22	27	22	Sur demande	-	-	N/A
Saint-Félix-de-Dalquier	Municipalité	26	26	52	1	-	N/A	N/A
Saint-Marc-de-Figuery	Saint-Félix-de-Dalquier	26	26	52	Journée environnement	-	1	31 déc. 2023
Saint-Mathieu-d'Harricana	Sanimos	26	26	21	2	-	5	31 déc. 2023
Sainte-Gertrude-Manneville	Sanimos	26	26	26	-	-	5	31 déc. 2023
	Municipalité	-	-	-	1	-	N/A	N/A
TNO Lac-Chicobi	Sanimos	26	26	20	1	-	5	31 déc. 2023
TNO Lac-Despinassy	Rochebaucourt	36	36	S/O	2	-	1	31 déc. 2023
Trécesson	Sanimos	34	19	19	-	-	2	31 déc. 2023

*T : transbordement en fonction du besoin. **Durant la période des opérations « grand ménage » printanier

Tableau 2-3 : Ententes intermunicipales sur le territoire de la MRC d'Abitibi

Objet de l'entente/ délégation de compétence	Matières visées	Organismes responsables	Municipalités/MRC adhérentes	Durée de l'entente/ Échéance/ renouvellement
Utilisation des services de l'écocentre	Toutes matières (recyclage, encombrants, pneus, matières CRD, RDD, etc.)	Ville d'Amos	Berry, Champneuf, Launay, La Morandière, Saint-Félix-de-Dalquier, Saint-Marc-de-Figuery, Saint-Dominique-du-Rosaire, Saint-Mathieu-d'Harricana, Sainte-Gertrude-Manneville, Trécesson	Indéfinie (renouvellement automatique, préavis écrit de 60 jours pour annulation de l'entente)
	Matériaux secs, RDD	Rochebaucourt	TNO Lac-Despinassy	31 décembre 2023
Utilisation de la plateforme de compostage	Matières organiques alimentaires résidentielles et ICI	MRC d'Abitibi	Amos, Berry, Champneuf, Launay, La Morandière, La Motte, Preissac, Saint-Dominique-du-Rosaire, Saint-Mathieu-d'Harricana, Sainte-Gertrude-Manneville, Trécesson, TNO Lac-Chicobi	30 septembre 2026 avec renouvellement automatique de 5 ans
Opération de la plateforme de compostage	Matières organiques alimentaires résidentielles et ICI	Ville d'Amos	Même municipalité que pour l'entente pour l'utilisation de la plateforme	30 septembre 2026 avec renouvellement automatique de 5 ans
Utilisation du composteur rotatif industriel	Matières organiques alimentaires résidentielles et ICI	Landrienne	La Corne, Saint-Félix-de-Dalquier, Saint-Marc-de-Figuery	10 ans 31 décembre 2030
Collecte porte-à-porte	Matières recyclables et déchets ultimes	Saint-Félix-de-Dalquier	Saint-Félix-de-Dalquier, Saint-Marc-de-Figuery, Pikogan	31 décembre 2023
	Matières résiduelles	Landrienne	La Corne, Preissac	10 ans 31 décembre 2030 ¹
Harmonisation des horaires de collecte et répartition de la facture entre les municipalités participantes au prorata du nombre de résidences collectées.	Matières recyclables et déchets ultimes.	Rochebaucourt	La Morandière	Entente intermunicipale entre les deux municipalités pour 2023
			Champneuf	

¹ *À l'exception du recyclage qui se terminera en 2024 suivant la réglementation provinciale à cet effet.

Tableau 2-4 : Inventaire des aspects règlementés de la gestion des matières résiduelles par municipalité

Règlementations		Municipalité																			
		Amos	Barraute	Berry	Champneuf	La Corne	La Morandière	La Motte	Landrienne	Launay	Pikogan	Preissac	Rochebaucourt	Saint-Dominique-du-Rosaire	Saint-Marc-de-Figuery	Saint-Mathieu-d'Harricana	Saint-Félix-de-Dalquier	Sainte-Gertrude-Manneville	TNO Lac-Despinassy	TNO Lac-Chicobi	Trécesson
Collecte (matière organique, ordures et recyclage)	Type de contenant autorisé	x	x	x		x		x		x		x	x	x	x	x	x				x
	Exclusion des RDD et des matières CRD de la collecte	x	x	x		x		x				x		x	x	x	x				x
	Exclusion des encombrants de la collecte	x	x	x		x		x				x		x	x	x	x				x
	Matières recyclables autorisées/interdites	x	x	x		x		x	x			x	x	x	x		x	x			x
	Matières organiques autorisées/interdites	S/O	X	x		x						x			x		x				
Fosses septiques	Vidange obligatoire (2 ans)	x		x																	
	Vidange obligatoire (2 ans (permanent) et 4 ans (saisonnier))			x		x									x	x					x

2.4 Règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles

Sur le territoire de la MRC d'Abitibi, la réglementation en matière de gestion des matières résiduelles diffère d'une municipalité à l'autre. Le tableau 2-4 dresse l'inventaire des éléments réglementés par municipalité. Il apparaît que quinze (15) municipalités sur vingt (20) encadrent la collecte porte-à-porte des déchets, matières organiques et du recyclage par une réglementation. Cela représente une augmentation de 5 municipalités depuis le dernier PGMR. Parmi les autres municipalités, la réglementation est soit absente, soit désuète parce qu'elle a été adoptée avant l'arrivée du recyclage.

En ce qui concerne la récupération des boues de fosses septiques, soulignons que l'ensemble des municipalités est couvert minimalement par les dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22). Le niveau d'encadrement de la vidange des boues de fosses septiques varie selon la municipalité (Tableau 2-4 et 2-5). La responsabilité de vidanger les fosses septiques des résidences isolées est laissée entre les mains du propriétaire dans treize (13) des vingt (20) municipalités (tableau 2-4). Ces municipalités n'interviennent directement que s'il y a plainte ou si l'inspecteur municipal détecte une non-conformité des installations en vertu du règlement Q-2, r.22.

Seulement sept (7) municipalités ont intégré le Q2, r.22 dans un ou plusieurs règlements municipaux. On constate que ces municipalités ont une zone de villégiature développée, donc sensible à la pollution par les fosses septiques non vidangées. Dans ces municipalités, l'inspecteur municipal est chargé d'appliquer la réglementation liée au programme de vidange des fosses septiques et d'effectuer le suivi des opérations exécutées aux 2 ou 4 années par l'entreprise privée selon la nature de la résidence (permanente ou saisonnière). Soulignons que les municipalités de Saint-Mathieu-d'Harricana et Trécession ont adopté des règlements spécifiques plus sévères pour les secteurs les plus sensibles de leur territoire (Tableau 2-5) et appliquent donc plus d'un type de gestion des boues de fosses septiques. La réglementation d'Amos et La Corne exige que les boues soient acheminées dans un site conforme aux exigences du MDDELCC tandis que celle de Saint-Marc-de-Figuery, Saint-Mathieu-d'Harricana et Trécession exige que le réservoir du camion de l'entrepreneur soit étanche pour éviter tout risque de déversement sur la route.

La municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a adopté une position intermédiaire qui consiste à inciter les citoyens à une participation volontaire au programme de vidange des fosses septiques mis en place par la municipalité sans encadrement réglementaire. Les citoyens peuvent communiquer avec la municipalité qui procède par appel d'offres lorsqu'un certain nombre de citoyens ont manifesté leur besoin de vidange de fosses.

La liste complète des règlements adoptés sur le territoire de la MRC d'Abitibi par municipalité est présentée au tableau 2-5. Les règlements peuvent être consultés en communiquant avec la municipalité concernée.

Tableau 2-5: Liste des règlements en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles

Municipalité	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées
Amos	Concernant l'obligation de déposer ses matières résiduelles dans des bacs ou conteneurs	VA-1095	18 nov. 2019	Déchets ultimes, CRD et RDD
	Concernant la collecte des matières recyclables	VA-460 modifié par VA-488	15 déc. 2003, modifié le 5 avril 2004	Recyclage, sapins de Noël, CRD et RDD
	Concernant le service de vidange des fosses septiques et la présence de nuisances	VA-1140	16 nov. 2020	Boues de fosses septiques
Barraute	Concernant les déchets domestiques, les matières non récupérables et les matières récupérables	180	14 mars 2022	Recyclage, déchets solides, CRD, RDD, encombrants, compostage
Berry	Relatif aux dispositions des matériaux de construction volumineux et autre déchets	158	7 avril 2015	2 tonnes max. assumer par la municipalité à l'écocentre
	Relatif à la gestion des matières résiduelles	178	6 mars 2019	Recyclage, déchets solides, CRD, RDD, encombrants et compost
	Vidanges des fosses septiques	186	18 juil. 2021	Boues septiques de certains secteurs de la municipalité
Champneuf	Cueillette des vidanges	7-77	1977	Toutes
La Corne	Concernant l'obligation de déposer ses matières résiduelles dans des bacs roulants ou des conteneurs	156	4 juil. 2006	Tous
	Concernant la vidange systématique des fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la municipalité de La Corne	220/254	14 oct. 2016/ 17 jan. 2019	Boues de fosses septiques
La Morandière	Concernant la cueillette des vidanges	7	19 juil. 1984	Toutes
La Motte	Concernant la gestion des matières résiduelles et des matières recyclables	160	14 mars 2006	Toutes
Landrienne	Concernant les déchets domestiques, les matières non récupérables et les matières récupérables	217	18 jan. 2011	Toutes
Launay	Relatif à la collecte des matières résiduelles	219-20	5 oct. 2020	Matières recyclable, déchets ultimes et matières compostables

Municipalité	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées
Preissac	Concernant la collecte des matières recyclables	189-2005	15 juin 2005	Matières recyclables, RDD et CRD.
Rochebaucourt	Concernant la cueillette des vidanges	14	8 déc. 1992	Toutes
Saint-Dominique-du-Rosaire	Concernant les déchets domestiques, les matières non récupérables et les matières récupérables	113-07	15 mai 2006	Toutes
Saint-Félix-de-Dalquier	Concernant les déchets domestiques, les matières non récupérables et les matières récupérables	168	7 juil. 2003	Toutes
Sainte-Gertrude-Manneville	Interdisant le dépôt de matières résiduelles provenant d'autres localités autres que les municipalités visées par l'entente	2004-60	9 mai 2006	S/O
Saint-Marc-de-Figuery	Concernant la gestion des matières résiduelles et recyclables	182	13 janvier 2014	Toutes
	Concernant la vidange des fosses septiques ou de rétention	202	9 juin 2011	Boues de fosses septiques
Saint-Mathieu-d'Harricana	Disposition non conforme des déchets	183	13 août 2007	Toutes, sauf les matières organiques
	Modifiant le règlement 188 concernant la vidange des fosses septiques ou de rétention pour les zones VI-1, VI-2, RI-3 et autres.	206	9 sept. 2011	Boues de fosses septiques
	Disposition des matériaux de construction volumineux et autres déchets	208	7 sept. 2011	CRD, encombrants et autres
TNO Lac-Despinassy	Concernant la cueillette des ordures du territoire non organisé de Despinassy	24	5 juil. 1988	Tous
Trécesson*	Amendement concernant la vidange des fosses septiques dans le secteur du Lac Beauchamp	2009-195 (modifiant le no 105)	5 juin 2009	Boues de fosses septiques
	Concernant la vidange des fosses septiques des résidences autour des lacs Davy, Youville et Bourgeois	2011-209	8 juin 2011	Boues de fosses septiques
	Concernant la vidange des fosses septiques des résidences autour du Lac Beauchamp, Lac Davy, Youville, Lac Bourgeois et Lac Émeraude	2012-213	18 déc. 2012	Boues de fosses septiques
	Concernant les peintures non récupérables et récupérables	159	4 juin 2004	Peintures
	Concernant les déchets domestiques, les matières non récupérables et les matières récupérables	173	8 août 2005	Toutes

*Les données n'ont pas été mises en jour en l'absence de réponse de la municipalité

3. RECENSEMENT DES SERVICES OFFERTS ET DES PRINCIPAUX INTERVENANTS ET GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre vise à décrire les services offerts, les principaux intervenants qui œuvrent au niveau de la gestion des matières résiduelles et les principaux générateurs sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

3.1 Gestion des matières résiduelles spécifiques au secteur ICI et principaux générateurs

La gestion des matières résiduelles dans les ICI diffère principalement entre les municipalités rurales et la Ville d'Amos. Les ICI des municipalités rurales sont desservis par la municipalité au même titre que les résidents en ce qui concerne la collecte des déchets et du recyclage. Cela s'explique par le fait que la plupart des ICI en milieu rural sont des PME (petites et moyennes entreprises) pour lesquels la gestion des matières résiduelles s'apparente ou est compatible avec celles du secteur résidentiel. Les exceptions à cette règle sont le secteur minier de la municipalité de Preissac et les usines de transformation du bois d'Amos, Barraute et Landrienne qui effectuent la gestion interne de leurs résidus de transformation. Sur le territoire de la Ville d'Amos, les commerces et industries gèrent eux-mêmes leurs matières résiduelles. Ils doivent louer leurs conteneurs et concluent des ententes avec les transporteurs de déchets, recyclage et autres matières. Quant aux institutions d'Amos, celles-ci sont prises en charge par la Ville. Les entreprises locales bénéficient d'un taux préférentiel à l'écocentre de la Ville d'Amos comparativement aux usagés situés à l'extérieur du territoire de la Ville. Les détails relatifs aux tarifs de l'écocentre d'Amos seront traités à la section 3.8.

De façon générale, la MRC d'Abitibi ne dispose d'aucunes données directes lui permettant de préciser quels sont les principaux ICI générateurs de matières résiduelles sur le territoire d'application. Par contre, l'analyse simultanée des données sur la récupération et des données du tableau 1-10 donne une bonne idée de ces ICI et des matières générées. Règle générale, les plus grands générateurs sont les ICI d'Amos et principalement les grandes entreprises.

Les épicerie d'Amos affiliées aux grandes bannières, Ben Deshaies et d'autres commerces disposent d'un système de gestion interne du recyclage, notamment en ce qui concerne la récupération des boîtes de carton. Par mesure de sécurité, certaines institutions d'Amos font affaire avec Imprimerie Harricana ou Shred-it qui offrent un service spécialisé de recyclage des documents confidentiels. Le CISSS-AT dispose de son propre système de gestion des déchets biomédicaux.

Les résidus alimentaires des cafétérias et commerces sont majoritairement enfouis. La collecte de certains ICI ruraux est assimilée à la collecte résidentielle de même que quelques institutions de la Ville d'Amos. Malgré les approches écrites entreprises par la Ville, aucun retour n'a été fait par les entreprises. Notons également que le seul transporteur du territoire est très limité dans sa capacité de prendre en charge de nouvelles collectes en raison du manque de main-d'œuvre.

Les restaurants et les entreprises agricoles génèrent des résidus animaliers et des huiles de cuisson. Les matières sont récupérées par l'entreprise Sanimax, une multinationale qui renouvelle (valorise) ces résidus et les retourne sous forme d'intrants dans des produits variés : peinture, lubrifiants, détergent, pneus, produits cosmétiques, solvants, médicaments, nourriture pour animaux, cuir et biodiesel.

Les entreprises manufacturières du secteur industriel, les garages et autres commerces de grande taille générant des matières dangereuses ou autres résidus font généralement appel directement aux entreprises suivantes : AmNor Industries, AIM Recyclage et Serres Coopératives de Guyenne. Pour la gestion des encombrants (bois et métal), le secteur industriel fait affaire avec Legault Métal et Pajula/Envirobi (voir la section 3.9).

Les usines de sciage de Matériaux Blanchet et Scierie Landrienne sont les principaux générateurs de sciures, rabotures et copeaux de bois. Les copeaux de bois sont vendus à la papetière, aux usines de fabrication de panneaux de la région et une petite partie est vendue à la MRC pour les opérations de la plateforme de compostage. Les sciures et rabotures sont valorisées énergétiquement.

Les entreprises minières ne génèrent aucun résidu particulier qui doit être pris en charge par le présent plan de gestion. Par contre, elles génèrent une part significative d'huile, de bois et de métal récupéré sur le territoire. Les mines Laronde d'Agnico Eagle (Preissac) et Westwood d'IAMGOLD ainsi que le secteur industriel d'Amos sont les générateurs d'huile les plus importants. Notons la mise en production prévue en 2023 du complexe Lithium Amérique du Nord de Sayona situé à La Corne et celle prochaine du projet Authier situé près de La Motte de la même entreprise. Les autres entreprises industrielles sont également des générateurs significatifs d'huile, de bois et de métal récupéré.

3.2 Collecte des matières recyclables, matières organiques et des déchets résidentiels

La totalité des résidences permanentes et des résidences secondaires ayant accès à un chemin entretenu à l'année du territoire de la MRC d'Abitibi sont desservies par une collecte des matières recyclables, des déchets et matières organiques à l'exception de Rochebaucourt qui n'est pas desservie pour la collecte de cette dernière. À noter que la collecte de la matière organique pour les multilogements, bien que débuté pour certains, devra être poursuivie afin de couvrir l'entièreté de ceux-ci. Il demeure que la municipalité est en démarche de regroupement avec la municipalité de La Morandière ce qui signifie qu'elle sera desservie pour la collecte des matières organiques d'ici la fin 2023. Soulignons que la majorité des municipalités utilisent le bac roulant comme contenant de collecte à l'exception des municipalités de Champneuf, La Morandière, La Motte, Rochebaucourt et le TNO Lac-Despinassy qui utilisent des sacs. Notons également que plusieurs municipalités ont mis en place la récupération hors foyer via des îlots trois voies dans des lieux publics au cours des dernières années bien qu'une bonification de ces emplacements mérite d'être évalué.

Le maintien de la collecte à trois voies est prévu pour la période 2023-2030. Notons que la modernisation de la collecte sélective sera déployée durant cette période ce qui fait que la collecte et le traitement du recyclage seront dorénavant gérés par Éco-Entreprise Québec, l'organisme de gestion désigné en collaboration avec les municipalités/MRC.

En ce qui concerne le transport des matières résiduelles, le principal transporteur est l'entreprise privée Sanimos, dont les installations sont localisées à proximité du LET d'Amos, qui effectue le transport local vers la plateforme de compostage, le LET et le transport vers les sites de transbordement/traitement des matières recyclables pour onze (11) des vingt (20) municipalités. De plus, Sanimos dessert les principaux ICI du territoire et d'autres organismes ailleurs en région. Viennent ensuite les municipalités de Saint-Félix-de-Dalquier et de Landrienne qui sont responsables du transport des matières résiduelles pour chacune trois municipalités incluant la leur. L'entreprise Ferme JMC Sylvain et fils Inc. est quant à elle responsable de Champneuf.

Tableau 3-1: Liste des transporteurs de matières résiduelles

Organisme	Logements desservis***	
	Nombre	%
Sanimos	10 051	75,3
Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier	800 + Pikogan	5,7
Municipalité de Barraute	980	7
Ferme JMC Sylvain et fils inc.	52	0,4
Municipalité de Landrienne	1 356	9,7
Municipalité de Rochebaucourt*	234	1,7
Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire	201	1,6
Municipalité de La Motte**	275	2,3
Multitech Environnement	0	0
Total	13 949	100

* Transport des matières recyclables vers le centre de transbordement effectué par Sanimos.

** Transport local vers les conteneurs de l'écocentre local. Transport vers le transbordement du recyclage par Sanimos et vers le LET par Pajula/Envirobi.

***Données issues du sommaire du Rôle d'évaluation 2022. Un chalet équivaut à ½ logement.

3.3 Collecte des encombrants, des RDD et autres matières

Douze (12) municipalités offrent à leurs citoyens la collecte des encombrants et RDD. Amos, Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt, Saint-Félix-de-Dalquier, Saint-Mathieu-d'Harricana, Sainte-Gertrude-Manneville, TNO-Lac-Chicobi et le TNO Lac-Despinassy le font systématiquement à des périodes déterminées tandis que Preissac et Saint-Dominique-du-Rosaire le font sur demande. La municipalité de Saint-Marc-de-Figuery le fait quant à elle lors de la journée environnement (Tableaux 2-1 et 2-2). Pour leur part, la Ville d'Amos et la municipalité de Barraute collectent les sapins de Noël en janvier. Il est prévu poursuivre les différents moyens de collecte des encombrants, RDD et autres matières pour la période 2023-2030.

3.4 Traitement des matières recyclables

Les matières recyclables du territoire peuvent être acheminées à trois (3) centres de transbordement, soit ceux de Sanimos, de la MRC de La Vallée-de-l'Or et de Multitech. Les matières mises en ballots sont ensuite transférées à deux (2) centres de tri : Récupération Frontenac et Tricentris.

Centre de Transbordement de Sanimos

Sanimos offre le service de transbordement du recyclage depuis le début de la collecte des matières recyclables sur le territoire. À l'exception de Barraute, l'ensemble des municipalités achemine leurs matières recyclables chez Sanimos. L'entreprise, qui dispose d'une capacité annuelle de traitement de l'ordre de 3 500 tonnes, reçoit annuellement près de 2 700 tonnes qu'elle met en ballots et expédie vers le centre de tri de Récupération Frontenac (C. Audet, Sanimos, 2023). L'entente entre Sanimos et Récupération Frontenac est renouvelable et prend fin le 31 décembre 2023.

Centre de transbordement de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Situé à Val-d'Or sur le site de l'Enviroparc, un centre de valorisation des matières résiduelles appartenant à la MRC de La Vallée-de-l'Or. Le centre de transbordement de la MRC de La Vallée-de-l'Or accepte les matières en provenance de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue. Actuellement, il dessert la municipalité de Barraute jusqu'au 31 décembre 2024.

Centre de transbordement de Multitech Environnement

Multitech Environnement effectue le transbordement des matières recyclables de la Ville de Rouyn-Noranda depuis novembre 2013. L'entreprise transborde annuellement entre 5 000 et 6 000 tonnes de matières recyclables et les achemine au centre de tri de Tricentris à Gatineau. Actuellement, aucune municipalité du territoire ne fait affaire avec ce centre de transbordement qui dispose néanmoins d'une capacité suffisante pour accueillir d'autres municipalités.

Récupération Frontenac

Situé à Thetford Mines, Récupération Frontenac est un organisme sans but lucratif qui a pour mission première de créer des emplois pour des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles. Récupération Frontenac opère un centre de tri apte à desservir les secteurs résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels au niveau du tri de la collecte sélective. L'entreprise traite annuellement le carton, les emballages et imprimés de la Ville d'Amos, de la communauté de Pikogan, de 15 des 16 municipalités rurales ainsi que des 2 territoires non organisés (TNO). Au total, elle traite annuellement quelque 28 000 tonnes de matières dont environ 2 800 tonnes proviennent de la MRC. La capacité annuelle de traitement de l'entreprise est de 32 000 tonnes.

Tricentris

Fondé en 1996, Tricentris est un organisme à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé d'élus municipaux. Plus de 160 municipalités ainsi qu'un centre de services scolaire en sont membres. Tricentris opère trois (3) centres de tri de matières recyclables implantés dans les villes de La Chute, Terrebonne et Gatineau. La capacité annuelle du centre de traitement de Gatineau est de l'ordre de 85 000 tonnes. Le centre de tri de Gatineau dessert les municipalités des autres MRC de la région et, depuis 2015, la municipalité de Barraute qui génère environ 150 tonnes de recyclage par année. L'entente liant le Centre de transbordement de la MRC de La Vallée-de-l'Or qui recueille les matières recyclables de Barraute et Tricentris se termine le 31 décembre 2024.

La modernisation de la collecte sélective prévue en 2023 viendra modifier le portrait territorial en matière de gestion des matières recyclables. Il demeure que le service aux citoyens et ICI sera maintenu.

3.5 Enfouissement

Sur l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, seuls trois (3) lieux d'enfouissement technique (LET) sont conformes à la réglementation en vigueur, soit le LET de la MRC de La Vallée-de-l'Or, le LET de Multitech Environnement (Rouyn-Noranda) et le LET de la Ville d'Amos. N'ayant pas accès aux deux premiers LET, les municipalités du territoire d'application doivent éliminer leurs déchets au LET de la Ville d'Amos.

LET de la Ville d'Amos

Situé à la sortie de la Ville d'Amos, le LET fait partie du centre de valorisation de la Ville et accueille les déchets résidentiels, commerciaux et industriels de l'ensemble des municipalités de la MRC ainsi que de la communauté de Pikogan. Seuls les camions de collecte ont directement accès au site pour le déchargement. Les citoyens qui apportent des déchets ultimes au LET doivent les décharger eux-mêmes dans la case prévue à cet effet à l'écocentre. Le site est en service depuis le 1er mars 2002 à titre de lieu d'enfouissement sanitaire (LES). Afin de se conformer à la nouvelle réglementation, la Ville a obtenu, en 2009, un certificat d'autorisation du MDDELCC pour convertir le LES en LET. Selon le décret no 487-2001, le site est autorisé jusqu'en 2027 ou jusqu'à ce qu'il atteigne sa pleine capacité d'accumulation soit 1 055 440 mètres cube (m³). La durée de vie réelle du LET est toutefois supérieure à celle prévue puisque seulement 37 % du volume a été utilisé. Ainsi, au taux actuel d'enfouissement, la fin de vie estimée du site est estimée à 2069 (BAPE, 2022). Aucun système de captage des biogaz n'est présent sur le site du LET. Considérant que la capacité du site est inférieure à 1 500 000 m³ et inférieure à 50 000 tonnes métriques par année, l'installation est conforme à l'article 32 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). Considérant que le LET appartient à la Ville d'Amos et non à la MRC, aucun droit de regard n'a été exercé à ce jour et la MRC ne prévoit pas en exercer pour la période 2023-2030.

Le LET d'Amos accepte tous les déchets ultimes conformes à la réglementation ce qui exclut les déchets radioactifs, les déchets biomédicaux et les sols contaminés. Les tarifs pour l'année 2022 des matières acceptées sont indiqués dans le tableau 3-2. Notez que ces tarifs excluent la redevance à l'élimination.

Tableau 3-2: Tarifs d'enfouissement au LET de la ville d'Amos

Provenance	Taux (\$/tonne)
Territoire de la ville d'Amos (ICI)	116
Extérieur du territoire de la ville d'Amos (Résidentiel/ICI)	133

Source : R. Fortin. Ville d'Amos. Communication personnelle. 14 décembre 2021

3.6 Boues de fosses septiques et boues municipales

Aucun site de traitement des boues de fosses septiques n'est présent sur le territoire de la MRC d'Abitibi. En revanche, les résidences isolées ont accès à deux (2) sites régionaux, soit celui de la MRC de La Vallée-de-l'Or et celui de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Site de disposition des boues de fosses septiques de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Le site de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) est composé de six (6) bassins (lagunes) où les camions de vidange de fosses septiques peuvent décharger leur contenu. Les boues sont ensuite décantées dans ces lagunes, puis asséchées. Une section pour les boues septiques a été ajoutée à la plateforme de compostage où celles-ci, une fois asséchées, sont compostées et pourront servir à revitaliser le parc à résidus miniers d'Eldorado Gold Québec. Le site accueille les boues de la majorité des municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue dont celles de l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi. Notons qu'en moyenne plus de 90 % des boues de fosses septiques vidangées sur le territoire de la MRC d'Abitibi sont traitées aux installations de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Pour les boues provenant de l'extérieur de La Vallée-de-l'Or, un taux de 33,52 \$/tonne est chargé aux entrepreneurs pour les boues en provenance de la MRCVO et de 67,05 \$/tonne pour les boues provenant de l'extérieur (Site internet MRC de La Vallée-de-l'Or 2023). Lors de la rédaction, les données concernant la capacité annuelle et la capacité résiduelle de traitement du site étaient non disponibles. Fait à noter, seuls les entrepreneurs spécialisés en vidange des boues de fosses septiques ayant un permis d'accès sont autorisés à disposer de leur chargement sur le site.

Site de disposition des boues de fosses septiques de la MRC d'Abitibi-Ouest

La MRC d'Abitibi-Ouest est propriétaire d'un camion-citerne/vacuum et d'un site de disposition des boues de fosses septiques. Elle offre le service de collecte et traitement des boues de fosses septiques à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest et à certains citoyens provenant de Launay et Trécesson. Le service s'adresse également aux ICI. Situé à Palmarolle, le site a été autorisé par le ministère de l'Environnement en 1990. Il est constitué de trois (3) bassins de déshydratation (des lagunes en sable) dont le fond est recouvert d'un mètre de bran de scie. La capacité totale est de 7 180 m³. Seules les boues de fosses septiques transportées par la MRC d'Abitibi-Ouest y sont déversées. La MRCAO a octroyé un contrat à l'entreprise Multitech Environnement pour la valorisation des boues septiques déshydratées pour les années 2020 à 2025 inclusivement (MRCAO, 2021).

Options à l'étude pour la disposition des boues de fosses septiques

Il est noté que les responsables du site de disposition des boues de fosses septiques majoritairement utilisé par la MRC ont transmis l'information à l'effet que plus aucun investissement ne sera fait ce qui signifie qu'à terme, le site ne sera plus accessible. En conséquence, la MRC a amorcé une réflexion afin d'étudier trois solutions de rechange à une échelle territoriale ou régionale. Une première option serait de construire une installation de traitement de boues septiques aux installations de la Ville d'Amos. Une deuxième option fait l'objet de discussions avec un partenaire privé afin de développer une méthode de disposition alternatives des boues sur le territoire de la MRC d'Abitibi dans une vision d'économie

circulaire. Finalement, une solution à l'échelle régionale est également considérée. À cet effet, l'enjeu est adressé par la Conférence des préfets de la région qui est en discussion avec le Centre Technologique des Résidus Industriels (CTRI) basé à Rouyn-Noranda. Le CTRI fait partie du Centre Collégial de Transfert Technologique (CCTT) et œuvre à explorer, identifier et proposer des solutions novatrices visant à valoriser les résidus industriels et les ressources naturelles sous-utilisées.

3.6.1 Gestion et traitement des boues municipales

Les boues municipales de la Ville d'Amos et des municipalités de Barraute et Saint-Félix-de-Dalquier sont gérées dans des étangs aérés en conformité avec les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Celles de Pikogan sont traitées par les installations de la Ville d'Amos. Lorsque les bassins ont atteint le seuil de pleine capacité (aux 7 à 15 ans en moyenne), les boues doivent d'abord être déshydratées sur place par des firmes spécialisées dans le domaine. Les boues déshydratées sont ensuite transportées et valorisées par épandage agricole. Les municipalités vont continuer la valorisation des boues municipales dont la qualité le permet par épandage agricole.

3.7 Traitement des résidus verts, résidus alimentaires et autres résidus organiques

Une plateforme de compostage adjacente au LET de la Ville d'Amos a été mise en place en 2019 par la MRC d'Abitibi. Douze (12) des vingt (20) municipalités de la MRC sont propriétaires de celle-ci et la Ville d'Amos assure les opérations. Il s'agit d'Amos, Berry, Champneuf, Launay, La Morandière, La Motte, Preissac, Saint-Dominique-du-Rosaire, Saint-Mathieu-d'Harricana, Sainte-Gertrude-Manneville, Trécession et TNO Lac-Chicobi. Le compost produit est en partie redistribué gratuitement aux citoyens des municipalités propriétaires de la plateforme. Le compost résiduel est soit valorisé par la vente aux agriculteurs comme matières résiduelles fertilisantes, aux minières pour la restauration de parcs à résidus, aux entrepreneurs pour l'aménagement paysager. Il pourra éventuellement servir à la restauration d'anciennes sablières. La MRC assurera la valorisation complète du compost produit à son installation.

Selon les résultats d'analyses réalisées en 2022, le compost de la plateforme de compostage peut être classé C1-P1-O1-E1 selon les critères de qualité du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes du MELCC (Édition 2015). Il correspond à la catégorie de compost « tout usage » selon ces mêmes critères. Ce compost peut faire l'objet d'un usage domestique pour la mise en place de potager ou autre.

En plus de la plateforme de compostage érigée à Amos, les municipalités de La Corne, Landrienne, Saint-Félix-de-Dalquier et Saint-Marc-de-Figuery se sont regroupées afin de mettre à la disposition de leurs populations, un composteur rotatif industriel situé à Landrienne. Ce projet s'est concrétisé en janvier 2020 et permet d'assurer le détournement des matières organiques du site d'enfouissement. À noter que la municipalité de Barraute achemine leur matière organique au site de Landrienne moyennant un coût de 200 \$ la tonne. Le compost produit est divisé entre les quatre municipalités participantes. Ces dernières remettent le compost gratuitement aux citoyens. Le compost résiduel est utilisé par les municipalités pour l'aménagement paysager.

Finalement, la Première Nation d’Abitibiwinni situé à Pikogan a été la première municipalité de la MRC à se doter d’une plateforme de compostage en 2018, un composteur thermophile. Le compost produit est rendu disponible gratuitement pour les citoyens.

Les trois installations poursuivront le service de traitement des matières organiques du territoire pour la période 2023-2030.

Le tableau 2-2 présente les contractuels responsables de la collecte des matières organiques pour chacune des municipalités de la MRC.

3.8 Écocentres

Les écocentres permettent aux résidents et aux entreprises de se départir des matières non admises dans la collecte porte-à-porte, et ce, dans le respect de la hiérarchie des 3RV. Gérés ou supportés par les municipalités, les écocentres sont des points de récupération importants. En effet, neuf (9) municipalités (incluant Pikogan) disposent d’un écocentre sur leur territoire et dix (10), ont conclu une entente pour l’utilisation de l’écocentre de la Ville d’Amos (voir tableau 2-3). Pour leur part, les deux (2) TNO utilisent l’écocentre de la Ville d’Amos sans entente sur une base forfaitaire.

3.8.1 Écocentre de la Ville d’Amos

L’écocentre de la Ville d’Amos est le principal écocentre du territoire. Il dispose de conteneurs, de compartiments en blocs de béton amovibles, d’un entrepôt fermé pour les appareils électroniques et de conteneurs spécialisés pour les résidus domestiques dangereux. Une plateforme en asphalte recyclée sert également à l’accumulation et au broyage des résidus de bois. L’écocentre de la Ville dispose également de l’équipement requis pour la manipulation, le chargement et le transport des matières résiduelles d’un point à l’autre du site. Lors de la rédaction, les données concernant la capacité annuelle de traitement et la capacité résiduelle de l’écocentre la Ville étaient non disponibles. Mentionnons que, malgré les nombreux échanges avec la Ville lors du processus de rédaction, la capacité résiduelle de l’écocentre n’a jamais été mentionnée comme étant une préoccupation. La liste des matières acceptées et refusées est définie dans le tableau 3-3. Fait à noter, les objets et matériaux de construction/rénovation/démolition en bon état sont séparés des matières à recycler pour être revendu à un prix symbolique. La Ville prévoit l’installation d’une infrastructure plus importante afin de récupérer davantage de matières en bon état pour la vente à moindre coût sur place. Cette infrastructure visera notamment à permettre la valorisation de retaille de CRD qui pourront être vendus à moindre coût aux citoyens en ayant besoin.

Tableau 3-3: Liste des matières acceptées et refusées à l'écocentre de la ville d'Amos

Matières acceptées	Matières refusées
Ampoules fluocompactes, fluorescents	BPC, cyanure
Asphalte béton, brique, pierre,	Déchets radioactifs ou biomédicaux
Bardeau d'asphalte	Munitions, explosifs, armes à feu
Bois, branches, résidus verts	Pneus (avec jantes, peinturés, surdimensionnés)
Capsules Nespresso	Gros appareils électroniques sur pieds (ex: photocopieurs, imprimantes industrielles)
Cartouches d'encre	
Détecteurs de fumée	
Piles	
Batteries d'automobile	
Bombonne de propane vide (20 lbs)	
Encombrants (meubles, électroménagers, appareils électriques)	
Matériaux de construction et démolition	
Métaux (ferreux et non ferreux)	
Ordinateurs, imprimantes, télévisions	
Pneus (sans jante)	
Résidus domestiques dangereux (peintures, huiles usées, filtre à l'huile, aérosols, vernis, teintures)	

Source : I. Dufresne. Ville d'Amos. Communication personnelle. 4 avril 2022.

Les services offerts par l'écocentre de la Ville sont gratuits pour les résidents de la Ville d'Amos et des municipalités ayant conclu une entente avec la Ville ce qui comprend notamment, la gestion des pneus et des lampes fluocompactes. Des frais supplémentaires peuvent être chargés pour le matériel inadéquatement trié. Les appareils électroniques sont acceptés gratuitement et en tout temps, pour tous les citoyens de la MRC d'Abitibi. Cependant, les autres matières transportées lors d'un même voyage seront pesées séparément et facturées pour les citoyens de municipalités n'ayant pas d'entente avec la Ville d'Amos. Les institutions, commerces et industries (ICI) sont quant à eux, facturés selon le poids transporté. Les tarifs pour l'année 2022 sont présentés au tableau 3-4.

Tableau 3-4: Tarifs du service de l'écocentre de la ville d'Amos

Provenance	Taux (\$/tonne)
Résidents du territoire de la ville d'Amos	Gratuit
Commerce et industrie sur le territoire de la ville d'Amos	116
Extérieur du territoire de la ville d'Amos (résidentiel et ICI)	152
Résidus de bois et résidus verts triés provenant de l'extérieur du territoire de la ville d'Amos (résidentiel et ICI)	53

Source : I. Dufresne. Ville d'Amos. Communication personnelle. 4 avril 2022.

3.8.2 Écocentres ruraux

Le fonctionnement des écocentres ruraux est similaire à celui de la ville d'Amos, sauf pour la pesée des matières qui est réalisée à l'extérieur du site par les fournisseurs de services au lieu d'être fait sur place. Généralement, ces écocentres desservent uniquement le secteur résidentiel et le secteur ICI de la municipalité où ils se trouvent. Cependant, l'écocentre de Barraute accepte les appareils électroniques de l'ensemble du territoire et celui de Rochebaucourt accepte les matières en provenance du TNO Lac-Despinassy. Les écocentres de Rochebaucourt et Trécession sont ouverts en période estivale seulement. Le tableau 3-5 indique les matières admises à chacun des écocentres.

Tableau 3-5: Liste des écocentres ruraux et des matières admises

Écocentre	Matières admises
Écocentre de Barraute	Matières CRD, matières encombrantes, pneus, peinture, huile usée, appareils électroniques et batteries de véhicule, piles, peintures aérosols, filtre à l'huile, bombonne de propane 20 L et 30 L, métaux ferreux et non ferreux.
Écocentre de La Corne	Métaux, peinture, huiles usées, filtres à l'huile, piles et batteries de portables, vieux cellulaires, pneus, matières CRD et gros rebuts (appareils ménagers, poêles, etc.)
Écocentre de La Motte	Matériaux secs (bois, métaux, encombrants, pneus et jante), plusieurs types de résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, lampes fluocompactes, piles, batteries de véhicule) TIC, cendre
Écocentre de Landrienne	Matières CRD, appareils électroménagers, meubles, plusieurs types de résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, lampes fluocompactes, piles, batteries de véhicule)
Écocentre de Preissac	Matières CRD, métaux, appareils électroménagers, meubles, pneus sans jante et batteries de véhicules
Écocentre de Rochebaucourt	Matériaux secs (bois, métaux, encombrants, pneus), plusieurs types de résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, lampes fluocompactes, aérosols)
Écocentre de Trécession	Matières CRD, matières encombrantes, métaux, aérosols, ampoules fluocompactes, peintures, huiles usées

En ce qui concerne la capacité annuelle de traitement et la capacité résiduelle des écocentres ruraux, les données étaient non disponibles lors de la rédaction. Toutefois, la capacité résiduelle de traitement de ces écocentres n'a pas été mentionnée comme étant un enjeu pour les 7 prochaines années par les municipalités. L'accès aux services d'écocentre sera maintenu par l'ensemble des municipalités pour la période 2023-2030.

3.9 Tri et traitement des encombrants et des RDD

Les encombrants et les RDD récupérés auprès des résidents et entreprises doivent être triés et traités selon les règles de l'art. Parfois, il s'avère nécessaire de louer des conteneurs pour optimiser le transport. Sur le territoire, quatre (4) entreprises offrent ce service : Sanimos (déchets), PAJULA/Envirobi (résidus de CRD), AIM Recyclage (métaux) et Legault Métal (métaux).

3.9.1 Métaux

Les métaux sont récupérés par Legault Métal – Recyclage de Métaux Intégré et AIM Recyclage. Legault Métal – Recyclage de Métaux Intégré est une entreprise régionale acquise en 2019 par Arcelor Mittal Produits longs Canada est établie à La Sarre, Rouyn-Noranda, Trécesson et Val-d’Or. AIM Recyclage est une entreprise de Montréal s’étant implanté à Amos dans les dernières années. Ces entreprises offrent aux secteurs industriel, commercial, municipal et résidentiel le service de cueillette de rebuts métalliques (ferreux et non-ferreux) et de véhicules hors d’usage sur appel. Les véhicules hors d’usages sont acceptés selon certaines conditions soit un réservoir d’essence vide et perforé ainsi que le retrait des huiles, liquides de refroidissement et des pneus. Les clients peuvent également apporter leurs rebuts directement aux centres administratifs où ils seront pesés afin d’établir une compensation monétaire, le cas échéant). L’information concernant la capacité résiduelle de traitement de ces entreprises est non disponible. Pour leur part, les véhicules usagés et leurs pièces réutilisables sont récupérés par les trois (3) recycleurs de pièces automobiles de la région soit Trudel Automobile Inc. (Amos), Perrault pièces automobiles Inc. (Rouyn-Noranda) et Centre de recyclage Universel (Val d’Or).

3.9.2 Résidus de CRD

Situé à Amos, PAJULA offre le service de conditionnement et de mise en valeur des matériaux secs (bois, béton, asphalte, bardeau d’asphalte, verre, etc.). Le broyage est le principal traitement réalisé par l’entreprise avant la mise en valeur des matériaux par les clients. Ainsi, la brique et le béton servent de matériel granulaire en construction (remblayage). L’asphalte est recyclé pour le pavage de routes tandis que le bardeau d’asphalte est accumulé en attendant le développement d’un débouché. Le service est offert autant aux résidents, qu’aux municipalités et qu’à l’ensemble des autres ICI. L’information concernant la capacité résiduelle de traitement de l’entreprise est non disponible.

Le tableau 3-6 détaille le type de gestion des CRD réalisé dans chaque municipalité. On constate que la Ville, dix (10) municipalités et les deux (2) TNO utilisent les services de l’écocentre de la ville d’Amos. On remarque également que six (6) municipalités offrent le service de récupération des CRD à leur écocentre local tandis que quatre (4) mettent à la disposition des citoyens un ou des conteneurs pour une période plus ou moins longue.

Actuellement, aucune installation n'effectue le tri des résidus de construction, rénovation et démolition en Abitibi-Témiscamingue. Par contre, les écocentres d'Amos, Barraute, La Corne, La Motte, Preissac et de Trécession séparent le bois, la brique, le béton et le bardeau d'asphalte à leur écocentre. Ces matériaux sont broyés et récupérés par le secteur privé, principalement par PAJULA. Comme indiqué dans le tableau 3-6, les citoyens de dix (10) municipalités rurales peuvent disposer localement de leurs résidus de CRD tandis que les autres municipalités doivent se rendre directement à l'écocentre de la ville d'Amos. Ainsi, les CRD disposés dans les conteneurs des municipalités de Champneuf, La Morandière, Launay et du TNO Lac-Chicobi sont susceptibles de finir à l'enfouissement si aucune mesure de surveillance et d'accompagnement au tri n'est prise.

Tableau 3-6: Type de gestion des CRD par municipalité

Municipalité	Écocentre Amos	Écocentre local	Conteneur
Amos	X		
Barraute		X	
Berry	X		
Champneuf	X		X
La Corne		X	
La Morandière	X		X**
La Motte		X	
Landrienne		X	
Launay	X		X***
Pikogan	X	X	X
Preissac		X	
Rochebaucourt		X	
Saint-Dominique-du-Rosaire	X		X***
Saint-Félix-de-Dalquier	X		
Saint-Marc-de-Figuery	X		
Saint-Mathieu-d'Harricana	X		
Sainte-Gertrude-Manneville	X		
TNO Lac-Chicobi	X		X
TNO Lac-Despinassy	X*		
Trécession		X**	

*Le TNO Lac-Despinassy utilise l'écocentre de Rochebaucourt et celui de la ville d'Amos.

** En période estivale seulement

*** Ponctuel au printemps et/ou à l'automne

Enjeux liés à la valorisation des CRD

La MRC d'Abitibi est aux prises avec une problématique de déboucher pour les matériaux de construction. Tout d'abord, un seul récupérateur de CRD est présent sur le territoire. Ce site n'est toutefois pas un centre de CRD reconnu par Recyc-Québec tout comme les autres sites de la région ce qui signifie que la majorité des matières qui entre sur les sites est empilée en attente de déboucher.

Plus spécifiquement, mentionnons que malgré le fait que les municipalités acceptent le bois dans leur écocentre, celui-ci est majoritairement destiné à l'enfouissement puisqu'aucune installation régionale ne détient les autorisations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour traiter le bois souillé. Des démarches ont été entreprises auprès des usines locales et régionales pour sonder leur intérêt à conformer leurs installations afin de recevoir le bois du territoire de la MRC. En raison des investissements importants nécessaires de même que les contraintes opérationnelles, aucune usine n'a démontré d'intérêt. Même constat du côté des usines ontariennes. Le regroupement des Récupérateurs et Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec a mis en place un comité de travail qui devaient identifier des pistes de solution d'ici la fin 2017. La MRC n'a reçu aucune information à l'effet que des solutions avaient été élaborées ou proposées. Néanmoins, les écocentres municipaux assurent le tri du bois sain afin d'éviter son enfouissement. La Ville d'Amos a aménagé une plateforme pour le bois sain qui est ultimement broyé et envoyé comme matière structurante à la plateforme de compostage.

Il importe de préciser que les mesures coercitives que pourraient imposer les municipalités pour les entrepreneurs ou citoyens qui ne trient pas les CRD pourraient engendrer un autre problème soit l'augmentation des dépôts sauvages qui ont considérablement réduit depuis le déploiement des écocentres, points de dépôts et événements. La proximité de milieux boisés sur l'ensemble du territoire pourrait devenir attractif advenant l'imposition de mesures ayant un impact financier.

3.9.3 Pneus

La récupération des pneus est possible dans certains écocentres et auprès de Pneus GBM. Contrairement aux écocentres, l'entreprise accepte les pneus surdimensionnés moyennant des frais additionnels de récupération. Le transport des pneus d'automobile et de camion vers le recycleur est assuré par différents entrepreneurs en fonction de la quantité à transporter.

3.9.4 RDD

Les résidus domestiques dangereux consistent en l'ensemble des produits toxiques utilisés par le secteur résidentiel. Le principal récupérateur de ces produits est Laurentide Environnement situé à Shawinigan. Cette entreprise est une division de la Société Laurentide spécialisée dans le recyclage de peinture, teinture et vernis. La peinture architecturale est valorisée directement à l'usine de peinture via la marque « Boomerang ». Il accepte les huiles à moteur, les filtres à l'huile, les huiles végétales, les aérosols, les pesticides, les acides et tout autre produit inflammable. Il reçoit également les lampes au mercure (tubes, ampoules fluocompactes) et les piles pour l'ensemble de l'est du Canada.

Laurentide Environnement est le centre de tri officiel des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) suivants : recyc-fluo, Écopeinture et Appel à recycler. Tous ces produits sont ensuite acheminés vers le recycleur approprié pour être traités selon la hiérarchie des 3RVE. Sur le territoire de la MRC, les écocentres et quincailleries sont les principaux clients desservis par l'entreprise.

Il existe également un récupérateur local important concernant les huiles usées soit les Serres coopératives de Guyenne. Cette entreprise de production de plants forestiers en serres chauffe ses installations à l'aide d'huile usée. À ce titre, l'entreprise est reconnue par la Société de gestion des huiles usées (SOGHU) en tant que l'un des valorisateurs de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle procède d'ailleurs à la collecte des huiles usées partout sur le territoire à l'aide d'un camion-citerne.

Le territoire bénéficie de plusieurs points de dépôt permanents tenus par des commerces qui sont organisés pour prendre en charge les résidus de produits issus de leur secteur d'activité. Les garages, les pharmacies et les quincailleries sont les principaux points de dépôts « commerce ». Concrètement, les garages récupèrent les batteries plomb-acide, les huiles, les filtres, les graisses, les antigels et les pneus. Les pharmacies récupèrent les médicaments périmés et les seringues tandis que les quincailleries récupèrent surtout la peinture. Les piles et les cartouches d'encre sont les principaux produits récupérés par les autres commerces. Enfin, la liste des RDD acceptés par municipalités peut être consultée au tableau 3-5.

3.10 Textiles

Trois (3) entreprises récupèrent les textiles sur le territoire soit La Petite Boutique, La Cave aux trésors et La P'tite Friperie. La Petite Boutique d'Amos est le principal récupérateur des textiles. Il s'agit d'une entreprise d'économie sociale, légalement constituée depuis le 8 mars 2001, dont la mission est la réduction à la source de l'enfouissement, le réemploi et le recyclage des matières textiles, meubles, électroménagers, petits appareils, livres et autres produits de consommation courante par leur mise en marché. Depuis 2007, l'entreprise détient une balance et pèse tout le matériel entrant et sortant. Le rapport annuel 2021-2022 indique que près de 165 tonnes de textiles ont été reçues et traitées dont 87 % est détourné de l'enfouissement (Rapport annuel La Petite Boutique, 2022). La majorité de la marchandise est constituée de vêtements dont une proportion significative est expédiée à l'internationale, le reste étant vendu sur place. Les vêtements peuvent également être envoyés aux organismes sans but lucratif de la Maison de la famille d'Amos et de la Maison Mikana.

La Cave aux trésors est un organisme sans but lucratif situé à Launay qui récupère le textile et les petits objets qui sont vendus localement à prix modique ou donnés gratuitement lors de sinistre. Les surplus de petits objets sont remis à la Fabrique situé dans la municipalité de Taschereau (MRC Abitibi-Ouest) qui les utilisent pour leur vente de garage annuel. Les surplus de textile sont acheminés vers une Ressourcerie située à Rouyn-Noranda.

La P'tite Friperie est une entreprise privée située à Barraute qui récupère et vend des vêtements, meubles, décorations et autres usagés.

Lors de la mise en œuvre du PGMR 2016-2022, la MRC d'Abitibi a mis en place un programme d'aide à la récupération du textile pour les organismes à but non lucratif en deux volets soit volet performance et volet reconnaissance. Le volet reconnaissance vise à reconnaître la contribution des organismes en termes de récupération des textiles et de services de proximité. Le volet performance vise à encourager les organismes à récupérer davantage en leur offrant une compensation financière proportionnelle à leur contribution à l'échelle de la MRC. Il vise également l'obtention de données mesurées sur les quantités

de matières récupérées, réutilisées et enfouies. Sur le territoire de la MRC, la Petite Boutique d’Amos bénéficie du volet performance et à la Cave aux trésors bénéficie du volet reconnaissance. La MRC assurera le maintien de cette mesure pour les années à venir considérant les bénéfices rendus par les organismes.

3.11 Garages municipaux et conteneurs publics

Parmi les onze (11) municipalités sans écocentre, sept (7) mettent à la disposition des citoyens leur garage municipal pour l’entreposage de matières résiduelles. Ces lieux sont donc accessibles uniquement aux heures d’ouverture des municipalités. Toujours parmi ces municipalités sans écocentre local, mentionnons que six (6) d’entre elles offrent à leurs citoyens des conteneurs publics accessibles en tout temps pour disposer localement de petites quantités de résidus encombrants.

Tableau 3-7: Liste des municipalités desservies par service

Service	Municipalités desservies
Garage municipal	Launay, Saint-Dominique-du-Rosaire, Saint-Félix-de-Dalquier, Saint-Marc-de Figuerly, Saint-Mathieu-d’Harricana, Sainte-Gertrude-Manneville, Pikogan
Conteneurs publics	Champneuf, La Morandière*, Launay, Saint-Félix-de-Dalquier, Saint-Mathieu-d’Harricana, Pikogan

* Période estivale seulement

3.12 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

La MRC et les municipalités du territoire diffusent régulièrement de l’information à leurs citoyens. Un effort important a été mis sur la diffusion des calendriers de collecte, des horaires des écocentres et des collectes saisonnières. De plus, la MRC et les municipalités ont été très actives lors de l’implantation de la collecte de matières organiques. Séances d’information dans chaque municipalité, présence aux marchés publics, publicité dans les journaux, médias sociaux et radio ont été déployés afin d’assurer l’adhésion des citoyens. La MRC et les municipalités continuent de diffuser de l’information régulière sur des sujets variés tels que les produits acceptés et refusés dans le bac de recyclage, conseil saisonnier pour le compostage, trucs et astuces pour des boîtes à lunch sans déchet, etc. De plus, la MRC a produit un pamphlet sur la vidange des fosses septiques pour les municipalités. Les municipalités relayent sur leur média sociaux les publicités produites par la MRC. En 2017, la MRC a créé un Bottin vert, une plateforme Web informatif qui permet aux citoyens et entreprises de connaître tous les lieux disponibles sur le territoire afin de se départir adéquatement de leurs matières résiduelles. La ville d’Amos, quant à elle, effectue de la sensibilisation par sa patrouille verte active en période estivale ainsi que des activités dans les écoles. Le recyclage et l’utilisation de l’écocentre figurent parmi les sujets abordés avec les citoyens. Mentionnons qu’une campagne régionale portant sur le parcours du recyclage a été élaborée en 2019 par les 5 MRC de la région en collaboration avec des jeunes du secondaire de chaque territoire. Un vidéo qui image le cheminement du recyclage à partir de la maison jusqu’à son traitement au centre de tri a été réalisé et diffusé dans la région. Une visite d’un centre de tri a été organisée avec 5 jeunes qui ont produit des articles portant sur le recyclage qui ont été publiés dans le journal local.

La diffusion de l'information passe par différents médias soit les journaux communautaires, le journal local, les sites Internet municipaux, les médias sociaux, les panneaux numériques situés à Amos ainsi que la radio locale. Le journal communautaire est de loin l'outil le plus utilisé puisque 15 des 16 municipalités rurales et le TNO Lac-Despinassy sont desservies par un journal communautaire. La ville d'Amos diffuse l'information par l'intermédiaire du journal local « Le citoyen de La Vallée de l'Or et de l'Harricana ». La majorité des municipalités utilisent également leur site internet et le publipostage. Ce dernier a pour avantage de rejoindre directement chaque citoyen. Enfin, la ville d'Amos et quelques municipalités disposent d'une page Facebook sur laquelle elles diffusent de l'information. Les activités d'information, sensibilisation et d'éducation seront maintenues tout au long de la mise en œuvre du PGMR.

3.13 Répartition spatiale des points de dépôt, évènements et collectes porte-à-porte saisonnières

La couverture du territoire en services de gestion des matières résiduelles peut être évaluée en termes de répartition spatiale des services, des types de services offerts et de la quantité des matières acceptées. Le tableau 3-8 indique les matières acceptées dans les dépôts permanents selon les municipalités. La majorité des municipalités disposent de points de dépôt permanents sur leur propre territoire. Les municipalités qui disposent d'un écocentre local se trouvent généralement dans les municipalités de taille moyenne assez éloignées de la ville d'Amos. Les municipalités de 2^{ème} et 3^{ème} couronne plus ou moins près de l'écocentre et des commerces récupérateurs d'Amos mettent à la disposition de leurs citoyens leur garage municipal et parfois des conteneurs pour inciter leurs citoyens à récupérer même lorsque les quantités ne justifient pas un déplacement vers Amos. Elles organisent également des évènements (des opérations « grand ménage ») au printemps et à l'automne pour compenser pour l'éloignement de la ville centrale. Les services de proximité offerts aux citoyens de la MRC seront maintenus pour la période de 2023-2030.

Tableau 3-8: Liste des matières récupérées dans les points de collecte permanents par municipalité

Matières résiduelles	Municipalité																			
	Amos	Barraute	Berry	Champneuf	La Corne	La Morandière	La Motte	Landrienne	Launay	Pikogan	Preissac	Rochebaucourt	Saint-Dominique-du-Rosaire	Saint-Félix-de-Dalquier	Saint-Marc-de-Figuery	Saint-Mathieu-d'Harricana	Sainte-Gertrude-Manneville	TNO Lac-Despinassy	TNO Lac-Chicobi	Trécesson
Construction, rénovation et démolition	M P	M		M	M	M	M	M		P	M	M								M
Encombrants	M P	M			M		M	M		P	M	M								M
Métaux	M P	M		M	M	M	M	M	M	P	M	M	M	M		P	M			M P
Pneus	M P	M			M		M	M	M	P	M	M	M			M	M			
Textile	M P	P							P											
Appareils électroniques	M	M			M		M	M		P	M									
Aérosols	M				M		M	M		P	M	M	M			M				M
Ampoules fluocompactes	M P				M		M	M		P	M	M		M						M
Batteries de véhicule	M P	M			M		M	M	M											
Cartouches d'encre	MP				M		M								M					
Peinture	M P	M			M		M	M		P	M	M	M	M		M	M			M
Piles	M P	M			M		M		M	P					M		M			
Huiles usées	M P	M			M		M	M	M	P			M			M	M			M
Autres RDD	M				M					P						M				

M : municipalité

P : privé (commerce, OSBL, etc.)

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE

Le présent chapitre vise à quantifier les matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC et se base sur l'année de référence de 2022.

Plusieurs sources de données ont été nécessaires afin d'établir la quantité de matières générées et valorisées sur le territoire de la MRC. Dans le but de présenter un portrait réaliste et complet, deux types de données ont été utilisées soit les données mesurées et les données estimées. La majorité des données relatives à la récupération proviennent de données mesurées. En l'absence de données ou dans le cas de données incomplètes, la quantité de matières a été estimée à l'aide de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de Recyc-Québec, ci-après nommé outil de Recyc-Québec. Ces estimations sont basées sur des calculs et des hypothèses qui font consensus auprès des experts québécois en gestion des matières résiduelles.

4.1 Secteur résidentiel

L'estimation des matières générées par le secteur résidentiel a été établie à partir des principaux paramètres considérés par l'outil de Recyc-Québec soit le nombre d'unités d'occupation par type de logement, la taille des ménages par type de logement et la population permanente. Le tonnage des matières éliminées et recyclées ainsi que le nombre de fosses septiques sont les autres paramètres pris en considération. Soulignons que les petites municipalités responsables de la collecte résidentielle sur leur territoire desservent également le secteur ICI sans qu'il y ait de distinctions entre les secteurs à la pesée, ce qui implique une surestimation des quantités résidentielles. Afin de corriger ce biais, l'inventaire attribue un certain pourcentage du tonnage résidentiel au secteur ICI tel qu'estimé par l'outil de Recyc-Québec.

La liste des catégories des matières comprises dans l'inventaire du secteur résidentiel et le détail des sources de données utilisées pour l'estimation de la quantité de matières générées sont présentés respectivement dans les tableaux 4-1 et 4-2.

Tableau 4-1: Liste des matières incluses dans le secteur résidentiel

Catégorie	Matières comprises
Matières recyclables	Papier, carton, métal, plastique, verre.
Matières organiques	Résidus verts, alimentaires et autres résidus organiques, boues de fosses septiques, boues municipales
Encombrants métalliques	Électroménagers, pièces de métal.
Véhicules hors d'usage (VHU)	Composantes métalliques des VHU.
Encombrants non métalliques	Meubles et autres accessoires contenant peu ou pas de métal.
Textiles	Textiles (vêtements et autres objets en tissu)
Résidus domestiques dangereux	Batteries, piles, huiles usées / filtres / liquides de refroidissement / antigels / contenants vides, lampes au mercure, peintures / contenants vides, produits électroniques, autres RDD (acides, engrais, médicaments, pesticides, propane, produits d'entretien, nettoyeurs, produits chimiques pour piscine, etc.), produits assimilables (ex. : aérosols utilisés par le secteur municipal, etc.).
Pneus	Pneus d'automobile et de camion.
Contenants consignés	Contenants consignés.
Rejets et résidus ultimes	Boues de nettoyage (balayures de rues, égouts, regards et puisards), rejets du tri des matières recyclables, toutes matières irrécupérables dans les conditions actuelles.

Tableau 4-2: Types de données et sources pour le secteur résidentiel

Catégorie	Type de données	Source
Matières recyclables	Mesuré Estimé	Sanimos 2021 Recyc-Québec 2022. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
Matières organiques	Mesuré Estimé	MRC d'Abitibi, 2021 Recyc-Québec 2022. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
	Mesuré Mesuré	MRC de La Vallée-de-l'Or 2020 MRC d'Abitibi-Ouest 2021
	Mesuré	Ville d'Amos 2022 Landrienne, 2022 Barraute, 2022 Saint-Félix-de-Dalquier, 2022
Encombrants métalliques	Mesuré Estimé	Legault Métal 2022 AIM Recyclage 2022 Recyc-Québec 2022. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
Véhicules hors d'usage	Estimé	Recyc-Québec 2022. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR

Catégorie	Type de données	Source
Encombrants non métalliques	Mesuré Estimé	La Petite Boutique 2022 Recyc-Québec 2022. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
Textiles	Mesuré	La Petite Boutique 2022
Résidus domestiques dangereux	Mesuré Mesuré Mesuré	Les Serres Coopératives de Guyenne 2022 Laurentides Environnement 2022 Ville d'Amos 2021
Pneus	Mesuré	Recyc-Québec 2021
Contenants consignés	Estimé	Recyc-Québec 2021
Rejets et déchets ultimes	Mesuré Estimé	Sanimos, 2021 Recyc-Québec 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR

4.1.1 Inventaire de la quantité de matières générées par le secteur résidentiel

L'inventaire permet d'établir que le secteur résidentiel a généré pour l'année 2022 un total approximatif de 15 275,55 tonnes de matières résiduelles (Tableau 4-3) soit 617 kg/hab./an. Les matières recyclables ainsi que les résidus verts, alimentaires et autres résidus organiques figurent parmi les principales matières générées sur le territoire de la MRC ce qui représente près du tiers des matières générées. Notons également la part considérable des boues de fosses septiques parmi les matières générées.

Tableau 4-3: Inventaire des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC d'Abitibi

Matière résiduelle	Générée (tonne)	Récupérée (tonne)	Éliminée (tonne)	Taux de valorisation
Matières recyclables	3014	1 598	1 416	53 %
Résidus verts, alimentaires et autres résidus organiques	4 784	1 833	2 951	38 %
Boues de fosses septiques	3 680	3 680	0	100 %
Boues municipales	0	0	0	-
Encombrants métalliques	511	511	0	100 %
Véhicules hors d'usage	1 167	1 167	0	100 %
Encombrants non métalliques	187	152	35	83 %
Textiles	165	144	21	87 %
RDD	137,55	125,55	12	91 %
Pneus	818	818	N/D	N/D
Consigne	213	128	85	60 %
Rejets et résidus ultimes	599	0	599	0 %
Total	15 275,55	10 156,55	5 119	79 %

4.1.1.1 Matières recyclables

Le portrait des matières recyclables générées, récupérées et éliminées permet de constater l'importance de la quantité de matières recyclables produites sur le territoire en comparaison aux autres matières produites (Tableau 4-3). À noter que les données présentées incluent les ICI assimilables pour les municipalités rurales.

La quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées par type de matière n'étant pas disponible, celle-ci a été évaluée grâce à l'outil d'estimation de Recyc-Québec. Tableau 4-4).

Tableau 4-4: Estimation de la quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées par type de matière

Matière	Générée (tonne)	Récupérée (tonne)	Éliminée (tonne)	Taux de valorisation
Papier et carton	1 708	1 079	630	63 %
Plastique	199	67	132	34 %
Métal	655	169	486	26 %
Verre	451	283	168	63 %
Total	3 014	1 598	1 416	53 %

4.1.1.2 Matières organiques

Résidus verts, résidus alimentaires et autres résidus organiques

Le portrait de la quantité de résidus verts, alimentaires et autres résidus organiques produite sur le territoire est de 4 784 tonnes (Tableau 4-5). La quantité de matières organiques récupérées, éliminées et générées par type de matière n'étant pas disponible, celle-ci a été évaluée grâce à l'outil d'estimation de Recyc-Québec. Tableau 4-5) sauf pour les branches et sapins de Noël dont l'information nous a été fournie par la Ville de d'Amos. Ce bois est broyé afin d'être utilisé comme structurant dans le compost.

Tableau 4-5: Estimation de la quantité de matières organiques récupérées, éliminées et générées par type de matière

Matière	Générée (tonne)	Récupérée (tonne)	Éliminée (tonne)	Taux de valorisation
Branches et sapins de Noël*	733	733	0	100 %
Résidus verts	1 179	781	398	66 %
Résidus alimentaires	1 646	176	1 470	11 %
Autres résidus organiques	1 226	143	1 083	12 %
Total	4 784	1 833	2 951	38 %

Boues de fosses septiques

La récupération des boues de fosses septiques varie d'une municipalité à l'autre, mais le taux de valorisation est de 100 % tant au site de disposition de la MRC de l'Abitibi-Ouest que celui de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Tableau 4-6: Estimation de la quantité de boues de fosses septiques récupérée, éliminée et générée

Municipalité	Générée (tonne) (1)	Récupérée (tonne)	Éliminée (tonne)	Taux de valorisation
Amos	748	748	0	100%
Barraute	193	193	0	100%
Berry	62	62	0	100%
Champneuf	6	6	0	100%
La Corne	609	609	0	100%
La Morandière	23	23	0	100%
La Motte	127	127	0	100%
Landrienne	68	68	0	100%
Launay	22	22	0	100%
Pikogan	**	**	**	**
Preissac	637	637	0	100%
Rochebaucourt	17	17	0	100%
Saint-Dominique-du-Rosaire	69	69	0	100%
Saint-Félix-de-Dalquier	71	71	0	100%
Sainte-Gertrude-Manneville	128	128	0	100%
Saint-Marc-de-Figuery	241	241	0	100%
Saint-Mathieu-d'Harricana	399	399	0	100%
TNO Lac-Chicobi (Guyenne)	31	31	0	100%
TNO Lac-Despinassy	0	0	0	100%
Trécesson	229	229	0	100%
Total	3 680	3 680	0	100%

*T. Duval. MRC de La Vallée de l'Or. Communication personnelle. 13 juillet 2022.

*G. Doire. MRC d'Abitibi-Ouest Communication personnelle. 13 juillet 2022.

**Inclus dans les données de la ville d'Amos.

(1) Les tonnages sont indiqués pour un taux de siccité de 20 %.

4.1.1.3 Boues municipales

En ce qui concerne les boues municipales, seule la ville d'Amos et les municipalités de Barraute et Saint-Félix-de-Dalquier possèdent des étangs aérés. Les étangs de la Ville d'Amos, de Saint-Félix-de-Dalquier et de Barraute n'ont pas été vidangés depuis le dernier PGMR.

La vidange des étangs aérés a lieu aux 7 à 15 ans. La MRC prévoit donc que les installations d'Amos, Barraute et Saint-Félix-de-Dalquier devront être vidangées 1 fois au cours de la période 2023-2030.

4.1.1.4 Véhicules hors d'usage (VHU)

Au niveau des véhicules hors d'usage l'estimation offerte par l'outil de Recyc-Québec évalue que la totalité des véhicules générés sur le territoire a été récupérée ce qui ne signifie pas nécessairement qu'aucun VHU n'a été éliminé (Tableau 4-7). Cette absence de quantité éliminée s'explique par l'inclusion des VHU éliminés du secteur résidentiel dans la catégorie « Rejets et résidus ultimes » du secteur ICI (Tableau 4-22). Notons également le phénomène répandu de l'entreposage de VHU sur le terrain de propriétaires privés qui ne peut pas être chiffré, mais qui doit être considéré dans les tonnages qui ne sont pas récupérés.

Tableau 4-7: Estimation de la quantité de véhicules hors d'usage récupérée, éliminée et générée

Territoire	Générée (tonne)	Récupérée (tonne)	Éliminée (tonne)	Taux de valorisation
Total MRC	1 167	1 167	0	100 %

4.1.1.5 Textiles

Au niveau des textiles, la quantité générée s'élève à 165 tonnes sur le territoire de la MRC (Tableau 4-8).

Tableau 4-8: Estimation du tonnage de textiles récupérés, éliminés et générés

Catégorie	Récupérée (tonne)	Éliminée (tonne)	Générée (tonne)	Taux de valorisation
Textiles (MRC)	144*	21	165	87 %

*Source : F. Maltais, La Petite Boutique. Communication personnelle. 29 novembre 2022.

4.1.1.6 RDD

Les tonnages récupérés comprennent les produits couverts par la responsabilité élargie des producteurs. Ainsi, la quantité de RDD générée et récupérée est de 125,5 tonnes (Tableau 4-9). Les huiles et les produits électroniques sont les RDD les plus récupérés. Les données concernant l'élimination des RDD sont non disponibles.

Tableau 4-9: Estimation du tonnage de RDD récupéré, éliminé et généré

Catégorie	Générée (tonne)	Récupérée (tonne)	Éliminée (tonne)	Taux de valorisation
Ampoules fluocompactes	n/d	0,05 ⁽¹⁾	n/d	n/d
Batteries d'automobiles	n/d	5,9 ⁽²⁾	n/d	n/d
Huile	n/d	36,4 ^(1,4)	n/d	n/d
Piles	n/d	3,8 ⁽¹⁾	n/d	n/d
Peintures	n/d	12,4 ⁽¹⁾	n/d	n/d
Produits électroniques	n/d	55 ⁽³⁾	n/d	n/d
Autres RDD	n/d	12 ^(1, 6, 7)	n/d	n/d
Total (MRC)	137,55	125,55	12	91 %

(1) M-P Lacerte. Laurentide Environnement. Communication personnelle. 15 février 2023.

(2) A. Savard. AIM Recyclage. Communication personnelle. 16 février 2023.

(3) I. Dufresne. Ville d'Amos, Communication personnelle. 16 février 2023.

(4) T. Campbell. Serre coopérative de Guyenne. Communication personnelle. 14 février 2022.

4.1.1.7 Pneus

Le tableau 4-10 détaille le nombre de pneus par provenance. Le nombre de pneus récupéré s'élève à plus de 60 000 provenant principalement des véhicules automobiles. En l'absence de données concernant l'élimination, le tonnage généré ne peut être déterminé.

Tableau 4-10: Nombre de pneus et tonnage récupéré

Donnée	Automobile et camionnette	Petit pneu	Poids lourd	Total
Nombre de pneus*	55 763	723	4 753	61 239

* Recyc-Québec, 2021

4.1.1.8 Rejets et déchets ultimes

Les rejets et déchets ultimes comprennent les rejets provenant du tri des matières recyclables et des résidus qui ne sont pas pris en charge par aucune filière de recyclage. En 2022, l'outil de Recyc-Québec estime que 270 tonnes de déchets résidentiels ont été enfouies au LET de la ville d'Amos. Les données du centre de tri indiquent qu'il y a eu 329 tonnes de rejets du tri à la source, pour un total de 599 tonnes de déchets ultimes.

4.2 Secteur ICI

La présente section dresse l'inventaire des matières récupérées, éliminées et générées du secteur institutionnel, commercial et industriel. L'inventaire des matières provenant du secteur ICI a été établi à partir de données mesurées ainsi que des données estimées. Le détail des sources de données utilisées pour l'estimation de la quantité de matières générées et la liste des catégories des matières comprises dans l'inventaire du secteur ICI sont présentés respectivement dans les tableaux 4-11 et 4-12.

Rappelons que les petites municipalités responsables de la collecte résidentielle sur leur territoire desservent également le secteur ICI sans qu'il y ait de distinctions entre les secteurs à la pesée, ce qui implique une surestimation des quantités résidentielles. Afin de corriger ce biais, l'inventaire attribue un certain pourcentage du tonnage résidentiel au secteur ICI tel qu'estimé par l'outil de Recyc-Québec.

Il est important de préciser que la MRC entretient pour le moment peu de relations avec les ICI de son territoire. Dans une perspective de mieux comprendre leurs besoins et les enjeux, une présence plus accrue auprès de ces générateurs est prévue et souhaitée dans les prochaines années. L'établissement de telles relations permettraient de mettre en place des pratiques adaptés et de favoriser le déploiement des activités ISÉ.

Tableau 4-11: Type de données et source d'information du secteur ICI

Catégorie	Type de données	Source
Matières recyclables	Mesuré	Sanimos 2021 Ville d'Amos 2021
	Estimé	Recyc-Québec 2022. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
Résidus verts, alimentaires et autres matières organiques	Estimé	Recyc-Québec 2022. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
	Mesuré	Accueil d'Amos 2021. (rapport annuel) Refuge Pageau 2021.
Résidus agroalimentaires	Estimé	Recyc-Québec 2022. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
Autres matières résiduelles	Estimé	UPA 2007
Rejets et déchets ultimes	Estimé	Recyc-Québec 2022. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR

Tableau 4-12: Liste des matières incluses dans le secteur ICI

Catégorie	Matières comprises
Matières recyclables	Papier, carton, métal, plastique, verre
Matières organiques	Résidus industriels de transformation alimentaire, résidus verts, alimentaires et autres résidus organiques (cendres, papier à main, essuie-tout, serviette de tables, bâtons de popsicle, etc.)
Autres matières résiduelles	Boues de forage, plastiques agricoles
Rejets et résidus ultimes	Rejets du tri des matières recyclables des ICI, rejets des recycleurs de métaux (encombrants métalliques et VHU), toutes matières irrécupérables dans les conditions actuelles

4.2.1 Inventaire des matières générées, récupérées et éliminées par le secteur ICI

L'inventaire permet d'établir que le secteur ICI a généré pour l'année 2022 un total approximatif de 8 926 tonnes de matières résiduelles (Tableau 4-13). La valorisation des résidus verts, alimentaires et autres s'avère est de 40 %. Rappelons que le taux de valorisation de 0 % pour les autres matières résiduelles s'explique par l'enjeu des plastiques agricoles qui correspond à l'entièreté de la matière pour cette catégorie. L'intégration des plastiques agricoles à la REP viendra corriger ce problème.

Tableau 4-13: Inventaire des matières résiduelles produites par le secteur ICI sur le territoire de la MRC d'Abitibi

Matières résiduelles	Générée (tonne)	Récupérée (tonne)	Éliminée (tonne)	Taux de valorisation
Matières recyclables	5 247	2 329	2 918	44 %
Résidus verts, alimentaires et autres résidus organiques	2 517	1 015	1 502	40 %
Autres matières résiduelles	56	0	56	0 %
Rejets et résidus ultimes	1 106	0	1 106	0 %
Total	8 926	3 344	5 582	37 %

4.2.1.1 Matières recyclables

La quantité de matières recyclables pour l'année 2022 est estimée à 5 247 tonnes. Le taux de valorisation global du secteur ICI est de l'ordre de 44 %. La quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées par type de matière n'étant pas disponible, celle-ci a été évaluée grâce à l'outil d'estimation de Recyc-Québec. Tableau 4-14).

Tableau 4-14: Estimation de la quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées par type de matière

Matière	Générée (tonne)	Récupérée (tonne)*	Éliminée (tonne)	Taux de valorisation
Papier et carton	3 489	1 864	1 624	53 %
Plastique	421	196	225	47 %
Métal	1 054	183	872	17 %
Verre	283	86	197	30 %
Total	5 247	2 329	2 918	44 %

4.2.1.2 Matières organiques

Résidus verts, résidus alimentaires, autres matières organiques

Le secteur des ICI a généré 2 517 tonnes de matières organiques en 2022 comme indiqué au tableau 4-16. La quantité de matières organiques récupérées, éliminées et générées par type de matière n'étant pas disponible, celle-ci a été évaluée grâce à l'outil d'estimation de Recyc-Québec.

Tableau 4-16 : Estimation de la quantité de matières organiques récupérées, éliminées et générées par type de matière

Matière	Générée (tonne)	Récupérée (tonne)*	Éliminée (tonne)	Taux de valorisation
Industries de transformation agroalimentaire	661	651	10	98 %
Commerces, institutions et autres industries -Résidus vert	197	0	197	0 %
Commerces, institutions et autres industries -Résidus alimentaires	1 374	270	1 104	20 %
Commerces, institutions et autres industries -Autres résidus organiques	285	94	191	33 %
Total	2 517	1 015	1 502	40 %

La proportion valorisée est majoritairement attribuable aux dons alimentaires offerts à la banque alimentaire L'accueil d'Amos et au Refuge Pageau pour l'alimentation des animaux ainsi que par la récupération des huiles de cuisson, gras et os de l'industrie de la restauration par Sanimax (Tableau 4-17).

Tableau 4-17: Tonnage des matières organiques du secteur ICI valorisées en 2022

Sous-catégorie	Récupéré
Huiles de cuisson usées*	56
Gras et os*	38
Résidus alimentaires**	270
Industries de transformation agroalimentaire***	651
Total	1 015

*L. Poirier. Sanimax. Communication personnelle 16 février 2023.

**F. Offroy. Refuge Pageau. Communication personnelle. 9 septembre 2022 et Y. Desrosiers. L'accueil d'Amos. Communication personnelle. 15 septembre 2022.

***Outil de Recyc-Québec, 2022

4.2.1.3 Autres matières résiduelles

Le tableau 4-18 indique qu'il est estimé qu'environ 56 tonnes de plastiques agricoles auraient été éliminées en 2022 puisqu'aucune filière de récupération n'est disponible pour la récupération des plastiques agricole. Bien que cette donnée date de 2007, nous sommes d'avis que celle-ci est toujours représentative de la réalité. Les données concernant les boues de forage sont non disponibles.

Tableau 4-18: Estimation du tonnage éliminé des autres matières résiduelles du secteur ICI

Catégorie	Éliminé (tonne)
Autres matières résiduelles (plastiques agricoles)*	56
Boues de forage	n/d
Total	0

*Dufresne 2007

4.2.1.4 Rejets et résidus ultimes

Le tableau 4-19 détaille l'estimation des quantités de rejets et résidus ultimes. Au total, 923 tonnes de rejets des matières résiduelles produites par les ICI ont été rejetées dont la majorité provient des rejets des recycleurs de métaux.

Tableau 4-19: Estimation du tonnage éliminé de rejets du secteur ICI

Catégorie	Éliminé (tonne)
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	120
Rejets de la collecte des matières organiques des ICI	0
Rejets des recycleurs de métaux *	803
Résidus ultimes	183
Total	1 106

*Encombrants métalliques et VHU.

4.3 Secteur CRD

La présente section dresse l'inventaire des matières récupérées, éliminées et générées du secteur construction, rénovation et démolition. L'inventaire des matières provenant du secteur CRD a été établi à partir de données estimées par l'outil de Recyc-Québec. La MRC choisi de se baser strictement sur ces données, car l'entreprise Pajula affirme n'avoir récolté aucune CRD de notre MRC, ce qui ne nous apparaît pas représentatif de la réalité et que la Ville d'Amos ne fait pas la distinction des CRD éliminés. La Ville d'Amos confirme l'enfouissement de 2 647 tonnes de CRD au LET d'Amos ce qui semble cohérent avec le tonnage de 3 068 tonnes suggérées par l'outil d'où notre confiance à retenir ces données.

La liste des catégories des matières comprises dans l'inventaire du secteur CRD et le détail des sources de données utilisées pour l'estimation de la quantité de matières générées sont présentés respectivement dans les tableaux 4-20 et 4-21. Il est important de mentionner que c'est l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de 2022 qui a été utilisé. Cette version ne prend pas en considération les agrégats qui ont pu être conditionnés et recyclés directement en chantier ou par les entrepreneurs concernés (ex. : les travaux d'infrastructures) à la différence de la version de 2020. Cette différence méthodologique engendre une diminution majeure des quantités d'agrégats considérés comme ayant été récupérés pour les fins des calculs de l'outil 2022, par rapport à celles utilisées dans les versions précédentes.

Les matières du secteur CRD ont été regroupées en deux (2) catégories.

Tableau 4-20: Liste des matières incluses dans le secteur CRD

Catégorie	Matières comprises
Agrégats	Béton, brique, asphalte
Non-agrégats	Bois (bois de construction, branches, résidus de 2 ^{ème} transformation du bois), gypse, bardeau d'asphalte, autres résidus (ex. : verre plat ou « vitres »).

Tableau 4-21: Type de données et sources d'information du secteur CRD

Catégorie	Type de données	Source
Agrégats	Estimé	Recyc-Québec 2022. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
Non-agrégat	Estimé	Recyc-Québec 2022. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR

4.3.1 Inventaire des matières générées, récupérées et éliminées par le secteur CRD

La quantité de matières générée par le secteur CRD en 2022 est de 5 109 tonnes dont 29 % est détourné de l'enfouissement (Tableau 4-22). La catégorie agrégats est celle dont le taux de valorisation est le plus important avec 53 % de taux de récupération contre 25 % pour la catégorie des non-agrégats.

Tableau 4-22: Estimation de la quantité de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées du secteur des CRD

Catégorie	Générée (tonne)	Récupérée (tonne)	Éliminée (tonne)	Valorisation
Agrégats	736	392	344	53 %
Non-agrégats	4 373	1 094	3 279	25 %
Total	5 109	1 486	3 623	29 %

Le détail présenté au tableau 4-23 permet de constater que le bois de construction et les rejets de centre de tri CRD sont les matières les plus générées dans la catégorie des non-agrégats. À noter que les quantités pour l'usage en lieu d'enfouissement sont considérées comme des tonnages éliminés et non récupérés.

Tableau 4-23: Estimation de la quantité récupérée, éliminée et générée de non-agrégats

Non-agrégats	Générée (tonne)	Récupérée (tonne)	Éliminée (tonne)	Usage en lieu d'enfouissement (tonne)	Valorisation
Bois de construction	1 948	787	1 161	N.A.	40 %
Gypse	235	16	219	N.A.	7 %
Bardeaux d'asphalte	174	80	94	N.A.	46 %
Autres	799	211	588	N.A.	26 %
Rejet des écocentres	1 218	N.A.	663	555	0 %
Total	4 373	1 094	2 725	555	25 %

4.4 Résultats globaux

Les résultats globaux pour le territoire de la MRC d'Abitibi sont présentés par catégorie de matière dans le tableau 4-24.

Tableau 4-24: Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC d'Abitibi par catégorie de matière

Matière résiduelle	Générée (tonne)	Récupérée (tonne)	Éliminée (tonne)	Taux de valorisation
Matières recyclables	8 261	3 927	4 334	47 %
Résidus verts, alimentaires et autres résidus organiques	7 301	2 848	4 453	39 %
Boues de fosses septiques	3 680	3 680	0	100 %
Boues municipales	0	0	0	-
Encombrants métalliques	511	511	0	100 %
Véhicules hors d'usage	1 167	1 167	0	100 %
Encombrants non métalliques	187	152	35	83 %
Textiles	165	144	19	87 %
RDD	137,55	125,55	12	91 %
Pneus	818	818	N/D	N/D
Consigne	213	128	85	60 %
Rejets et résidus ultimes	1 705	0	1 705	0 %
Résidus des CRD	5 109	1 486	3 623	29 %
Autres matières résiduelles	56	0	56	0 %
Total	29 310,55	14 986,55	14 324	51 %

5. DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ENJEUX ET OBJECTIFS

Le présent chapitre dresse le bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020. Il fait état des objectifs nationaux, établit les diagnostics, enjeux et objectifs du PGMR 2023-2030.

5.1 Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020

Le PGMR 2016-2020 de la MRC d'Abitibi compte cinq (5) orientations qui se traduisent en 34 mesures. L'emphasis a été mise sur la mesure relative à la construction d'une plateforme de compostage et la collecte des matières organiques. L'état d'avancement du premier PGMR peut être consulté à l'annexe 1.

5.2 Objectifs nationaux

Les objectifs nationaux découlent de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. L'objectif principal de la Politique est que seul le résidu ultime soit éliminé. Ce résidu est le rejet résultant du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles. Il n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

La politique identifie également trois (3) enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.
- La politique s'applique à l'ensemble des matières résiduelles générées au Québec par les résidents, les institutions, les commerces et les industries. Elle s'applique également aux matières résiduelles provenant des activités de construction, de rénovation et de démolition.

Afin de tendre vers l'accomplissement des visées de la politique pérenne, le Plan d'action 2023-2030 fixe les objectifs intermédiaires suivants :

- Ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment

De plus, la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) (2020) du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs présente les directions souhaitées afin de soustraire à l'élimination la matière organiques. Ces directions sont définies par quatre (4) objectifs à atteindre :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030
- Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de gaz à effet de serre en 2030

Notons que le dernier objectif n'est pas visé dans le cadre des PGMR.

5.3 Diagnostic

La présente sous-section a pour but d'établir un diagnostic afin d'évaluer l'état de la situation et de déterminer les enjeux prioritaires auxquels répondre pour que la MRC d'Abitibi contribue à sa juste mesure à l'atteinte des objectifs nationaux.

Le diagnostic se base sur l'ensemble de l'information présentée et interprétée en tenant compte des aspects suivants:

- L'estimation des quantités récupérées, éliminées et générées;
- Le taux de valorisation;
- La progression de la récupération
- Les exigences de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- L'accès aux services de récupération;
- Les matières acceptées;
- L'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ);
- La facilité d'utilisation des services;
- Les mesures incitatives;
- Les récompenses;
- La réglementation;

5.3.1 Constats sur la gestion actuelle des matières résiduelles de la MRC

Le portrait réalisé aux sections précédentes ainsi que le bilan des mesures du précédent PGMR nous permet d'établir un état des lieux des avancées en gestion des matières résiduelles, mais aussi des éléments restant à bonifier. Le tableau 5.1 résume les principales forces et les faiblesses de la GMR actuelle de la MRC. Le tableau 5.2 présente quant à lui les principales menaces et opportunités.

La réalisation de ce bilan se veut une étape préalable visant à orienter l'élaboration des mesures à mettre en œuvre dans le plan d'actions du PGMR 2023-2030.

Tableau 5-1: Forces et faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles

Forces	Faiblesses
Organisme de réemploi et de revente des meubles et vêtements en bon état (« La Petite Boutique ») bien implanté et très utilisé	Collecte des résidus alimentaires pas encore implantés dans les ICI et les multilogements
Planification de la collecte des résidus alimentaires pour la quasi-totalité des résidences de la MRC	Distances importantes entre les municipalités et pour se rendre aux installations de gestion des matières résiduelles
Adhésion de la majorité des municipalités au partenariat avec la MRC pour le traitement des matières organiques	Absence de caractérisation des matières résiduelles produites
Planification de la collecte matières recyclables bien implanté sur la totalité de la MRC	Faible récupération des résidus de CRD
Déploiement d'écocentres dans plusieurs municipalités	Manque d'uniformité des règlementations municipales qui encadrent la vidange des fosses septiques
Présence d'un LET sur le territoire de la MRC avec une durée de vie importante	Absence de données sur les principaux ICI générateurs de matières résiduelles et d'accompagnement pour favoriser leur responsabilisation
	Besoins non uniformes qui nécessitent des solutions adaptées au contexte rural et urbain
	Entreposage répandu des VHU dans les cours des résidents du territoires

Tableau 5-2: Opportunités et menaces de la gestion actuelle des matières résiduelles

Opportunités	Menaces
Responsabilité élargie des producteurs (RÉP) pour les résidus agricoles prévus	Arrivée à capacité des lieux de dispositions des boues de fosses septiques
Analyse de mise en place d'un site de disposition des boues de fosses septiques sur le territoire	Faible compétition dans l'offre de services (collecte, transport et disposition) dans la région
Diversité d'entreprises récoltants les RDD	Éloignement des marchés de recyclage pour plusieurs catégories de matières
	Arrivée à capacité des contractuels effectuant la collecte des matières résiduelles

5.3.2 Performance territoriale et objectifs territoriaux

Dans le cadre de son PGMR 2023-2030, la MRC d'Abitibi énonce six objectifs quantitatifs se voulant en adéquation avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, son Plan d'action 2019-2024 ainsi qu'avec la Stratégie de valorisation de la matière organique. Ces objectifs contribueront à la fois à l'atteinte des objectifs nationaux, tout en tenant compte du contexte de la MRC d'Abitibi énoncé ci-haut et de la performance actuelle de la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Les données de la performance de la MRC 2022 sont issues du tableau 4-24 de la section sur les résultats globaux du chapitre 4.

Tableau 5-3: Objectifs territoriaux pour la MRC d'Abitibi

Catégorie de matières	Performance de la MRC 2022	Objectif national	Objectif du PGMR 2023-2030	Échéancier visé
Matières éliminées	579 kg/hab/an	525 kg/hab./an	525 kg/hab/an	2029
Matières recyclables	47 %	75 %	65 %	2029
Matières organiques	39 %	60 %	60 %	2029
Boues de fosses septiques et d'épuration	100 %	100 %	100 %	2029
CRD du secteur du bâtiment	29 %	n/d*	50 %	2029

* L'objectif national n'est pas indiqué puisqu'il inclut les CRD provenant d'autres secteurs comme celui routier, alors que notre objectif vise les CRD du secteur du bâtiment.

En 2022, la performance de la MRC au niveau de l'élimination par habitant s'est montrée insatisfaisante en étant de 579 kg par habitant. La performance se trouve au-delà de la cible établie par le Plan d'action de la PQGMR pour l'année 2023 (525kg). Pour le prochain PGMR l'atteinte de la cible à 525 kg par habitant est visé. Il s'agit d'une cible adaptée au contexte de la MRC dans le domaine. Nous croyons que cette réduction sera atteignable grâce aux efforts qui seront déployé pour l'implantation de la collecte de la matières organiques dans les multilogements et les ICI et les mesures qui seront déployés pour la gestion des CRD.

Toutefois, l'augmentation du taux de valorisation des matières recyclables de la collecte sélective nécessitera des efforts supplémentaires pour atteindre le taux de 75% de recyclage d'ici 2023. C'est pourquoi une cible intermédiaire de 65 % est proposé pour le présent plan. Pour ce qui est de la valorisation des matières organiques, l'écart de 21 % avec l'objectif national provient notamment du fait que la collecte n'est pas encore appliquée aux ICI et aux multi logements ainsi que par la sous performance du secteur résidentiel. Le présent PGMR visera a remédié à cette situation pour atteindre la cible nationale de 60 % en 2030. Concernant les boues de fosses septiques et d'épuration, la MRC optera un objectif de 100 % de valorisation pour la solution alternative au site de disposition de boues de fosses septiques de La Vallée-de-l'Or qui arrive en fin de vie. De même, un objectif de 100 % de valorisation sera visé pour les boues des étangs aérés des municipalités qui devraient être vidangé au cours de la période du PGMR.

Finalement, quant à la valorisation des résidus de CRD du secteur du bâtiment, celle-ci s'avère particulièrement faible. Il s'agit toutefois d'une problématique qui concerne l'ensemble de la région comme mentionné dans le chapitre 3. C'est ainsi que nous visions un objectif intermédiaire de 50 % de valorisation puisque l'amélioration de la performance pour cette catégorie de matière nécessitera la mise en place de plusieurs mesures du plan d'action qui prendront un certain temps avant de pouvoir atteindre leur pleine efficacité.

CHAPITRE 6

6. PLAN D'ACTION 2023-2030

6.1 Énoncé des orientations du PGMR

Le PGMR de 2016-2020 a permis de concrétiser la construction d'une plateforme de compostage, la mise en exploitation d'un composteur rotatif et la collecte des matières organiques. Afin d'atteindre les nouveaux objectifs fixés, le PGMR 2023-2030 devra permettre de compléter les services, de les faire connaître et d'en améliorer la performance. De plus, un effort plus important devra être fait pour rejoindre les générateurs notamment au niveau des ICI ainsi que les nouvelles générations à travers le milieu scolaire. Pour y arriver, des orientations stratégiques de même qu'un plan d'action ont été établis.

Les orientations stratégiques reflètent autant les préoccupations régionales en matière de gestion des matières résiduelles que les préoccupations gouvernementales inscrites dans la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles ainsi que dans le Plan d'action 2019-2024. Ces orientations sont présentées au tableau 6-1.

Tableau 6-1: Description des orientations du PGMR

No	Orientation	Objectifs
1	Sensibiliser les intervenants du milieu et la communauté à la gestion des matières résiduelles	Le territoire est bien pourvu en services de récupération qui gagnent à être connus auprès de l'ensemble des générateurs de matières résiduelles auquel il s'adresse. Il est essentiel de mieux outiller les officiers municipaux et les récupérateurs dans l'accompagnement des générateurs (citoyens, ICI) par l'élaboration d'un plan de communication ainsi que des outils de sensibilisation. Des campagnes de sensibilisation dans différents médias contribueront à faire connaître ces services. De plus, il sera essentiel d'impliquer davantage d'acteurs intéressés afin de les responsabiliser à la mise en œuvre du PGMR.
2	Améliorer la GMR dans une perspective 3RV	L'amélioration de la performance de la GMR passe notamment par la promotion de la réduction à la source et par l'augmentation des points de récupération. De plus, il est essentiel que la MRC et les municipalités du territoire intègre dans leur façon de faire ces bonnes pratiques dont elles font la promotion.
3	Mettre en œuvre la stratégie de valorisation des matières organiques (MO)	La plateforme de compostage étant réalisé et la collecte de matières organiques étant bien implanté dans les résidences unifamiliales, il est maintenant temps de l'étendre aux multilogements et aux ICI. De plus, il sera essentiel de maintenir la performance dans la valorisation des boues septiques dans le cadre du nouveau site de disposition et de traitement qui doit être implanté. Il sera également nécessaire d'assurer la récupération et valorisation des boues municipales des étangs aérés des municipalités qui devront être vidangé dans la période du PGMR.

No	Orientation	Objectifs
4	Améliorer la performance en GMR du secteur des ICI et des générateurs de résidus de CRD	Les ICI et les générateurs de CRD doivent être sensibilisés à l'existence des services. De plus, de manière à assurer leur autonomie, une assistance au niveau de l'utilisation des services est également requise. L'établissement de règles claires favorise la responsabilisation des générateurs. De plus, dans la mesure des contraintes régionales, des solutions structurantes doivent être implanté pour la valorisation des CRD.
5	Collaborer pour améliorer la performance de la GMR sur le territoire	L'amélioration continue des services est possible et doit passer par la mise en place d'un système permanent de suivi faisant régulièrement appel à la collaboration des expertises et connaissances en place dans les municipalités, l'amélioration des connaissances sur les matières générées et les débouchées pour leur valorisation.

6.2 Plan d'action

Le plan d'action comprend 21 mesures qui impliquent un nombre variable d'action ou d'étapes pour l'obtention des résultats souhaités. La liste des mesures de mise en œuvre selon l'orientation de même que le calendrier de réalisation est présentée au tableau 6-2. Le détail sur les mesures et le calendrier de réalisation de l'ensemble des actions se trouve à l'annexe 2. Le tableau 6-3 présente un exemple du contenu d'une fiche descriptive d'une mesure de mise en œuvre.

Tableau 6-2: Liste des mesures de mise en œuvre du PGMR 2023-2030 et calendrier de réalisation

ORIENTATION 1. Sensibiliser les intervenants du milieu et la communauté à la gestion des matières résiduelles		
Mesure		Calendrier de réalisation
1.1	Bonifier les activités de sensibilisation visant à faire connaître à la population les volets de la gestion des matières résiduelles	2023-2030
1.2	Produire et diffuser annuellement le bilan des services gmr (performance, coûts, revenus)	2023-2030
1.3	Impliquer les acteurs intéressés par la GMR (chambre de commerce, grands générateurs, OBNL) au sein d'une structure permanente	2026-2030
ORIENTATION 2. Améliorer la GMR dans une perspective 3RV		
2.1	Promouvoir les bonnes pratiques favorisant la réduction à la source	2025-2030
2.2	Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire	2025-2030
2.3	Intégrer les 3RV aux politiques de fonctionnement de la MRC et des municipalités	2025-2030
2.4	Assurer l'accès au service de recyclage des plastiques agricoles	2024-2030
2.5	Accompagner les organisateurs d'événement dans la gestion des matières résiduelles	2023-2030
2.6	Augmenter l'accessibilité pour les citoyens des services de collectes des encombrants et des RDD	2023-2030
2.7	Compléter le déploiement des îlots de récupération hors foyer sur le territoire	2026-2030

2.8	Réaliser une caractérisation des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC	2025, 2027-2029
ORIENTATION 3. Mettre en œuvre la stratégie de valorisation des matières organiques (MO)		
3.1	Compléter l'implantation de la collecte des matières organiques aux ICI, multilogements et la municipalité manquante	2023-2026
3.2	Évaluer les options territoriales et régionales pour l'implantation d'un système de traitement des boues septiques	2023-2030
3.3	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration vidangées dont la qualité le permet par les municipalités du territoire	2023-2030
ORIENTATION 4. Améliorer la performance en GMR du secteur des ICI et des générateurs de résidus de CRD		
4.1	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi personnalisé pour les générateurs	2025, 2027, 2029
4.2	Mettre en place une stratégie pour améliorer la performance des ICI	2025-2030
4.3	Sensibiliser les citoyens et les ICI à la gestion des résidus de CRD	2026-2030
4.4	Sensibiliser les entrepreneurs en construction et rénovation pour la gestion des CRD	2026-2030
4.5	Redistribuer des résidus de CRD propre au réemploi et les encombrants réutilisables dans tous les écocentres du territoire	2025-2030
ORIENTATION 5. Collaborer pour améliorer la performance de la GMR sur le territoire		
5.1	Réaliser un suivi de l'évolution des coûts et de la performance des services de collecte et de traitement des matières résiduelles	2023-2030
5.2	Structuration, déploiement et diffusion de solutions pour les matières non récupérées sur le territoire	2027-2030

Tableau 6 3: Contenu d'une fiche descriptive de mesure de mise en œuvre

Numéro de la mesure	Titre de la mesure
Objectifs du PGMR	Description de l'objectif régional du PGMR
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Catégorie d'actions caractérisant la mesure
Objet	En quoi consiste la mesure
Générateurs visés	Liste des générateurs visés
Moyens de mise en œuvre potentiel	Moyens, étapes pour mettre en œuvre la mesure
Responsable(s)	Liste des responsables
Collaborateur(s)	Liste des collaborateurs
Échéancier et budget	Année d'implantation et d'application de la mesure et détail des coûts et du financement possible.
Résultats et indicateurs de suivi	Résultats attendus

6.3 Coûts et revenus de la mise en œuvre du PGMR 2023-2030

Les coûts projetés de mise en œuvre du PGMR sont de 355 520 \$. Il s'agit d'un ordre de grandeur basé sur les meilleures estimations disponibles. Ce coût n'inclut pas les mesures dont on ne connaît pas encore l'étendu des besoins comme les îlots hors foyer ou la bonification des heures d'ouverture des écocentres ou l'ajout de journée de collecte des encombrants. Le tableau 6-4 dresse la liste complète des coûts et leur description pour chaque mesure de mise en œuvre. À noter que les ressources humaines internes à la MRC ou à ses collaborateurs n'ont pas été inclus dans les coûts. Les principales dépenses comptabilisées concernent respectivement l'implantation de la solution retenue pour le site de disposition des boues de fosses septiques, l'implantation de nouveaux points de service (collecte hors foyer, distribution de CRD propre aux réemplois, plastique agricole, etc.) et les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation.

La mise en œuvre de certaines actions du PGMR pourrait bénéficier de sources de revenus. Au total, la MRC a identifié dix (10) sources de financement disponibles selon la mesure choisie. Il s'agit de la taxation, les quoteparts MRC, le règlement d'emprunt, la redevance à l'élimination, la compensation pour la collecte sélective, le programme PTMOBC, le programme ACDC, le programme FCD, le programme de récupération hors foyer et emploi Canada. Le choix de la source de revenus selon la mesure déterminée est présenté à l'annexe 2. Le territoire d'application bénéficie de 2 sources de revenus annuels récurrents, soit le programme de redevances à l'élimination et le régime de compensation pour la collecte sélective. En moyenne, ces deux sources de revenus rapportent respectivement 256 978 \$ et 937 166 \$ annuellement au territoire. Soulignons que le mode de répartition des montants pour financer la gestion des matières résiduelles revient aux instances locales.

Tableau 6-4: Coûts de mise en œuvre et description des dépenses par mesure

ORIENTATION 1. Sensibiliser les intervenants du milieu et la communauté à la gestion des matières résiduelles			
Mesure		Coûts 2023-2030	Description
1.1	Bonifier les activités de sensibilisation visant à faire connaître à la population les volets de la gestion des matières résiduelles	64 000 \$	Publication et outils de communications
1.2	Produire et diffuser annuellement le bilan des services gmr (performance, coûts, revenus)	24 000 \$	Publication et outils de communications
1.3	Impliquer les acteurs intéressés par la GMR (chambre de commerce, grands générateurs, OBNL) au sein d'une structure permanente	n/d	n/d

ORIENTATION 2. Améliorer la GMR dans une perspective 3RV		
Mesure	Coûts 2023-2030	Description
2.1	Promouvoir les bonnes pratiques favorisant la réduction à la source	Budget de la mesure 1.1 Publication et outils de communications
2.2	Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire	Budget de la mesure 1.1 Publication et outils de communications
2.3	Intégrer les 3RV aux politiques de fonctionnement de la MRC et des municipalités	n/d n/d
2.4	Assurer l'accès au service de recyclage des plastiques agricoles	Budget de la mesure 1.1 Publication et outils de communications
2.5	Accompagner les organisateurs d'événement dans la gestion des matières résiduelles	n/d n/d
2.6	Augmenter l'accessibilité pour les citoyens des services de collectes des encombrants et des RDD	n/d Publication et outils de communications
		4 000 \$ – 8 000 \$ Par journée « grand ménage » ajouté
		n/d Lieu de dépôt supplémentaire
		n/d Solution de partage de conteneurs
2.7	Compléter le déploiement des îlots de récupération hors foyer sur le territoire	800 \$ à 1 200 \$ plus les frais de transport d'environ 350 \$ Par îlot ajouté
2.8	Réaliser une caractérisation des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC	Budget de la mesure 4.1 Salaire du personnel étudiant embauché
		50 000 \$ Étude pour la caractérisation des matières résiduelles
		Budget de la mesure 1.1 Publication et outils de communications
ORIENTATION 3: FAIRE CONNAÎTRE LES SERVICES EN PLACE		
3.1	Compléter l'implantation de la collecte des matières organiques aux ici, multilogements et la municipalité manquante	17 500 \$ Location de salle pour la tenue de séance d'information Événement organiser avec la chambre de commerce
3.2	Évaluer les options territoriales et régionales pour l'implantation d'un système de traitement des boues septiques	65 000 \$ Consultant et projet-pilote
		Approximativement 2 millions de dollars, mais reste à évaluer Infrastructure de traitement des boues septiques
3.3	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration vidangées dont la qualité le permet par les municipalités du territoire	55 020 \$ Consultant, avis de projet, échantillonnages accrédités

ORIENTATION 4. Améliorer la performance en GMR du secteur des ICI et des générateurs de résidus de CRD

Mesure		Coûts 2023-2030	Description
4.1	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi personnalisé pour les générateurs	45 000 \$	Salaire du personnel étudiant embauché
4.2	Mettre en place une stratégie pour améliorer la performance des ICI	n/d	n/d
4.3	Sensibiliser les citoyens et les ICI à la gestion des résidus de CRD	Budget de la mesure 1.1	Publication et outils de communications
4.4	Sensibiliser les entrepreneurs en construction et rénovation pour la gestion des CRD	Budget de la mesure 1.1	Publication et outils de communications
4.5	Redistribuer des résidus de CRD propre au réemploi et les encombrants réutilisables dans tous les écocentres du territoire	Budget de la mesure 1.1	Publication et outils de communications
		35 000 \$	Implantation de site de distribution de CRD propre à l'emploi

ORIENTATION 5. Collaborer pour améliorer la performance de la GMR sur le territoire

5.1	Réaliser un suivi de l'évolution des coûts et de la performance des services de collecte et de traitement des matières résiduelles	n/d	n/d
5.2	Structuration, déploiement et diffusion de solutions pour les matières non récupérées sur le territoire	n/d	En fonction des projets-pilotes
TOTAL		355 520 \$	

7. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU PGMR

Selon la Loi sur la qualité de l'environnement, un système de surveillance et de suivi du plan de gestion des matières résiduelles doit être prévu par la MRC. L'objectif du suivi est de vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures prévues au plan d'action. À cet effet, pour chaque mesure du plan d'actions, des indicateurs de suivi ont été établis. Ces indicateurs font partie des éléments de description des mesures, tel que présenté dans la fiche descriptive du tableau 6-3.

De plus, le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que la MRC transmette, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. Cet exercice sera l'occasion d'apporter les ajustements nécessaires pour s'assurer de la réalisation des différentes mesures contenues dans le Plan d'action.

Finalement, trois (3) mesures du plan d'action ont été consacrées au suivi. Ces mesures sont les suivantes :

- Mesure 1.2 : Produire et diffuser annuellement le bilan des services GMR (performance, coûts, revenus)
- Mesure 1.3 : Impliquer les acteurs intéressés par la GMR (chambre de commerce, grands générateurs, OBNL) au sein d'une structure permanente
- Mesure 5.1 : Réaliser un suivi de l'évolution des coûts et de la performance des services de collecte et de traitement des matières résiduelles

La mesure 1.2 vise à assurer la diffusion du bilan des services GMR à la population à travers différents canaux. Ces actions visent à informer la population, mais surtout d'assurer son engagement dans la mise en œuvre des actions du PGMR.

La mesure 1.3 vise à soutenir le travail du comité permanent de mise en œuvre du PGMR composé actuellement des directeurs généraux des municipalités locales en impliquant plus largement les acteurs intéressés par la GMR. Cette structure aura notamment pour objectif de réfléchir à des solutions aux enjeux propres à la MRC et à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action. Cette structure sera apte à analyser les problématiques rencontrées avec les parties prenantes et proposer des pistes de solutions aux instances imputables. Afin de lui garantir la crédibilité nécessaire à l'accomplissement de son mandat, le comité devra être constitué d'officiers municipaux, d'élus, de récupérateurs, de groupes environnementaux locaux et d'utilisateurs de services. La composition exacte et les règles de fonctionnement devront être approuvées par l'Assemblée générale des conseillers de comté et rendues publiques.

Ensuite, la mesure 5.1 consiste en l'élaboration d'un suivi de l'évolution des coûts et de la performance des services de collecte et de traitement des matières résiduelles qui pourra servir d'outil pour les différentes municipalités de la MRC à améliorer leur efficacité et l'efficacité de leur pratique en GMR dans le but d'apporter les ajustements nécessaires.

Pour conclure, mentionnons que le succès de la mise en œuvre sera fortement tributaire de la collaboration entre les services de gestion des matières résiduelles des municipalités, la MRC et les récupérateurs. Avec le Comité permanent et ses sous-comités techniques, le plan de communication sera le principal instrument de cette collaboration.

ANNEXE 1 - État d'avancement du premier PGMR



Suivi de la mise en œuvre du
plan de gestion des matières
résiduelles (PGMR)

RAPPORT

2021

Service d'aménagement

30 juin 2022

Principales réalisations de l'année 2021

- Maintenir les mises à jour régulières du Bottin Vert (COVID-19 et révision/confirmation des points de dépôts des matières résiduelles).
- Poursuite de la création d'I.S.É. selon les besoins des municipalités :
 - Publications Facebook (multiple) portant sur le compostage, le bac brun et les matières résiduelles
 - Publications BAHO média portant sur la promotion du Bottin Vert et le gel du bac brun
 - Publications dans les journaux (Jour de la Terre) portant sur les différents résultats de la collecte sélective et leurs résultats respectifs pour chaque municipalité (compostage, recyclage et déchet ultime)
 - Redistribution du dépliant portant sur la vidange des fosses septiques
- Poursuite du programme de récupération du textile;
- Maintien des services offerts par les municipalités.
- Relance du Comité de suivi du PGMR de la MRC d'Abitibi

ANNEXE 1 : Tableau de suivi

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Mettre en place les infrastructures nécessaires au compostage des matières organiques	<p><u>Option A</u></p> <p>Construire une plateforme de compostage apte à desservir le secteur résidentiel, le secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI) de l'ensemble du territoire.</p> <p><u>Option B</u></p> <p>Construction d'une plateforme de compostage pour certaines municipalités et implantation du compostage communautaire et domestique dans les autres municipalités.</p>	MRC d'Abitibi, municipalités	<p><u>2016</u></p> <p>Finalisation de l'étude préparatoire du projet territorial de plateforme de compostage en 2016 par la MRC</p> <p><u>2018</u></p> <p>Planification financière et mise en place des infrastructures avant le 31 décembre 2018.</p>	<p>La plateforme de compostage (12 municipalités) : 100 % complété.</p> <p>Le composteur industriel pour la communauté d'Abitibiwinni : 100 % complété.</p> <p>Le composteur industriel (4 municipalités) : 100 % complété.</p> <p>Le composteur industriel de la municipalité de Barraute : la municipalité a décidé de se joindre à la collecte du groupe des 4.</p> <p>L'acquisition de composteur domestique résidentiel pour Rochebaucourt et TNO-Lac-Despinassy : En planification.</p>	Réalisé, il manque l'implantation aux ICI et aux multi-logements.
1.2	Implanter la collecte des matières organiques	Acheter les bacs et implanter la collecte à 3 voies d'ici le 31 décembre 2018	Municipalités, MRC d'Abitibi	<p><u>2017</u></p> <p>Planification de la collecte par les municipalités</p> <p><u>2018</u></p> <p>Achat des bacs et mise en service de la collecte</p> <p>Collecte accessible aux ICI d'ici le 31 décembre</p>	<p>La plateforme de compostage (12 municipalités) : 90 %</p> <p>Le composteur industriel pour la communauté d'Abitibiwinni : 100 % complété.</p> <p>Le composteur industriel (4 municipalités) : 100 %</p> <p>Le composteur industriel de la municipalité de Barraute : N/A</p> <p>L'acquisition de composteur domestique résidentiel pour</p>	<p>La plateforme de compostage (12 municipalités) : La collecte pour les ICI et les multilogements de 6 portes et plus de la Ville d'Amos se poursuit en 2021-2022</p> <p>Le composteur industriel (4 municipalités) : Janvier 2020</p> <p><i>Manque l'implantation de la collecte pour les ICI et aux multi-logements.</i></p>

					Rochebaucourt et TNO-Lac-Despinassy : N/A	
--	--	--	--	--	---	--

No.	Mesure	Description	Responsable	Échéancier (suite)	Avancement (suite)	Commentaire (suite)
1.3	Organiser une campagne de sensibilisation à la participation à la collecte 3e voie des matières organiques	Préparation des outils de communication, planification et réalisation d'une vaste campagne de sensibilisation visant à atteindre les objectifs de participation	MRC d'Abitibi, municipalités	<u>2017-2018</u> Préparation d'un plan de communication Préparation des outils de communication <u>2018-2020</u> Réalisation de la campagne de sensibilisation de 2018 à 2020.	La plateforme de compostage (12 municipalités) : 100 % complété Le composteur industriel pour la communauté d'Abitibiwinni : 100 % complété. Le composteur industriel (4 municipalités) : 100 % Le composteur industriel de la municipalité de Barraute : N/A L'acquisition de composteur domestique résidentiel pour Rochebaucourt et TNO-Lac-Despinassy : N/A	Le composteur industriel (4 municipalités) : La campagne principale a eu lieu en 2021 <i>Production de documents ISÉ, afin de répondre aux questionnements des citoyens.</i>
1.4	Poursuivre la mise en place des programmes de vidange systématique des boues de fosse septique	Maintenir les services déjà en place dans les municipalités, préciser l'état de la situation, convenir d'une stratégie et d'un plan d'action pour implanter graduellement la collecte systématique des boues de fosse septique sur le territoire	Municipalités, MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Maintien des services en place <u>2016-2019</u> Mettre en place une stratégie et un plan d'action Implantation graduelle de la collecte systématique	Services maintenus (100 %) Outil de sensibilisation sur l'importance de la collecte des boues de fosse septique (50%) Implantation graduelle de la collecte systématique (50 % pour les secteurs riverains (2/2)).	-Production d'un document d'information portant sur les bons gestes et comportements à avoir pour faciliter la vidange et le travail des vidangeurs. -Redistribution du document informatif créé en 2020

No.	Mesure	Description	Responsable	Échéancier (suite)	Avancement (suite)	Commentaire (suite)
1.5	Maintenir et favoriser l'amélioration de la collecte porte-à-porte des matières recyclables et des résidus ultimes	Maintenir et favoriser la collecte porte-à-porte des matières recyclables des secteurs résidentiels et ICI dans l'ensemble des municipalités	Municipalités, MRC d'Abitibi	<p><u>En continu</u></p> <p>Maintenir les services municipaux déjà en place; Analyser la performance de la récupération de la collecte sélective, la performance à l'enfouissement et émettre des recommandations; Sensibiliser les résidents et les ICI à la récupération.</p>	<p>Services maintenus (100 %)</p> <p>Performance analysée et recommandations émises en (0 %) (<i>mesure 2.2</i>)</p> <p>Sensibilisation des résidents et ICI</p> <p>Mise à jour du Bottin vert en 2019 (100 %)</p> <p>Campagne régionale sur l'importance de la collecte sélective (100 %)</p>	<p>Les données de performance de la collecte de 2016, 2017 et 2018 ont été recueillies, mais la performance n'a pas été analysée</p> <p>Publication au Jour de la Terre (annuellement), avec l'avancement et les progrès pour chaque municipalité selon le type de matière résiduelle (compost, recyclage et déchet ultime)</p> <p>Mise en ligne (Facebook) et diffusion dans les cinémas régionaux d'une capsule vidéo portant sur l'importance du recyclage, article étudiant paru dans le journal local suite à une visite régionale du centre de tri et des coordonnateurs régionaux de matières résiduelles (2020).</p>
1.6	Maintenir et favoriser l'amélioration de la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)	Maintenir les services de récupération des RDD déjà en place dans les municipalités	Municipalités, MRC d'Abitibi	<p><u>En continu</u></p> <p>Maintenir les services municipaux déjà en place</p> <p><u>2017-2018</u></p> <p>Analyse de la performance et recommandations via le bilan de la récupération</p> <p><u>2017-2020</u></p> <p>Sensibiliser les résidents et ICI à la récupération des RDD</p> <p><u>2019-2020</u></p>	<p>Services maintenus : 100 %</p> <p>Analyse complétée et recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi en 2016</p> <p>Sensibilisation des résidents et ICI : 0 %</p>	<p>La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1, 1.2 et 1.3). Le bottin vert mis en ligne en 2017 permet aux résidents et ICI de savoir comment disposer correctement des RDD (mesure 1.8)</p> <p>-Grand Ménage (T.N.O.) organisée avec un conteneur</p>

No.	Mesure	Description	Responsable	Échéancier (suite)	Avancement (suite)	Commentaire (suite)
				Si requis, améliorations		<i>permettant le dépôt de RDD. Maintien du support pour l'organisation du Grand Ménage pour le T.N.O.</i>
1.7	Maintenir et favoriser l'amélioration des opérations " grand ménage ", des collectes saisonnières et points de dépôt permanents	Annuellement, maintenir les services existants dans les municipalités, analyser le bilan de la récupération des services en place et recommander des actions pour améliorer ces services	Municipalités, MRC d'Abitibi	En continu Maintenir les services municipaux déjà en place Analyse de la performance et recommandations via le bilan de récupération Application des recommandations du comité de suivi	Services maintenus : 100 % Analyse complétée et recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi Bonification des services dans au moins 2 municipalités en 2018 Amélioration du dépôt permanent dans 1 municipalité en 2018	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3). Maintien du support pour l'organisation du Grand Ménage pour le T.N.O.
1.8	Mettre à jour l'information concernant les points de récupération	Mettre à jour la liste des récupérateurs et diffuser le bottin vert à partir de 2017	MRC d'Abitibi	2016 Mise à jour de la liste des récupérateurs 2017-2020 Bottin vert disponible en format électronique et diffusé	Mise à jour du Bottin vert en 2019 (100%)	-Poursuite de la mise à jour (en continu) <i>-Mise à jour portant aussi sur les nouvelles directives concernant le Covid-19 : notamment le retrait de certaines matières compostables (papiers mouchoirs, par exemple).</i>

No.	Mesure	Description	Responsable	Échéancier (suite)	Avancement (suite)	Commentaire (suite)
1.9	Favoriser le développement d'une filière de récupération des plastiques agricoles d'ensilage	Évaluer l'opportunité de récupérer les plastiques agricoles. S'il y a lieu, mettre en place un projet pilote de récupération et l'implanter si les résultats	MRC d'Abitibi	<u>2016-2017</u> Évaluation interne réalisée <u>2017-2020</u> Recommandations du comité de suivi appliquées	Évaluation interne réalisée en 2016 Recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi : Diffusion du programme d'Agri-récup concernant les contenants de pesticide auprès des municipalités pour sensibiliser les agriculteurs en 2017	La mesure n'a pas été priorisée par le comité de suivi. <i>Quelques articles de spécialistes ont été publiés durant l'année 2020! Quelques entreprises spécialisées seraient en mesure de les recycler!</i>
1.10	Organiser la collecte des véhicules hors d'usage (VHU)	Réaliser un portrait détaillé de la récupération des VHU sur le territoire de la MRC et recommander une procédure à suivre pour les résidents des municipalités du territoire	MRC d'Abitibi, municipalités	<u>En continu</u> Portrait détaillé réalisé Recommandations du comité de suivi appliquées Collectes réalisées	Portrait de la filière de récupération des VHU réalisé en 2016 (100%) Production d'une version préliminaire d'un document de sensibilisation et d'un formulaire d'inscription à la collecte 2018–(75%)	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1, 1.2 et 1.3).

No.	Mesure	Description	Responsable	Échéancier (suite)	Avancement (suite)	Commentaire (suite)
2.1	Former un comité permanent de suivi du PGMR	Mettre en place un comité permanent de suivi du PGMR regroupant l'ensemble des services municipaux de récupération du territoire	MRC d'Abitibi	<p>2016 Formation du comité</p> <p>En continu Rencontres du comité</p>	<p>Comité formé en 2016</p> <p>Rencontres du comité : 2016 (3) 2017 (2) 2018 (0) 2019 (0) 2021 (1)</p>	<p>Priorité accordée à l'implantation de la collecte du compostage en 2019. Le comité sera rencontré à nouveau lorsque les priorités d'action déjà identifiées auront été réalisées par la MRC.</p> <p>Relance du Comité en 2021</p> <p><i>Le rapport suivant fait l'état des lieux quant au suivi du PGMR et il sera présenté au Comité de suivi, qui deviendra « permanent » suite à la première rencontre 2021!</i></p>

No.	Mesure	Description	Responsable	Échéancier (suite)	Avancement (suite)	Commentaire (suite)
2.2	Réaliser un suivi de l'évolution des coûts et de la performance des services de collecte et traitement des matières résiduelles	Réaliser annuellement un suivi de la performance de l'ensemble des services municipaux de collecte et récupération des matières résiduelles pour identifier les enjeux et recommander les priorités d'action de l'année suivante	MRC d'Abitibi, municipalités	<p>En continu</p> <p>Analyse du bilan de récupération déposée au comité</p> <p>Recommandations du comité</p> <p>Applications des recommandations</p>	<p>Analyse du bilan complétée et déposée au comité (0%)</p> <p>Recommandations du comité (100%)</p> <p>Mise en œuvre des recommandations relatives aux priorités d'action 2016- 2017 (50%)</p> <p>5 municipalités se sont regroupées pour la collecte des 3 bacs en 2019 et ce pour les 5 prochaines années.</p>	<p>Le comité de suivi n'a pas priorisé l'analyse des coûts, qui n'apparaît donc pas dans les priorités d'action 2016-2017 indiquées en dans la mise en contexte.</p> <p><i>Travail d'analyse comparative à réaliser dans les prochains mois, afin d'offrir une vision générale de la progression dans la MRC d'Abitibi.</i></p>
2.3	Supporter les municipalités et les récupérateurs dans l'accompagnement des générateurs	Supporter les municipalités et les récupérateurs en leur partageant l'information requise et en leur offrant des activités de formation demandées	MRC d'Abitibi	<p>2016</p> <p>Rencontres avec les municipalités et les récupérateurs</p> <p>Analyse des besoins et recommandations</p> <p>2017-2020</p> <p>Diffusion de l'information et formations offertes</p>	<p>9 Rencontres avec les municipalités en 2016-2017 (<i>mesure 2.1</i>)</p> <p>Formations et diffusion de l'information et formation en 2017</p>	<p>La priorité a été accordée à l'accompagnement des municipalités dans l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service.</p> <p>L'ajout de la section « compostage » au Bottin vert et sa mise à jour annuel permet d'outiller les municipalités (mesures 1.3).</p> <p><i>Support et aide aux citoyens durant l'année 2021, ainsi que quelques publications portant sur plusieurs matières résiduelles (recyclage et compostage)</i></p>

No.	Mesure	Description	Responsable	Échéancier (suite)	Avancement (suite)	Commentaire (suite)
2.4	Acquérir les connaissances manquantes et améliorer les services	Lorsque les capacités internes d'acquisition de connaissances de la MRC, des municipalités et des récupérateurs du territoire auront été atteintes et qu'il sera difficile d'orienter efficacement les actions pour atteindre les objectifs régionaux de récupération, des connaissances additionnelles (ex. caractérisation des déchets) devront être acquises par des études externes (ex.: caractérisation des déchets). L'achat d'équipement pourrait également être requis	MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Besoins en acquisition de connaissances identifiés Recommandation de demande financière par le comité de suivi Études réalisées ou équipements achetés	Identification des besoins (50%) 2 rencontres avec les ICI en 2016 (CISSSAT et CSH) Analyse des besoins des municipalités (100%) ICI sondés en collaboration avec les municipalités (3/16) Écoles sondées pour leurs besoins d'accompagnement (100%) et recommandations émises (50%) (<i>mesure 5.6</i>) Aucune recommandation d'étude ou d'achat d'équipements	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1, 1.2 et 1.3).
3.1	Adopter un plan de communications	À partir de 2016, les communications générales concernant les matières résiduelles par la MRC d'Abitibi devront être planifiées et structurées pour diffuser efficacement l'information, outiller les municipalités et les récupérateurs afin d'accompagner les résidents et les ICI du territoire	MRC d'Abitibi	<u>2016</u> Élaborer un plan de communication <u>2017-2020</u> Réalisation des actions planifiées	Plan de communication rédigé en 2016 (100%) Plan de communication concernant les matières organiques et la collecte 3 ^e voie (100%) <i>mesure 1.3</i>	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (<i>mesure 1.3</i>) <i>Plan de communication adopté pour 2020 et 2021.</i>

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.2	Élaborer ou adapter des outils de communication existants	À partir de 2016, adapter les outils de communication existants de la MRC (site internet, bottin vert),	MRC d'Abitibi	<p><u>2016</u></p> <p>Adapter les outils de communication existants (site internet, bottin vert)</p> <p><u>2016-2017</u></p> <p>Élaborer les outils manquants (priorité au recyclage, aux boues de fosse septique et aux résidus de CRD)</p> <p><u>2017</u></p> <p>Élaborer les outils de communication concernant les résidus alimentaires</p>	<p>Bottin vert (100%)</p> <p>Site Internet mis à jour (0%)</p> <p>Élaboration des outils manquants (0%)</p> <p>Production de 3 articles Saviez-vous que... pour diffusion dans les journaux communautaires</p> <p>Élaboration des outils concernant les résidus alimentaires (100%)</p> <p>Campagne régionale sur l'importance du recyclage (95%)</p>	<p>La campagne régionale va se poursuivre en 2020 (vidéo 5 min. et campagne télévision) → à relancer en 2022, avec l'appui du Comité de Suivi</p>
3.3	Faire connaître la gestion des matières résiduelles	En s'appuyant sur des outils de communication, diffuser l'information et faire connaître les services existants de récupération des matières résiduelles de l'ensemble du territoire	MRC d'Abitibi, municipalités	<p><u>2017</u></p> <p>Préparation d'outils de sensibilisation</p> <p><u>2017-2020</u></p> <p>Diffusion de l'information</p> <p>Campagnes de sensibilisation au compostage (collecte 3e voie)</p>	<p>Préparation d'outils de sensibilisation : 100 %</p> <p>Diffusion de l'information: 100 %</p>	<p>Poursuite des publications ISÉ et mise à jour des informations sur le Bottin Vert</p>
3.4	Diffuser les résultats de la mise en œuvre du PGMR	Produire et diffuser le rapport annuel de la récupération et le rapport annuel de suivi du PGMR	MRC d'Abitibi	<p><u>En continu</u></p> <p>Bilan annuel de la récupération</p> <p>Rapport annuel de suivi du PGMR</p>	<p>Bilan annuel 2016 - 2019 de la récupération (0%)</p> <p>Rapport annuel 2016 - 2019 de suivi du PGMR (100%)</p>	<p>Les données de récupération de 2016 - 2019 ont été collectées sans produire le bilan.</p> <p>Bilan produit en 2020 et 2021 pour le Jour de la Terre</p>

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.5	Informer les résidents occasionnels des services de récupération offerts et les inciter à utiliser ces services	D'ici 2018, avoir commencé à informer les résidents occasionnels des services de récupération offerts et les inciter à utiliser ces services	MRC d'Abitibi	<u>2016</u> État de la situation <u>2017</u> Conception des outils de sensibilisation <u>2018-2020</u> Sensibilisation	État de la situation réalisé lors des rencontres de priorisation avec les municipalités en 2016 Conception des outils de sensibilisation (0%)	Étant donné que l'implantation du compostage a été priorisée (<i>mesures 1.1, 1.2 et 1.3</i>), la préparation de pamphlet sur les 3RV/matières recyclables s'adressant aux résidents, prévue en 2016-2017 (<i>voir la mesure 3.2</i>), a été reportée. <i>Production de quelques publications et pamphlet ISÉ au courant de 2020!</i> <i>Production de nouvelles publications en 2021 et en étant contextuelle avec les demandes des municipalités</i>
4.1	Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles	D'ici la fin de 2017, avoir élaboré une stratégie et créer des outils pour sensibiliser les ICI à la récupération, les accompagner et les inciter à récupérer	MRC d'Abitibi	<u>2016-2017</u> État de la récupération Stratégie d'intervention Conception des outils de sensibilisation <u>2017-2020</u> Campagne de sensibilisation Mesures incitatives et accompagnement des ICI	État de la récupération communiqué au comité (100%) Stratégie d'intervention adoptée (100%) Conception des outils de sensibilisation (5%) (<i>mesure 3.2</i>) Campagne de sensibilisation (0%) Mesures incitatives et d'accompagnement (0%)	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (<i>mesures 1.1, 1.2 et 1.3</i>).

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.2	Favoriser la résolution des problématiques particulières rencontrées par les générateurs ICI	À partir de 2017, noter les problématiques particulières des ICI et, sur recommandation du comité de suivi, collaborer avec les services de récupération pour aider les ICI à trouver des solutions	MRC d'Abitibi	<u>2017-2020</u> Problématiques notées Analyses transmises au comité de suivi Recommandations appliquées	Analyse des 3 ICI présentées au comité (100%) Recommandation du comité (0%)	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (mesures 1.1. 1.2 et 1.3). La recherche de débouchés pour les résidus de CRD amorcée en 2017 s'est avérée infructueuse (<i>mesure 4.6</i>). La MRC est en attente des résultats d'un comité provincial pour relancer le dossier.
4.3	Mettre sur pied une base de données concernant les ICI	De 2016 à 2020, rencontrer les ICI et colliger l'information recueillie lors des rencontres dans des rapports de visites et dans une base de données Excel	MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Rencontres d'ICI Rapports de visite Base de données Excel	2 ICI rencontrés en 2016 1 ICI rencontré en 2017 Notes manuscrites des visites et communications téléphoniques consignées au dossier Base de données Excel (0%)	Mesure non priorisée pour 2016-2017 par le comité.

4.4	Accompagner les organisateurs d'événement dans la gestion des matières résiduelles	Rencontrer les organisateurs d'événement pour connaître leurs besoins d'accompagnement et agir selon les recommandations du comité de suivi	MRC d'Abitibi	<u>2016-2018</u> Rencontrer les organisateurs d'événements Recommandations du comité de suivi <u>2017-2020</u> Accompagnement selon les recommandations du comité de suivi	Rencontres réalisées avec 1 organisateur d'événement en 2017 1 recommandation du comité de suivi en 2016 Accompagnement (suspendu)	Mesure non priorisée pour 2016-2017 par le comité.
4.5	Mise à jour de la réglementation encadrant la gestion des matières résiduelles	Pour l'ensemble des municipalités du territoire, mettre à jour la réglementation encadrant la gestion des matières résiduelles	Municipalités, MRC d'Abitibi	<u>2016</u> Proposition de canevas de règlements <u>2017-2020</u> Mise à jour des règlements, entrée en vigueur et application	Proposition de canevas (0%) Mise à jour des règlements (20%)	Mesure non priorisée par le comité. <i>Certaines municipalités se sont dotés de règlements notamment vis-à-vis la gestion, la collecte et le transport de la matière organique.</i>

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.6	Favoriser le tri à la source des résidus de CRD	Acquérir de l'information sur la récupération du secteur des résidus de CRD, l'analyser, établir une stratégie pour sensibiliser et accompagner les citoyens, les ICI et les entrepreneurs en construction	MRC d'Abitibi	En continu Analyse préliminaire complétée Recommandation de stratégie d'accompagnement par le comité de suivi Sensibilisation et accompagnement	Analyse préliminaire (0%) Recommandations du comité de suivi en 2016 Application des recommandations de 2016 (100%) Sensibilisation et accompagnement (0%)	En l'absence de possibilité de développement d'une filière locale de valorisation des résidus de CRD, la problématique se poursuit. Le constat est le même dans les MRC voisines. Un comité provincial du 3RMCDQ se rencontre pour proposer des solutions (en attente des conclusions)
5.1	Encourager l'utilisation des couches lavables	Recommander aux municipalités des pistes d'action pour encourager l'utilisation des couches lavables par les familles et les institutions de la petite enfance	Municipalités, MRC d'Abitibi	2017 Analyse préliminaire (état de la situation) 2017-2020 Recommandations par le comité de suivi Application des recommandations	Analyse préliminaire (0%) Aucune recommandation	Cette mesure n'a pas été priorisée par le comité en 2016-2017 Plusieurs de nos municipalités ont fait la promotion en début 2021, ainsi que les produits d'hygiène féminines réutilisables.
5.2	Promouvoir le compostage domestique et l'herbicyclage	Diffuser de l'information sur le compostage domestique et offrir des formations s'adressant aux citoyens, aux écoles et aux ICI dans l'attente de la mise en place d'une plateforme de compostage municipal	MRC d'Abitibi	En continu Formation sur le compostage domestique Information sur le compostage disponible	Formations données en 2016 et 2017 Dépliant sur le compostage domestique (disponible sur le site internet de la MRC d'Abitibi)	Avec l'implantation du compostage (mesures 1.1, 1.2 et 1.3), les formations sur le compostage domestique n'ont pas été priorisées

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.3	Supporter financièrement les OBNL et entreprises d'économie sociale œuvrant dans le réemploi	Réviser le programme d'aide financière de la MRC s'adressant aux OBNL et entreprises d'économie sociale œuvrant dans le réemploi afin de favoriser les services de proximité et poursuivre sa mise en œuvre	MRC d'Abitibi	2016 Réviser les critères d'admissibilité En continu Octroi de l'aide financière	Critères d'admissibilité révisés (100%) Octroi de la totalité du montant du programme pour les années 2016 - 2019 (100%)	Poursuite du financement de la MRC à certaines entreprises d'économie sociale œuvrant dans le réemploi (2020,2021)
5.4	Favoriser l'intégration des 3RV aux politiques de fonctionnement de la MRC et des municipalités	Favoriser l'intégration des 3RV aux politiques de fonctionnement de la MRC et des municipalités d'ici 2020 en offrant d'abord des outils de sensibilisation aux municipalités, des occasions d'échange d'expertise, de formation et en proposant des canevas de politiques lorsque les outils seront implantés	MRC d'Abitibi	2016 Adoption du guide de fonctionnement du comité de suivi 2016-2019 Intégration d'outils et pratiques de gestion selon la hiérarchie des 3RV 2019 Canevas de politiques 2020 Adoption de politiques des 3RV, application et ajustements	Guide de fonctionnement du comité (adopté par résolution par 16 municipalités sur 20) Intégration d'outils et pratiques de gestion selon la hiérarchie des 3RV (0%)	La majorité des municipalités ont adopté le principe des 3RV, mais il est difficile d'établir le niveau d'application actuel du principe.
5.5	Prioriser l'épandage agricole des boues municipales et papetières	À partir de 2016, effectuer un suivi des prévisions et de la valorisation des boues municipales ainsi que des boues papetières et intervenir auprès des organismes responsables au besoin.	MRC d'Abitibi	2016 Portrait prévisionnel de la valorisation des boues municipales En continu Suivi de la valorisation des boues au bilan annuel de la récupération	Portrait prévisionnel de la valorisation des boues municipales (100%) Suivi des activités de valorisation lors de la collecte des données pour le bilan annuel de la récupération 2015 - 2019 (100%)	Il n'y a pas eu de vidange d'étang municipal entre 2015 et 2019. La papetière a pour orientation interne de valoriser 100% de ses boues et de ses cendres Usine a arrêté ses activités (2020-2021)

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.6	Organiser des activités de sensibilisation et des visites d'installation pour les écoles et le grand public	Selon les besoins exprimés par les directions d'école et les citoyens, organiser localement des activités de sensibilisation et/ou des visites d'installation de récupération avec les ressources du milieu et à l'aide du matériel pédagogique préparé par la MRC	MRC d'Abitibi	<u>2016-2017</u> Rencontrer la CSH Préparation du matériel pédagogique <u>En continu</u> Plan d'action Ateliers en classe et/ou visites d'installation	Direction de la CSH rencontrée en 2017 Sondage envoyé aux dix (10) directions d'école en 2017 Réponse au sondage ou rétroaction des directions d'école (3/10) Plan d'action (0%) Préparation du matériel pédagogique (0%) Ateliers en classe et/ou visites (0%) La Ville d'Amos offre des formations « Bourse scol'ERE » dans les écoles de son territoire en 2019	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (mesures 1.1. 1.2 et 1.3). <i>À prévoir avec le comité. Bien entendu la situation pandémique limite ce genre d'activité! Dès le retour à la « normale », il serait très intéressant de faire visiter certaines installations, tels que des écocentres et la plate-forme de compostage!</i>
5.7	Promouvoir l'intégration des 3RV au quotidien des individus et des ICI	Intégrer les 3RV au plan de communication, aux outils de sensibilisation et aux campagnes de sensibilisation de la MRC et reconnaître	MRC d'Abitibi	<u>2017-2020</u> 3RV intégré aux outils et actions de communication de la MRC d'Abitibi (2017-2020)	Intégration des 3RV aux outils et actions de communication (5%)	La notion des 3RV est mentionnée dans le site du bottin vert. Les autres outils de sensibilisation sont reportés
5.8	Reconnaître les municipalités et ICI appliquant les 3RV de façon exemplaire	Intégrer les 3RV au plan de communication, aux outils de sensibilisation et aux campagnes de sensibilisation de la MRC et reconnaître	MRC d'Abitibi	<u>2017-2020</u> Recommandation du comité de suivi Actions de reconnaissance	Recommandation de réévaluer la priorité en 2018 Actions de reconnaissance (0%)	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).

ANNEXE 2 - Mesures et calendrier de réalisation de l'ensemble des actions

ORIENTATION 1	SENSIBILISER LES INTERVENANTS DU MILIEU ET LA COMMUNAUTÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES								
Mesure 1.1	BONIFIER LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION VISANT À FAIRE CONNAÎTRE À LA POPULATION LES VOIERS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p>Stratégie de la valorisation de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	ISÉ, administration et suivi								
Objet	La MRC d'Abitibi publie régulièrement des informations sur des sujets spécifiques en lien avec la GMR selon les périodes de l'année, mais sans être structuré par plan de communication formelle. Il est important de s'assurer que le message des communications soient constants et cohérents afin d'éviter d'entretenir la confusion auprès des citoyens et de décourager ceux-ci à intégrer les bonnes pratiques pour le tri et la collecte de leur matière. En effet, les messages peuvent varier entre les municipalités et entre les MRC et les manières de faire ont également changé par moment ce qui peut générer de l'incompréhension et de l'insatisfaction pour les citoyens. Pour le présent PGMR, un plan de communication annuel sera élaboré en collaboration avec le comité de suivi du PGMR pour s'assurer de couvrir de manière proactive et récurrente les thématiques importantes du territoire. Il sera opportun de s'assurer que ce plan prenne en compte les outils d'ISÉ et les campagnes existantes en lien avec la GMR. En matière de compostage, un effort de sensibilisation plus important doit être fait pour augmenter la participation citoyenne afin d'atteindre l'objectif de 2025. En effet, comme le diagnostic du territoire l'illustre, le taux de valorisation des matières organiques restent significativement en dessous des objectifs gouvernementaux. Il importera de cibler les publics et variés les efforts de sensibilisation afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes possible selon les enjeux identifiés sur le territoire. Notons que la MRC effectue peu de sensibilisation en ce moment dans le milieu scolaire. Il s'agit d'un lieu dans lequel la MRC souhaite s'investir davantage dans le cadre de ce PGMR afin de sensibiliser les futures générations et pour miser sur l'impact que les jeunes peuvent avoir sur le comportement de leur parent.								
Générateurs visés	Résidentiel								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer un plan de communication annuel prenant en compte les outils d'ISÉ et les campagnes existantes pour les relayer ▪ S'assurer de l'harmonisation des messages diffusés sur le territoire de la MRC quant aux pratiques de tri et de collecte des matières et faire la distinction avec celles des autres MRC environnantes ▪ Faire une campagne de sensibilisation pour l'année 2023-2024 portant sur les matières organiques acceptées dans le compost et le mode de fonctionnement de ces installations sur les différents médias, soirée d'information, présence aux événements, etc. ▪ Tenir à jour le bottin vert de la MRC et y ajouter une section zéro déchet en colligeant les initiatives des différents ICI qui permettent aux citoyens de miser sur la réduction à la source et en faire la promotion ▪ Mettre en place des activités de sensibilisation dans les écoles, les lieux achalandés et les événements sur le tri et la réduction à la source ▪ Offrir des visites des installations de compostage, écocentre, LET ▪ Produire et diffuser des outils de sensibilisation pour les véhicules hors d'usage, la réduction à la source, le tri des CRD, le réseau RDD (piles, stylos, etc.) et autres 								
Responsable(s)	MRC								
Collaborateur(s)	Municipalités, Centre de service scolaire Harricana, Responsables d'événements								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	64 000 \$
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre en continu avec un effort plus important dans les trois premières années en lien avec la mesure 3.1 Publications ▪ Outils de promotion 								
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir un plan de communication pour chaque année du PGMR ▪ Nombre de visite sur le bottin vert par année ▪ Nombre de publications (articles, site Internet, médias sociaux, etc.) concernant le compost, les véhicules hors d'usage, la réduction à la source, le tri des CRD, le réseau RDD (piles, stylos, etc.) et autres par année ▪ Nombre d'événements de sensibilisation (ateliers dans les écoles, kiosques d'information, entrevues aux médias, visite des installations) par année 								

ORIENTATION 1	SENSIBILISER LES INTERVENANTS DU MILIEU ET LA COMMUNAUTÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES								
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Mesure 1.2	PRODUIRE ET DIFFUSER ANNUELLEMENT LE BILAN DES SERVICES GMR (PERFORMANCE, COÛTS, REVENUS)								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p>Stratégie de la valorisation de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	ISÉ, suivi								
Objet	La MRC d'Abitibi produit annuellement le bilan de mise en œuvre du PGMR dans lequel on retrouve notamment les matières résiduelles générées par municipalité. La MRC d'Abitibi veut poursuivre la production et la publication de tels bilans en faisant davantage la promotion sur ses canaux de communications et à travers des événements publics. De plus, elle souhaite élargir la portée de ce bilan en incluant l'ensemble des générateurs soit le secteur résidentiel, les ICI et les CRD en mettant notamment de l'avant les tonnages de matières revaloriser par des organismes comme La Petite Boutique et par la redistribution des CRD propre au réemploi et les encombrants réutilisables collectés lors des opérations de « Grand ménage » qui sera fait dans les écocentres du territoire via la mesure 4.5 Cela permettra aux municipalités, citoyens et aux ICI d'avoir un état de la situation plus précis de la GMR sur le territoire, mais aussi d'assurer leur engagement et leur responsabilisation dans la mise en œuvre des actions du PGMR.								
Générateurs visés	Résidentiel / ICI / CRD								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication de la performance de la MRC dans les médias locaux, le site Internet, les communiqués de presses et les réseaux sociaux ▪ Tenue d'événements publics (conférences, kiosques, etc.) concernant la performance en GMR et l'état de mise en œuvre du PGMR 								
Responsable(s)	MRC								
Collaborateur(s)	Municipalités / ICI locaux / Entreprises et organismes œuvrant dans la gestion des matières résiduelles								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	24 000 \$
	Réalisation annuelle pour la durée du PGMR								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publications ▪ Location de salle 								
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production annuelle du bilan des services en GMR ▪ Nombre de publications (articles, sites Internet, médias sociaux, etc.) concernant la performance en GMR par année ▪ Nombre d'événements (ateliers dans les écoles, kiosques d'information, entrevues aux médias) concernant la performance GMR et le PGMR par année 								

Orientation 1	SENSIBILISER LES INTERVENANTS DU MILIEU ET LA COMMUNAUTÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES									
Mesure 1.3	IMPLIQUER LES ACTEURS INTÉRESSÉS PAR LA GMR (CHAMBRE DE COMMERCE, GRANDS GÉNÉRATEURS, OBNL) AU SEIN D'UNE STRUCTURE PERMANENTE									
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p><u>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p><u>Stratégie de la valorisation de la matière organique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la m matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 									
Type (s) d'action(s)	Administration et suivi									
Objet	Un comité permanent de suivi du PGMR existe actuellement, mais il est composé seulement de directeurs généraux et d'élus de chaque municipalité. Le comité a la responsabilité de prioriser annuellement les mesures du PGMR et d'en assurer le suivi. Il s'agit d'un espace d'échange entre les municipalités sur les différents enjeux locaux en matière de gestion des matières résiduelles et permet le partage du savoir-faire entre celles-ci. Pour la mise en œuvre du présent PGMR, il est souhaité d'impliquer une large diversité d'acteur du territoire, soient les chambres de commerce, grands générateurs et OBNL au sein d'une structure de concertation. L'objectif étant de responsabiliser et d'impliquer davantage les générateurs de notre territoire dans la mise en œuvre du PGMR, de connaître leurs enjeux afin d'adapter sa mise en œuvre et de connaître leur bon coup afin d'en faire la promotion et d'en encourager la diffusion. Pour ce faire, la possibilité d'inviter davantage d'acteurs aux rencontres du comité permanent de suivi du PGMR sera évalué ou encore de créer une table de concertation incluant spécifiquement ces acteurs intéressés.									
Générateurs visés	Résidentiel / ICI / CRD									
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élargissement du comité permanent de suivi du PGMR ou mise en place d'une table de concertation spécifique pour les acteurs intéressés ▪ Identification des intervenants et invitations auprès des acteurs intéressés ▪ Rencontre de priorisation des enjeux précis, des mesures et du budget de la GMR avec les acteurs intéressés ▪ Réalisation d'un plan d'action annuel ▪ Rencontre de suivi de mise en œuvre du PGMR avec les acteurs intéressés 									
Responsable(s)	MRC									
Collaborateur(s)	Membres du comité									
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL	
	Mise en œuvre en continu à partir de 2026 avec des efforts nécessaires plus important lors de la première année afin de prendre contact avec les acteurs intéressés et les concerter.									
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rencontres annuelles du comité permanent du PGMR ou de la table de concertation ▪ Taux de participation des membres aux rencontres ▪ Nombre d'actions proposées et réalisées pour la mise en œuvre du PGMR 									

ORIENTATION 2	AMÉLIORER LA GMR DANS UNE PERSPECTIVE 3RV								
Mesure 2.1	PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES FAVORISANT LA RÉDUCTION À LA SOURCE								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p><u>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p><u>Stratégie de la valorisation de la matière organique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la m matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	ISÉ, 3 RV								
Objet	Plusieurs incitatifs de réduction à la source sont en place dans les différentes municipalités et gagneraient à être connus par les citoyens. De plus, de petits gestes quotidiens peuvent avoir un impact sur le détournement de certaines matières destinées à l'enfouissement. Dans cette optique, la MRC veut réaliser différentes campagnes favorisant la réduction à la source de matière résiduelle en mettant notamment l'accent sur le milieu scolaire dans lequel elle ne s'était que peu investi jusqu'à maintenant. La MRC souhaite que ces éléments soient mis de l'avant pour le bénéfice des citoyens et inciter certaines municipalités à envisager les incitatifs de réduction à la source.								
Générateurs visés	Résidentiel								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publiciser les municipalités qui offrent des incitatifs financiers pour encourager l'utilisation de couches lavables et produits d'hygiène réutilisables ▪ Inciter les municipalités à offrir des incitatifs financiers pour encourager l'utilisation de couches lavables et produits d'hygiène réutilisable ▪ Faire une campagne portant sur les bons gestes à la maison pour le recyclage, compostage, l'utilisation des écocentres/points de dépôts pour les encombrants ▪ Activités éducatives dans les écoles de la MRC ▪ Encourager et soutenir les municipalités à promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et toutes autres mesures favorisant la réduction des résidus verts ▪ Offrir des formations citoyennes sur la réduction à la source 								
Responsable(s)	MRC								
Collaborateur(s)	Municipalités/CISSS-AT/ Maison de la famille / Centre de service scolaire Harricana / GECO								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	Mise en œuvre continu à partir de 2025 à même le budget de la mesure 1.1								
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publications ▪ Présence de la MRC à des événements 								
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de publicités/d'événements/formations portant sur la réduction à la source par année ▪ Nombre d'interventions dans les médias ou auprès des citoyens pour encourager l'herbicyclage, le feuillicyclage et toutes autres mesures favorisant la réduction des résidus verts ▪ Nombre de subventions octroyées par les municipalités par année ▪ Nombre de municipalités offrant des subventions ▪ Montant des subventions accordées par municipalité par année 								

ORIENTATION 2		AMÉLIORER LA GMR DANS UNE PERSPECTIVE 3RV							
Mesure 2.2		METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE							
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p><u>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p><u>Stratégie de la valorisation de la matière organique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	ISÉ, 3RV								
Objet	Le concept de gaspillage alimentaire se doit d'être abordé et traité chez l'ensemble des petits et grands consommateurs. Dans la MRC d'Abitibi, cette problématique est « en partie » traitée par différentes actions entreprises depuis plusieurs années entre différents partenaires. Toutefois, comme l'inventaire des matières résiduelles l'ont démontré, le gaspillage alimentaire reste encore important particulièrement pour le secteur des ICI. Certains épiciers de grandes surfaces ont pris des ententes avec un refuge animalier de la MRC et une entreprise d'aide sociale pour leur donner des denrées alimentaires encore saine qui auraient été jeté aux ordures autrement. Puisque cette mesure touche autant les citoyens que les générateurs (restaurateurs et épiciers), la campagne portant sur le gaspillage alimentaire sera en deux phases, soient une touchant les citoyens et l'autre dirigé vers les ICI.								
Générateurs visés	Résidentiel / ICI								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Auprès du secteur résidentiel, encourager les citoyens à modifier leur comportement afin de réduire le gaspillage alimentaire notamment par la promotion de la campagne « J'aime manger, pas gaspiller » du Conseil national zéro déchet ainsi que les trucs et astuces sur le gaspillage alimentaire disponible sur le site de Recyc-Québec ▪ Contribuer à la mise en place de collaborations entre les ICI et les entreprises d'économie sociale du territoire et le refuge animalier ▪ Faire la promotion des bonnes pratiques des ICI afin de susciter d'autres collaboration entre les ICI et l'entreprise d'aide sociale et le refuge animalier 								
Responsable(s)	MRC								
Collaborateur(s)	Municipalités, Centre de service scolaire Harricana, ICI, refuge animalier, entreprise d'aide sociale, Responsables d'événements								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	Mise en œuvre continu à partir de 2025 à même le budget de la mesure 1.1								
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publications ▪ Tonnage détournée de matières organiques l'enfouissement ▪ Nombre de collaboration entre les ICI et l'entreprise d'aide sociale et le refuge animalier ▪ Nombre de publications portant sur le gaspillage alimentaire, notamment, la campagne J'aime manger, pas gaspiller. 								

ORIENTATION 2	AMÉLIORER LA GMR DANS UNE PERSPECTIVE 3RV								
Mesure 2.3	INTÉGRER LES 3RV AUX POLITIQUES DE FONCTIONNEMENT DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p><u>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p><u>Stratégie de la valorisation de la matière organique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	ISÉ / Politique et réglementation								
Objet	Étant responsables de la mise en œuvre des actions du PGMR, la MRC et les municipalités doivent assumer une certaine direction en prêchant par l'exemple. En intégrant le principe des 3RV dans la gestion de leurs propres matières résiduelles, dans les exigences des contrats qu'elles octroient et dans les achats qu'elles effectuent, la MRC et les municipalités bâtiront leur crédibilité sur une expertise issue de leur propre expérience et seront en mesure d'inspirer les fournisseurs de services, les ICI et les citoyens à en faire autant.								
Générateurs visés	ICI								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir le principe des 3RV et une revue des outils de gestion existants et applicables par le comité de suivi du PGMR ▪ Élaboration et adoption une Politique portant sur l'intégration lors des appels d'offres et lors d'achat de clauses relatives à l'acquisition responsables, écoconception, gestion des CRD, etc.) ▪ Élaboration et adoption d'une Politique zéro déchet lors de la tenue de rencontres ou d'événements municipaux 								
Responsable(s)	MRC : Élaboration des politiques types Municipalités locales : Adoption des politiques								
Collaborateur(s)	Municipalités, Centre de service scolaire Harricana, Responsables d'événements								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	Mise en œuvre continu à partir de 2025 à même le budget de la mesure 1.1. Des efforts plus importants sont prévus en 2026 et 2027 pour faire la rédaction des politiques en concertation avec les municipalités du territoire.								
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de municipalité ayant adopté la Politique sur l'intégration lors des appels d'offres et lors d'achat de clauses relatives à l'acquisition responsables, écoconception, gestion des CRD, etc.) ▪ Nombre de municipalité ayant adopté la Politique zéro déchet ▪ Quantité de matières détournée de l'enfouissement lors de la tenue de rencontres ou d'événements municipaux 								

ORIENTATION 2	AMÉLIORER LA GMR DANS UNE PERSPECTIVE 3RV								
Mesure 2.4	ASSURER L'ACCÈS AU SERVICE DE RECYCLAGE DES PLASTIQUES AGRICOLES								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action 2019-2024 de la Politique ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ▪ Stratégie de la valorisation de la matière organique ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type(s) d'action(s)	Services et installation								
Objet	Les plastiques agricoles ont été récemment ajoutés à la catégorie de produits visés par la réglementation portant sur la responsabilité élargie des producteurs. Le déploiement du système est prévu en deux phases soit juin 2023 et juin 2025. Afin de favoriser l'accès aux points de dépôt des agriculteurs, la MRC souhaite que les municipalités disposant de lieux adéquats adhèrent au système de lieux de dépôts officiels pour les plastiques agricoles d'AgriRÉCUP. Par la suite, ce nouveau service devra être publicisé auprès des agriculteurs.								
Générateurs visés	Résidentiel								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscription des municipalités comme lieu de dépôt des plastiques agricoles ▪ Publiciser le nouveau service offert auprès des agriculteurs 								
Responsable(s)	Municipalités								
Collaborateur(s)	MRC / UPA régional et local / Groupe Conseil agricole								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	Mise en œuvre continu à même le budget de la mesure 1.1 avec des efforts supplémentaires en 2023 et 2025 pour faire connaître le nouveau service suite à son implantation.								
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de lieux de dépôts officiels ▪ Nombre de publications auprès des agriculteurs 								

ORIENTATION 2	AMÉLIORER LA GMR DANS UNE PERSPECTIVE 3RV								
Mesure 2.5	Accompagner les organisateurs d'événement dans la gestion des matières résiduelles								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action 2019-2024 de la Politique ▪ <i>Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année</i> ▪ Recycler 75 % du PCVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ▪ Stratégie de la valorisation de la matière organique ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type(s) d'action(s)	ISÉ, 3RV								
Objet	Plusieurs événements se déroulent tout au long de l'année sur le territoire de la MRC. Toutefois, ceux-ci ne font actuellement pas l'objet d'un accompagnement particulier au niveau de la gestion de leur matière résiduelle. L'objectif dans le cadre du présent PGMR sera de prendre contact avec les comités organisateurs de ces événements, d'établir un diagnostic de leur matière résiduelle générée et de leurs enjeux en vue de les soutenir dans l'implantation de pratiques écoresponsables.								
Générateurs visés	Résidentiel, ICI								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre contact avec les différents comités organisateurs d'événement du territoire ▪ Faire le portrait des matières résiduelles générées par les différents événements ▪ Intégration de pratiques écoresponsables dans les événements 								
Responsable(s)	MRC								
Collaborateur(s)	Municipalités, comité organisateurs des événements, GÉCO								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	Mise en œuvre continu à partir de 2024 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Début du projet en 2024 (création du premier contact avec les comités organisateurs) ▪ Lancement des activités d'accompagnement en 2024 (première étape commence par la rencontre d'un premier comité organisateur et la réalisation d'un diagnostic) en visant les petits festivals dans les municipalités rurales ▪ Accompagnement des festivals et comités organisateurs à partir de 2024 et se poursuivra jusqu'en 2030 <ul style="list-style-type: none"> ○ Le festival majeur du territoire, le festival H2O sera accompagné en 2026 une fois que la formule d'accompagnement sera bien maîtrisée 								
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de comité organisateurs rencontrés annuellement ▪ Nombres d'événement ayant implantés des pratiques écoresponsables dans la tenue de leur événement annuellement ▪ Quantité de réduction de matières résiduelles générées par les événements annuellement ▪ Quantité de matières résiduelles valorisée par les événements annuellement 								

ORIENTATION 2	AMÉLIORER LA GMR DANS UNE PERSPECTIVE 3RV								
Mesure 2.6	AUGMENTER L'ACCESSIBILITÉ POUR LES CITOYENS DES SERVICES DE COLLECTES DES ENCOMBRANTS ET DES RDD								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p><u>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p><u>Stratégie de la valorisation de la matière organique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type(s) d'action(s)	Services et installation								
Objet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les matières acceptées, les moyens utilisés et le service offert varient selon les municipalités. Les événements de récupération (opérations de « grand ménage »), les points de dépôt permanents (écocentres, garages municipaux, conteneurs publics et récupérateurs privés) et les collectes saisonnières permettent aux citoyens de se départir de matières résiduelles qui ne vont pas dans les contenants de collecte porte-à-porte, et ce, en minimisant leurs déplacements dans certains cas. Néanmoins, il serait opportun de réfléchir à bonifier les journées/heures d'ouverture ou fréquence des événements afin de rendre davantage accessible ces services et en favoriser l'utilisation. Il est à noter que ces initiatives peuvent être coûteuse pour certaines municipalités qui doivent chacune louer des conteneurs qui sont parfois de volume trop important pour leur besoin réel. Ils auraient lieu de favoriser les collaborations entre les municipalités pour le partage de conteneurs. Également, une évaluation de la situation pourrait amener à constater que d'autres points de dépôt pourraient être mis en place afin de mieux desservir le territoire selon les besoins. ▪ Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) viendront appuyer cette mesure tout au long du processus en faisant notamment la promotion des lieux de réparation 								
Générateurs visés	Résidentiel								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les citoyens des services offerts par les municipalités ▪ Élargir les journées/heures d'ouverture ou fréquence des événements en fonction des besoins identifiés ▪ Favoriser les collaborations entre les municipalités pour le partage de conteneurs de format adaptés pour la collecte des encombrants ▪ Intégrer de nouvelles matières acceptées dont celles visées actuellement par le REP et celles qui seront visées dans les prochaines années ▪ Alimenter la carte interactive des réparateurs de Protégez-vous et en faire la promotion (https://www.protegez-vous.ca/electromenagers/carte-interactive-des-reparateurs). ▪ Évaluer le besoin de mettre en place d'autres points de dépôt afin de mieux desservir le territoire et les mettre en place s'il y a lieu. ▪ Mettre en place une solution permettant à tous les citoyens du territoire de récupérer RDD hors REP, CRD et encombrants. 								
Responsable(s)	Municipalités								
Collaborateur(s)	MRC / Récupérateurs								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	Mise en œuvre en continu à partir de l'année 2026. Davantage d'efforts seront mis en 2026 pour l'identification des besoins et des possibilités de collaboration entre les municipalités pour le partage de conteneurs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publications Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : <i>Seule l'augmentation du nombre d'heure, l'ajout d'un événement ou d'un lieu de dépôt aurait une incidence financière. Selon qu'il s'agisse d'une demi-journée ou 1 journée, cela pourrait représenter des coûts entre 4 000 \$ et 8 000 \$ selon le scénario retenu. Pour les autres éléments (lieu de dépôt supplémentaire ou partage de conteneurs), il est prématuré d'inscrire un montant à cet égard parce que les besoins précis (ressources humaines ou infrastructures supplémentaire) n'ont pas encore été définis et ils le seront dans les prochaines années, au besoin.</i>								
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de publications portant sur les services offerts par les municipalités par année ▪ Nombre de changement apporté aux journées/heures d'ouverture ou fréquence des événements pour augmenter l'accessibilité des services ▪ Accès à une solution de récupération des RDD hors REP, des résidus de CRD et des encombrants pour 100 % des résidents. ▪ Nombre de nouveaux produits acceptés par écocentre ▪ Nombre d'événements annuelles ▪ Nombre de nouvelle(s) entente(s) signée(s) avec la Ville ou écocentre municipal limitrophe ▪ Mise en place d'une solution de partage de conteneurs de format adapté entre des municipalités 								

ORIENTATION 2		AMÉLIORER LA GMR DANS UNE PERSPECTIVE 3RV								
Mesure 2.7		COMPLÉTER LE DÉPLOIEMENT DES ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER SUR LE TERRITOIRE								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année Recycler 75 % du PCPVPM Recycler et valoriser 70% CRD Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p>Stratégie de la valorisation de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 									
Type(s) d'action(s)	Services et installations									
Objet	La population consomme de plus en plus lors des déplacements en voiture mais également à pied. C'est pourquoi il est important d'offrir une solution autre que la poubelle afin de détourner les matières de l'enfouissement. Plusieurs municipalités du territoire ont déployé des îlots de récupération hors foyer dans les dernières années à l'aide des subventions gouvernementales. Quelques lieux publics pourraient toutefois bonifier leur îlot de récupération en considérant privilégiant notamment les îlots à trois voies. Il sera opportun pour ce faire d'en dresser l'inventaire. De plus, les organismes municipaux ont besoin du soutien financier du gouvernement pour compléter le déploiement de cette mesure. La MRC entend faire une vigie sur la relance du programme d'aide financière afin de compléter le déploiement sur le territoire.									
Générateurs visés	Résidentiel, ICI									
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> Établir la liste des municipalités n'ayant aucun îlot de récupération hors foyer sur leur territoire et aucun îlot de récupération à trois voies Établir l'inventaire des lieux municipaux n'ayant pas d'îlot de récupération installé et aucun îlot de récupération à trois voies Informers les municipalités lorsque les subventions seront disponibles Mettre en place des îlots de récupération hors foyer s'il y a lieu en privilégiant les îlots à trois voies 									
Responsable(s)	MRC									
Collaborateur(s)	Municipalité, Gouvernement									
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL	
	<p>Les actions seront amorcées par la MRC les municipalités locales en 2026 et poursuivies jusqu'en 2030.</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'îlots <p>Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les prix selon le type d'îlots varient entre environ 800 \$ à 1 200 \$ plus les frais de transport d'environ 350 \$. Il est prématuré d'inscrire un montant à cet égard parce que les besoins en îlots n'ont pas encore été définis et ils le seront dans les à partir de 2026. Les dépenses ne tiennent pas compte des revenus potentiels dans le cadre d'une subvention pour la récupération hors foyer pour les matières recyclables et compostables et du nouveau règlement sur la modernisation de la collecte sélective. 									
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux îlots hors foyer installé 									

ORIENTATION 2	AMÉLIORER LA GMR DANS UNE PERSPECTIVE 3RV								
Mesure 2.8	RÉALISER UNE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p><u>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p><u>Stratégie de la valorisation de la matière organique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	Acquisition de connaissances								
Objet	Les connaissances servant à l'élaboration du PGMR sont parfois fragmentaires de sorte qu'il peut s'avérer nécessaire d'acquérir l'information manquante pour préciser quelles actions sont les plus susceptibles d'engendrer une amélioration des services offerts mais également sur la qualité du tri par les générateurs. Lorsque les capacités des ressources internes de la MRC, des municipalités et récupérateurs sont atteintes, il est opportun d'investir des sommes pour obtenir l'information manquante. La MRC souhaite progressivement définir les matières les plus problématiques. À terme, dans l'éventualité d'une stagnation de la progression de la récupération malgré les campagnes de sensibilisation et l'accompagnement réalisé auprès des générateurs, une caractérisation des matières résiduelles résidentiels et/ou des ICI permettrait de raffiner le diagnostic et poser des actions correctrices requises. D'autrefois, les actions à réaliser sont connues, mais nécessitent d'investir dans des équipements additionnels.								
Générateurs visés	Résidentiel / ICI / CRD								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une inspection des bacs roulants/conteneurs par l'agent vert/Patrouille Verte dans le but d'intervenir directement auprès des citoyens/ICI afin d'améliorer la qualité du tri ▪ Caractérisation des matières résiduelles résidentielles et ICI ▪ Présenter auprès des municipalités un portrait des matières problématiques dans les écocentres, points de dépôts ou autres et lors des collectes porte à porte ▪ Diffusion des résultats et des recommandations de la caractérisation 								
Responsable(s)	MRC								
Collaborateur(s)	Municipalités / Récupérateurs								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
			Budget mesure 4.1		Budget mesure 4.1	50 000 \$	Budget mesure 4.1		50 000 \$
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patrouille verte (voir budget mesure 4.1) ▪ Mandat pour la caractérisation des matières résiduelles octroyé en 2028 estimé à 50 000 \$ ▪ Publication pour la diffusion des résultats (budget mesure 1.1) 								
Résultats et indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de municipalités qui font l'inspection des bacs ▪ Octroi du mandat de caractérisation à une entreprise ou un organisme ▪ Caractérisation des matières résiduelles complétée en 2028 ▪ Nombre de publications portant sur les résultats de la caractérisation (médias, réseaux sociaux, etc.) par année ▪ Quantité annuelle de matières détournée de l'enfouissement 								

ORIENTATION 3	METTRE EN OEUVRE LA STRATÉGIE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES (MO)								
Mesure 3.1	COMPLÉTER L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES AUX ICI, MULTIOGEMENTS ET LA MUNICIPALITÉ MANQUANTE								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action 2019-2024 de la Politique ▪ <i>Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année</i> ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ <i>Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</i> ▪ <u>Stratégie de la valorisation de la matière organique</u> ▪ <i>Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025</i> ▪ <i>Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030</i> ▪ <i>Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025</i> 								
Type(s) d'action(s)	ISÉ, Services et installation								
Objet	La collecte des matières organiques est implantée dans l'ensemble des municipalités du territoire à l'exception de la municipalité de Rochebeaucourt. Considérant que cette dernière fera l'objet d'un regroupement avec la municipalité de La Morandière qui offre cette collecte, celle-ci y sera donc implantée à court terme. En ce qui concerne la desserte des ICI et des multilogements, celle-ci est plus complexe lorsque la collecte relève du privé. Les municipalités en collaboration avec la MRC devront poursuivre leur accompagnement des ICI et des multilogements afin d'assurer leur contribution au détournement des matières organiques de l'enfouissement. L'emphase de cet accompagnement sera mise sur les années 2023 à 2025 en parallèle de la campagne sur le compostage énoncé à la mesure 1.1. Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation seront maintenues et bonifiées aux multilogements et ICI pour encourager leur participation.								
Générateurs visés	Résidentiel / ICI								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre d'information avec les ICI et les multilogements de plus grande taille ▪ Entreprendre des démarches ciblées pour informer les différentes catégories d'ICI et multilogements, évaluer leur besoin et apporter des ajustements s'il y a lieu ▪ Collaborer avec les municipalités pour implanter la collecte de la matière organiques auprès de leur ICI et multilogements ▪ Mise en place d'une réglementation obligeant les ICI et les multilogement à collecter et valoriser leurs matières organiques. 								
Responsable(s)	MRC : L'ensemble des moyens de mise en œuvre potentiel relève de la MRC à l'exception de l'adoption de la réglementation Municipalités locales : Adoption de la réglementation								
Collaborateur(s)	Municipalités, Propriétaire, locataires, entreprises locales, chambre de commerce								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
		7 500 \$	7 500 \$	2 500 \$					17 500 \$
	Les actions seront plus importantes de 2024 à 2026 dans l'objectif de rejoindre les clientèles visées lors de la mise en place la collecte des matières organiques auprès de celles-ci. Par la suite, le pourcentage d'ICI et d'unité d'occupation en multilogement desservi par la collecte de matières organiques sera suivi annuellement pendant la durée du PGMR. La réglementation sera introduite quant à elle à partir de 2028 afin de s'assurer de la conformité des derniers récalcitrants qui n'auraient pas intégrer la collecte des matières organiques malgré tout le travail de sensibilisation entrepris. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Location de salle pour la tenue de séance d'information ▪ Événement organiser avec la chambre de commerce 								
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tonnage de matières organiques acheminées aux différentes installations de compostage annuellement ▪ Pourcentage d'ICI desservi par la collecte des matières organiques annuellement ▪ Pourcentage d'unité d'occupation en multilogements desservi par la collecte des matières organiques annuellement 								

ORIENTATION 3	METTRE EN OEUVRE LA STRATÉGIE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES (MO)																		
Mesure 3.2	ÉVALUER LES OPTIONS TERRITORIALES ET RÉGIONALES POUR L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES BOUES SEPTIQUES																		
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année Recycler 75 % du PCVPM Recycler et valoriser 70% CRD Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p>Stratégie de la valorisation de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 																		
Type(s) d'action(s)	Services et installations																		
Objet	La MRC d'Abitibi ne dispose d'aucune installation de traitement des boues de fosses septiques sur son territoire. Seules les MRC d'Abitibi-Ouest et de La Vallée-de-l'Or détiennent de telles infrastructures. Considérant que les résidents de la MRC d'Abitibi disposent de celles-ci majoritairement au site de la MRC de La Vallée-de-l'Or et que celui-ci arrive à pleine capacité, il apparaît nécessaire d'évaluer des solutions alternatives pour le territoire de la MRC d'Abitibi qui permettrait de maintenir une valorisation de 100 % des boues de fosses septiques. De plus, plusieurs municipalités n'ont pas de réglementation en lien avec la vidange des boues des fosses septiques et lorsque des règlements existent, ceux-ci ne sont pas uniforme. Pour s'assurer du bon fonctionnement du système implanté, il sera opportun de s'assurer de l'uniformité de la réglementation municipale sur le territoire.																		
Générateurs visés	Résidentiel																		
Moyens de mise en œuvre potentiel	<p>Présentement, les moyens suivants seront entrepris pour évaluer les différentes solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un site de traitement des boues septiques sur le territoire de la MRC d'Abitibi En partenariat avec une entreprise privée, évaluer l'option d'un projet pilote d'économie circulaire Suivre la démarche d'une option régionale développée avec une technologie innovante <ul style="list-style-type: none"> Implanter la solution retenue à la suite de l'étude de faisabilité et/ou le projet pilote. Selon le scénario retenu, adopter la réglementation municipale pour la vidange systématique des fosses septiques 																		
Responsable(s)	<p>En fonction de la solution retenue, le responsable diffèrera :</p> <ul style="list-style-type: none"> MRC d'Abitibi : Solution visant à construire une installation de traitement de boues septiques aux installations de la Ville d'Amos MRC d'Abitibi : Solution visant à mettre en place une méthode de disposition alternative des boues sur le territoire de la MRC d'Abitibi dans une vision d'économie circulaire Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue ou autre partenaire régional a identifié, MRC d'Abitibi : Solution à l'échelle régionale en partenariat avec le Centre technologique des résidus industriels MRC d'Abitibi : Élaborer une réglementation-cadre et collaborer avec les municipalités pour favoriser l'uniformisation des règlements municipaux concernant la vidange des fosses septiques Municipalités locales : Adoption de la réglementation 																		
Collaborateur(s)	Municipalités / Propriétaires / Centre technologique des résidus industriels / Entreprise privée / Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue																		
Échéancier et budget	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030		TOTAL		
	28 000 \$		25 000 \$		12 000 \$												65 000 \$		
<p>L'objectif est de lancer les études le plus tôt possible dans la présente mouture du PGMR de 2023 à 2025. En fonction de la solution retenue, il sera visé implanter celle-ci dans la durée restante du PGMR.</p> <ul style="list-style-type: none"> Consultant Projet pilote <p>Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Considérant que l'option retenue est inconnue à cette étape-ci, les coûts ne seront pas évalués. Toutefois, mentionnons que l'implantation d'une infrastructure de traitement des boues septiques pourrait être évaluée à plus de 2 000 000 \$.</i> Les dépenses ne tiennent pas compte des revenus potentiels dans le cadre d'une subvention pour la réalisation des études ou l'implantation de la solution retenue. 																			
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Étude de faisabilité réalisée Réalisation d'un projet pilote Option territoriale ou régionale retenue implantée Uniformisation de la réglementation pour la vidange des fosses septiques dans l'ensemble des municipalités 																		

ORIENTATION 3	METTRE EN OEUVRE LA STRATÉGIE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES (MO)																	
Mesure 3.3	ASSURER LE RECYCLAGE DE L'ENSEMBLE DES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION VIDANGÉES DONT LA QUALITÉ LE PERMET PAR LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE																	
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action 2019-2024 de la Politique Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année Recycler 75 % du PCVPM Recycler et valoriser 70% CRD Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Stratégie de la valorisation de la matière organique Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 																	
Type(s) d'action(s)	Services et installation, administration et suivi																	
Objet	Les municipalités du territoire possédant des étangs aérés n'ayant pas effectué de vidange au cours de la dernière période du PGMR, il faut s'attendre à ce que la majorité, voir la totalité de celles-ci aient à le faire d'ici à la fin du présent PGMR. Il sera alors opportun de s'assurer du recyclage de ces boues pour celles dont la qualité le permet. Il est donc visé à ce que les municipalités concernées mesurent les boues de leur étang et en planifie la vidange le cas échéant. La vidange devra se faire avec une entreprise spécialisée qui s'assurera du recyclage de l'ensemble des boues dont la qualité le permet.																	
Générateurs visés	Résidentiel / ICI																	
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> Mesurer et planifier la vidange des municipalités possédant des étangs de boues aérés Faire effectuer la vidange avec une entreprise spécialisée assurant le recyclage des boues dont la qualité le permet 																	
Responsable(s)	Municipalités																	
Collaborateur(s)	MRC																	
Échéancier et budget	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030		TOTAL	
	7 860 \$		7 860 \$		7 860 \$		7 860 \$		7 860 \$		7 860 \$		7 860 \$		7 860 \$		55 020 \$	
	<p>Bien qu'il soit prévu que chacune des municipalités possédant des étangs aérés ne fassent qu'une vidange au cours de la période du présent PGMR, ne connaissant pas le moment où la vidange aura lieu, le coût a été ventilé sur l'ensemble de la période 2023-2030. Le coût pour une vidange (avis de projet et échantillonnage accrédité, consultant) a été évalué à 10 000 \$ pour les deux municipalités rurales et à 35 000 \$ pour la Ville d'Amos. À noter que le coût de transport n'a pas pu être évalué faute de pouvoir déterminer où les boues seront envoyées.</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais de l'entreprise spécialisée effectuant la vidange des étangs, échantillonnages accrédités des boues, rédaction de l'avis de projet au MELCCFP, transport 																	
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités ayant effectué la mesure ou la vidange de leurs boues d'étangs aérés Taux de recyclage des boues de stations d'épuration dont la qualité le permet 																	

ORIENTATION 4	AMÉLIORER LA PERFORMANCE EN GMR DU SECTEUR DES ICI ET DES GÉNÉRATEURS DE RÉSIDUS DE CRD								
4.1	METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI PERSONNALISÉ POUR LES GÉNÉRATEURS								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p><u>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p><u>Stratégie de la valorisation de la matière organique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	ISÉ / Soutien technique / Acquisition de connaissances								
Objet	Dans les dernières années, la MRC n'avait pas mis en place de patrouille verte. Pour le présent PGMR, il est jugé important d'avoir une équipe présente et visible sur le territoire afin de mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi personnalisé pour les générateurs. En effet, les échanges et contacts avec les différents citoyens et les ICI se déroulent aussi en étant présents physiquement sur le terrain. La patrouille Verte répond donc à cette demande qui est de plus en plus criante. L'avantage d'avoir une équipe Verte est d'avoir une tribune d'échange entre les spécialistes en GMR et les générateurs dans les municipalités. La MRC souhaite aller de l'avant pour offrir un service d'I.S.É. directement en contact avec le milieu citoyen et les ICI et ce afin de permettre de cibler les matières problématiques et de faire des interventions plus ciblées afin d'améliorer la qualité du tri. Afin de bien orienter le travail de ces agents, les besoins des municipalités seront défini avec le comité de suivi du PGMR.								
Générateurs visés	Résidentiel / ICI / CRD								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les besoins des municipalités afin de bien orienter les actions de l'agent de la patrouille verte ▪ Embauche d'étudiant(s) pour agir comme agent(s) de la patrouille verte pour mettre en œuvre et diffuser les mesures de sensibilisation ▪ Interventions des agents de la patrouille verte auprès des ICI et des citoyens notamment par l'utilisation de billets de courtoisie. 								
Responsable(s)	MRC								
Collaborateur(s)	Municipalités								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
			15 000 \$		15 000 \$		15 000 \$		45 000 \$
	<p>Mesure implantée aux deux ans à partir de 2025.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salaire du personnel étudiant embauché <p>Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : les dépenses nettes comprennent la subvention de 5 000 \$ annuelle estimée par le programme Contribution salariale d'Emplois d'été Canada.</p>								
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'étudiants embauchés en 2025, 2027 et 2029 ▪ Nombre d'activités réalisées par saison d'embauche des agents de la patrouille verte ▪ Nombre de citoyens et d'ICI rencontré par saison d'embauche des agents de la patrouille verte 								

ORIENTATION 4	AMÉLIORER LA PERFORMANCE EN GMR DU SECTEUR DES ICI ET DES GÉNÉRATEURS DE RÉSIDUS DE CRD								
4.2	METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES ICI								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p>Stratégie de la valorisation de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la m matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	ISÉ / Soutien technique / Acquisition de connaissances								
Objet	La MRC et les municipalités disposent de peu d'information pour les guider dans l'accompagnement des ICI vers une saine gestion des matières résiduelles (GMR). Lors du présent PGMR, il sera opportun d'entreprendre une tournée des ICI du territoire. Par la suite, l'information obtenue lors des visites de sensibilisation/conseil en GMR sera colligée dans une base de données qui facilitera le suivi et permettra, lorsque nécessaire, de dresser un portrait plus précis des entreprises et des problématiques rencontrées afin de développer un accompagnement personnalisé et efficace. Le but est d'informer, sensibiliser et éduquer tous les ICI sur les mesures de réduction des déchets qu'elles peuvent entreprendre et les actions de valorisation mises en place sur le territoire. Il sera ensuite opportun de faire la promotion des bonnes pratiques des ICI qui auront été mis en place afin de créer un effet d'entraînement.								
Générateurs visés	ICI								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontrer les ICI selon la stratégie d'intervention recommandée par le comité de suivi du PGMR ▪ Produire un rapport de visite précisant les informations sur l'entreprise, les principales matières résiduelles générées, les systèmes de récupération en place, les principaux défis à relever, les suivis à effectuer; ▪ Colliger l'information dans une base de données; ▪ Analyser la base de données et, au besoin, produire un état de situation à présenter au comité de suivi pour réorienter l'accompagnement des ICI. ▪ Le cas échéant, soutenir les ICI, OBNL et les entreprises dans la mise en place et l'optimisation de leur gestion des matières résiduelles ▪ Assurer une promotion des initiatives des ICI, en économie circulaire et en amélioration de la GMR sur le territoire de la MRC. 								
Responsable(s)	MRC								
Collaborateur(s)	Municipalités, ICI, Chambre de commerce								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	Mesure en continu à partir de 2025. Des efforts plus importants seront mis en 2026 et 2027 lors de la tournée de rencontre avec les ICI et la production des rapports des visites.								
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de ICI, d'OBNL ou d'entreprises rencontré et accompagnée par année ▪ Quantité de matières résiduelle des ICI détournée de l'enfouissement par année ▪ Nombre de publication portant sur les initiatives des ICI, en économie circulaire et en amélioration de la GMR sur le territoire de la MRC. 								

ORIENTATION 4	AMÉLIORER LA PERFORMANCE EN GMR DU SECTEUR DES ICI ET DES GÉNÉRATEURS DE RÉSIDUS DE CRD								
Mesure 4.3	SENSIBILISER LES CITOYENS ET LES ICI À LA GESTION DES RÉSIDUS DE CRD								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année</i> ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p>Stratégie de la valorisation de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	ISÉ								
Objet	La construction résidentielle ainsi que les travaux de rénovation génèrent d'importantes quantités de matières qui se retrouvent majoritairement à l'enfouissement. La MRC compte, en collaboration avec les municipalités, sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion de leurs résidus de CRD et les informer sur la bonne manière de se départir de certaines matières autre que l'enfouissement.								
Générateurs visés	Résidentiel								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production et diffusion d'un pamphlet informatif sur les avantages de trier les CRD et identifier les lieux pour s'en départir adéquatement lors de l'émission des permis de construction et de rénovation ▪ Ajouter l'information sur la gestion des CRD sur le site du Bottin vert de la MRC ▪ Faire la promotion via différentes plateformes au printemps et durant l'été ▪ Diffusion des bons coups des citoyens et des ICI en gestion des résidus de CRD 								
Responsable(s)	MRC								
Collaborateur(s)	Municipalité, Récupérateurs								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	Mise en œuvre continu à partir de 2026 à même le budget de la mesure 1.1. Des efforts plus substantiels seront fait en 2027 et 2028 pour la diffusion et promotion des outils de communications mis en place.								
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des matières acheminées triées aux écocentres, points de dépôt et les recycleurs de CRD par année ▪ Nombre de municipalités distribuant le pamphlet ▪ Nombre de pamphlet distribué par année ▪ Nombre de publication par année 								

Orientation 4	AMÉLIORER LA PERFORMANCE EN GMR DU SECTEUR DES ICI ET DES GÉNÉRATEURS DE RÉSIDUS DE CRD								
Mesure 4.4	SENSIBILISER LES ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION ET RÉNOVATION POUR LA GESTION DES CRD								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p>Stratégie de la valorisation de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	ISÉ, acquisition de connaissance								
Objet	Les entreprises de construction, démolition et de rénovation sont les plus grands générateurs de CRD sur le territoire de la MRC. La pratique courante est d'installer un ou des conteneurs sur les lieux des travaux et y jeter l'ensemble pêle-mêle des matières générées et de les acheminer au LET. Les entreprises sont donc peu sensibilisées à pratiquer le tri à la source. La MRC souhaite dans un premier lieu produire et diffuser l'information sur la gestion des CRD auprès des entrepreneurs. Ensuite, il est souhaité d'amorcer une démarche auprès d'eux afin de mieux saisir les enjeux qui nuisent au tri et implanter des solutions adaptées qui permettront une meilleure gestion de leur matière résiduelle.								
Générateurs visés	Entreprises de construction, démolition ou de rénovation								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire et diffuser un pamphlet informatif (inventaire détaillé des lieux de récupération, matières acceptées et coût) pour les entrepreneurs pour une meilleure gestion des CRD ▪ Créer un sondage afin d'avoir un portrait de la situation, ce qui est fait et ce qui nuit à une bonne gestion des CRD ▪ Organiser des rencontres avec les entrepreneurs afin de définir et d'implanter des solutions favorisant la gestion des CRD 								
Responsable(s)	MRC								
Collaborateur(s)	Entrepreneurs, Chambre de commerce, Municipalités (Écocentre), Récupérateurs								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	Mise en œuvre continu à partir de 2026 à même le budget de la mesure 1.1 Des efforts plus substantiels seront fait en 2027 et 2028 pour la diffusion et promotion des outils de communications mis en place et la tenue de rencontre avec les entrepreneurs.								
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pamphlet d'information ▪ Augmentation des matières acheminées triées aux écocentres, points de dépôt et les recycleurs de CRD ▪ Nombre de répondants au sondage ▪ Nombre de solution implantée pour la gestion des CRD ▪ Nombre de pamphlet distribué 								

Orientation 4	AMÉLIORER LA PERFORMANCE EN GMR DU SECTEUR DES ICI ET DES GÉNÉRATEURS DE RÉSIDUS DE CRD								
Mesure 4.5	REDISTRIBUER DES RÉSIDUS DE CRD PROPRE AU RÉEMPLOI ET LES ENCOMBRANTS RÉUTILISABLES DANS TOUS LES ÉCOCENTRES DU TERRITOIRE								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p>Stratégie de la valorisation de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	ISÉ / Soutien technique								
Objet	La ville d'Amos procédera en 2023 à la mise en service d'un magasin au mégadôme de son écocentre permettant la redistribution des résidus de CRD propre au réemploi. Considérant les problématiques liées à la valorisation des CRD sur le territoire exprimé dans le chapitre 3, la MRC considère ce projet comme la principale avenue structurante pouvant être réalistement implanté sur son territoire. L'objectif sera donc d'étendre ce projet à l'ensemble des écocentres de la MRC afin de détourner les CRD propre au réemploi. Au fur et à mesure de l'implantation de ce nouveau service, il sera essentiel de le faire connaître aux générateurs de CRD, soit les citoyens, les ICI et les entrepreneurs en construction. Notons qu'il est souhaité que ces espaces puissent également servir à la distribution d'encombrants réutilisables en bonne état comme les meubles, jouets, etc.								
Générateurs visés	Résidentiel, ICI, Entreprises de construction, démolition ou de rénovation								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place la redistribution des CRD propre au réemploi et les encombrants réutilisables dans l'ensemble des écocentres du territoire ▪ Diffuser ce nouveau service aux citoyens, ICI et entrepreneurs en construction 								
Responsable(s)	Municipalités ayant des écocentres								
Collaborateur(s)	MRC, entrepreneurs								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
			5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$	35 000 \$
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pamphlet d'information à même le budget de la mesure 1.1 ▪ Le coût estimé de l'implantation de la redistribution de CDR et les encombrants réutilisables est estimé à 5 000 \$ par écocentre qui sont au nombre de 7 sur le territoire. Nous anticipons l'implantation de la mesure dans un écocentre par année à compter de 2025 et de compléter le tout en 2030 avec les écocentres restants. 								
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'écocentre ayant implanté la redistribution de CRD et des encombrants réutilisables ▪ Quantité de CRD redistribuée par année 								

ORIENTATION 5	COLLABORER POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE LA GMR SUR LE TERRITOIRE								
Mesure 5.1	RÉALISER UN SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES COÛTS ET DE LA PERFORMANCE DES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p><u>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCPVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p><u>Stratégie de la valorisation de la matière organique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 								
Type (s) d'action(s)	Suivi								
Objet	Les coûts de collecte, transport et conditionnement des matières résiduelles sont une préoccupation constante des municipalités. La faible densité de population et l'éloignement des centres de tri représentent des défis pour l'optimisation des coûts et de la performance par les municipalités. Il importe pour les municipalités d'avoir un outil de suivi de la performance et des coûts afin de voir l'évolution des coûts et de la performance de la GMR afin de mieux cibler les secteurs nécessitant une amélioration. La MRC souhaite suivre l'évolution de l'enfouissement, du recyclage, du compostage et des écocentres.								
Générateurs visés	Résidentiel / ICI / CRD								
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire un bilan annuel de la performance municipale ▪ Cibler les interventions en matière de sensibilisation en fonction des problématiques observés ▪ Cibler des opportunités d'amélioration des pratiques et des services offerts ▪ Outiller les municipalités pour prendre les meilleures décisions en GMR 								
Responsable(s)	MRC								
Collaborateur(s)	Municipalités								
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	Mise en place en continu								
Résultats et indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur en dollars des économies effectuées par les municipalités annuellement ▪ Pourcentage de diminution des matières envoyées à l'enfouissement ▪ Pourcentage d'augmentation du recyclage et du compostage 								

ORIENTATION 5		COLLABORER POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE LA GMR SUR LE TERRITOIRE																
Mesure 5.2		STRUCTURATION, DÉPLOIEMENT ET DIFFUSION DE SOLUTIONS POUR LES MATIÈRES NON RÉCUPÉRÉES SUR LE TERRITOIRE																
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	<p>Plan d'action 2019-2024 de la Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des matières éliminées (kg) par habitant par année : 525 kg/habitant/année ▪ Recycler 75 % du PCVPM ▪ Recycler et valoriser 70% CRD ▪ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <p>Stratégie de la valorisation de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 ▪ Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 ▪ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 																	
Type(s) d'action(s)	ISÉ, Services et installation, Acquisition de connaissance																	
Objet	L'éloignement des grands centres urbains et la faible population rendent difficiles l'implantation d'infrastructures vouées à la récupération de matières faute de volume. Ce faisant, la MRC souhaite évaluer un éventail de solution possible et adapté à sa réalité locale/régionale afin de répondre à cette réalité. Avec le PGMR révisé, la MRC souhaite travailler sur cet enjeu et tenter de trouver des solutions viables et réalistes contextualisées au milieu de la MRC d'Abitibi. Des idées de partenariats intrarégionale et de partenariats avec des récupérateurs spécialisés seront analysées.																	
Générateurs visés	Résidentiel / ICI / CRD																	
Moyens de mise en œuvre potentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Portrait des matières non récupérées sur le territoire ▪ Évaluer des débouchés/solutions potentiels pour les matières non récupérées avec les intervenants identifiés à la mesure 1.3 ▪ Mettre en place des projets-pilotes en collaboration avec des entreprises et organismes d'économie circulaire ▪ Entreprendre une concertation régionale pour certaines matières, le cas échéant 																	
Responsable(s)	MRC																	
Collaborateur(s)	Municipalités / Récupérateurs / SADC / MRC de la région / ICI																	
Échéancier et budget	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030		TOTAL	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre en continu à partir de 2027. <p>Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure : il n'est pas possible pour le moment d'évaluer un montant parce que les projets n'ont pas encore été définis.</p>																	
Résultats et indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de filières de récupération identifiés pour les matières non récupérées ▪ Nombre de nouvelles matières détournées de l'enfouissement ▪ Nombre de projet-pilote mis en œuvre ▪ Nombre de publication portant sur les solutions pour recueillir les matières non récupérées par année 																	

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU D'AUDIENGE PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT, 2022, L'état des lieux et la gestions des résidus ultimes, 696 pages.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, 2022, Répertoire des municipalités. [En ligne]. Statistiques de population de la MRC d'Abitibi, [en ligne]. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/regions-administratives/abitibi-temiscamingue/> (Site internet visité le 5 décembre).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2022, Carte interactive des aires protégées, [en ligne]. https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/carte-interactive.htm (Site internet visité le 8 décembre 2022).

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC. 2020. Décret 1358-2020, 16 décembre 2020. [en ligne]. www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=73806.pdf. (Site Internet visité le 16 janvier 2023).

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC. 2015. Décret 1125-2015, 16 décembre 2015. [en ligne]. www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=64279.pdf. (Site Internet visité le 16 janvier 2023).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2022. Projections de population – MRC. [en ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>. (Site Internet visité le 16 janvier 2023).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2022a. Projections de ménages – MRC. [en ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-menages-mrc-municipalites-regionales-de-comte>. (Site Internet visité le 16 janvier 2023).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2022b. Revenu disponible par habitant. Bilan de l'année 2020 à l'échelle du Québec et de ses régions. [en ligne]. Mai, L'Institut, p. 1-19. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/revenu-disponible-par-habitant-bilan-2020-quebec-regions.pdf>. (Site Internet visité le 16 janvier 2023).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2021. Système du code géographique du Québec – Guide explicatif et lexique. [en ligne]. <https://statistique.quebec.ca/statistiques/divisions-territoriales/bulletins/guide-lexique-code-geo-2021.pdf>. (Site Internet visité le 1^{er} février 2023).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2019. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041. [en ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/donnees-sociodemographiques-en-bref-volume-24-n1-octobre-2019.pdf>. (Site Internet visité le 16 janvier 2023).

L'OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (OAT). 2021. Tableau de bord de l'Abitibi-Témiscamingue – Édition 2021. 9 pages. [en ligne].

https://www.observat.qc.ca/document/publication/oat_tableau_bord_2021_vf.pdf. (Site Internet visité le 17 janvier 2023)

STATISTIQUE CANADA. 2022. Produits de données, Recensement de 2021. [en ligne].

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/index-fra.cfm>. (Site Internet visité le 16 janvier 2023)

LA PETITE BOUTIQUE. 2022. Rapport annuel 2021-2022. 8 p.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA VALLÉE-DE-L'OR. 2023. Êtes-vous ICI?. Bon débarras!

Disponible sur : . <https://bondebarras.mrcvo.qc.ca/ici/#:~:text=Boues%20de%20fosses%20septiques,-Le%20site%20de&text=%C3%80%20l'exception%20de%20la,jusqu'au%2031%20d%C3%A9cembre%202023.>

(Page consultée le 20 février 2023)

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE L'ABITIBI-OUEST. 2021. Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030. Adopté le 15 septembre 2021. [En ligne].

https://www.mrcao.qc.ca/documents/pages/rt01-78220_projet-de-pgmr_v4.pdf (Page consultée le 20 février 2023)

DUFRESNE, N. 2007. Projet pilote de récupération des plastiques agricoles au Témiscamingue. *In*

Fédération de l'UPA d'A-T, [En ligne]. http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/2-plastiques_agricoles_-_les_presentati.pdf (Page consultée le 8 janvier 2015)

RECYC-QUÉBEC. 2022. PGMR Outils d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Guide d'utilisation d'accompagnement et outils Excel.

RECYC-QUÉBEC. 2022. Note méthodologique de l'outil d'inventaire - Mise à jour et interprétation